RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

Bilan et perspectives



GROUPE SOS

SOMMAIRE

I. UNE DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACHATS STRUCTURÉE ET ENGAGÉE

Le mot du Président du Directoire 6
Un modèle d'affaires en quête de durabilité et de création de valeurs 7
La gouvernance de notre impact sur l'environnement et l'écosystème fournisseurs 8
La matrice de priorisation de nos enjeux : EcoVision 360 9
Des travaux complémentaires : cartographie des risques et groupes de travail 9
Décarbonation et enjeux prioritaires du GROUPE SOS 11
La feuille de route Développement Durable du GROUPE SOS : EcoActions 2025 12

II. LES LEVIERS DE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE DANS L'ORGANISATION

Les relais organisationnels, rôles et responsabilités 16
Les actions de formation et de sensibilisation 17
Le pilotage et l'exploitation des indicateurs de performance 18
Les canaux principaux de communication interne et externe 18

III. LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SOS

Les achats responsables : une démarche de progrès au bénéfice de nos parties prenantes 22

Thématique Alimentation et restauration

La démarche Mieux Manger Pour Tous 24
n°1 : enjeu « santé » de la restauration 26
n°2 : enjeu « carbone » de la restauration 30
n°3 : enjeu « écosystème » de la restauration 34
n°4 : enjeu de valorisation des déchets alimentaires 36
n°5 : enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire 40
n°6 : enjeu de collecte de dons alimentaires 42

Thématique Énergies et carburants

n°7 : enjeu « carbone » de la consommation d'énergies des bâtiments 44
n°8 : enjeu « carbone » de l'usage des technologies informatiques 48
n°9 : enjeu « carbone » des déplacements pro (train et avion) 50
n°10 : enjeu « carbone » des déplacements domicile –travail 54
n°11 : enjeu « carbone » de la flotte de véhicules 56

Thématique Santé environnementale
n°12 : enjeu « santé » de la pollution aux particules des véhicules 60
n°13 : enjeu de gestion des substances et déchets dangereux 62
n°14 : enjeu de la qualité de l'air intérieur 64
n°15 : enjeu « santé & environnement » des produits d'entretien 68
n°16 : enjeu environnemental de l'imprimerie 70

Thématique Économie circulaire
n°17 : enjeu de réduction des déchets plastiques 72
n°18 : enjeu de réduction des déchets 74
n°19 : enjeu de recyclage des déchets 76
n°20 : enjeu du don et réemploi de matériel 80
n°21 : enjeu des fournitures et papier de bureau 84

Thématique Autres enjeux environnementaux
n°22 : enjeu de la consommation d'eau 86
n°23 : enjeu d'intégration aux projets environnementaux du territoire 88
n°24 : enjeu de sensibilisation au développement durable 90
n°25 : enjeu de la biodiversité de nos espaces verts 94
n°26 : enjeu de l'évènementiel éco-conçu 96

IV. VERS UNE VISION INTÉGRÉE DE L'IMPACT DU GROUPE SOS ? 100

V. ANNEXES

Note méthodologique 104
Tableau de correspondance enjeux EcoVision 360 & ODD 114





I. UNE DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACHATS STRUCTURÉE ET ENGAGÉE

Le mot du Président du Directoire



Quel choix plus impératif que celui de concilier action sociale et transition écologique ? C'est l'ambition du GROUPE SOS, première entreprise sociale d'Europe, pour répondre aux défis de notre temps.

Épuisement des ressources, crises migratoires, sociales et économiques, changement climatique... Autant de problématiques à échelle mondiale, qui ont un impact à échelle locale.
La crise écologique frappe plus durement les plus démuni·e·s., et notre métier est celui de répondre à leurs besoins, de leur apporter des solutions qui sécurisent leur avenir et de leur montrer qu'un autre chemin est possible.

Les derniers mois l'ont démontré : les entreprises doivent contribuer à répondre aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux. Le déclaratif ne suffit plus : l'engagement responsable des entreprises doit être prouvé par les actes. La prise en compte des enjeux de développement durable est au cœur de la stratégie du GROUPE SOS, et irrigue nos actions : c'est ce que ce Rapport Développement Durable du GROUPE SOS s'attache à présenter. Notre démarche repose sur deux piliers : promouvoir et intensifier la transition écologique au travers de nos activités ; et engager l'ensemble du GROUPE SOS et ses parties prenantes vers des pratiques environnementales renforcées, par des objectifs clairs et pragmatiques.

Au fil des années, le GROUPE SOS a développé un écosystème fort de partenaires, de fournisseurs, de financeurs, d'usagers, avec qui nous entretenons des liens étroits. Nous engageons l'ensemble de notre écosystème dans une attitude respectueuse de l'environnement et au service de la transition écologique. La signature de la Charte des fournisseurs responsables, à Bercy, en 2021, confirme notre position de pionnier - le GROUPE SOS est devenu le premier acteur de l'ESS à officialiser des pratiques responsables avec ses fournisseurs - et n'est qu'une étape supplémentaire d'une démarche d'ampleur.

Notre influence sera également renforcée par l'exemplarité du GROUPE SOS en la matière. C'est pourquoi nous mobilisons l'ensemble de nos salariés, tous secteurs et activités confondus, pour améliorer les pratiques de nos métiers, dont certains engagements et initiatives vous sont ici présentés.
Réduire notre impact sur l'environnement tout en maximisant notre plus-value sociale, telle est l'ambition que se fixe le GROUPE SOS pour relever le défi écologique et social !

Jean-Marc Borello
Président du Directoire

Un modèle d'affaires en quête de durabilité et de création de valeur

Première entreprise sociale d'Europe, née lors des années sida, acteur majeur de l'ESS, le GROUPE SOS répond aux défis sociaux et environnementaux, présents et à venir.
Handicap, lutte contre les addictions, petite enfance, protection de la jeunesse, réinsertion, hébergement de personnes en situation d'errance, accès à des soins de qualité sur tout le territoire, accompagnement de personnes âgées, développement de lieux culturels associatifs, transition écologique, lutte contre la fracture territoriale… Les équipes du GROUPE SOS fournissent, sur le terrain, des réponses aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque.

Les défis auxquels l'Humanité est confrontée impliquent des choix ambitieux, à la hauteur des défis de notre temps. Le déclaratif ne suffit pas : l'engagement responsable des entreprises doit être prouvé par les actes.
La démarche développement durable et achats du GROUPE SOS a pour ambition d'accompagner le GROUPE SOS dans sa progression vers un modèle durable et créateur de valeur.
Comme le montre le schéma suivant, le GROUPE SOS s'appuie sur des ressources humaines, naturelles et énergétiques qu'il utilise et transforme en nombreux services.
Ces prestations diversifiées ont des impacts directs et indirects sur l'environnement et ses parties prenantes, surveillés et ciblés par des actions fortes. En s'engageant de manière croissante dans cette démarche, l'objectif du GROUPE SOS est de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes et porter sa pierre à l'édifice dans la construction d'un avenir juste et vivable pour les générations futures.

RESSOURCES ESSENTIELLES

RESSOURCES HUMAINES
- 21 500 collaborateurs en 2020, qui sont autant de consommateurs dans le cadre professionnel ;
- Plus de 1 000 salariés en insertion professionnelle ;
- Des collaborateurs très sensibles aux enjeux environnementaux et souvent impliqués à titre personnel.

RESSOURCES NATURELLES
- Des denrées alimentaires pour 30 000 repas par jour ;
- Du plastique pétro-sourcé ou biosourcé pour les nombreux usages sanitaires (EPI, vaisselle…) et pour tous les emballages des produits du quotidien ;
- Des matières textiles, principalement à base de coton, pour le linge ou les dispositifs d'hygiène ;
- Des produits issus de la chimie de synthèse ou de la chimie végétale pour l'entretien ;
- Du bois issu des forêts pour le papier, les fournitures de bureau et le mobilier ;
- Des métaux (parfois rares) pour les équipements électro-ménagers, informatiques et de téléphonie.

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES
- 48 GWh d'électricité et 66 GWh de gaz naturel pour alimenter le chauffage et l'éclairage de nos bâtiments au quotidien (données issues du contrat-cadre – taux de couverture : 85 % pour l'électricité et 75 % pour le gaz) ;
- Environ 1 600 m^3 de carburants pour les véhicules des collaborateurs ou utilisés auprès des bénéficiaires.

ACTIVITÉS

3 cœurs de métiers
- Jeunesse / éducation
- Santé / Médico-social / Social
- Développement économique et écologique des territoires

2 métiers transversaux
pour tout le GROUPE SOS
- Culture
- International

1984 année de création

1,7 million de bénéficiaires par an

Près de 22 000 personnes employées en 2020

12 régions

33 pays

600 établissements et services

4 DROM COM

Impact environnemental et achats pilotés par :

La Direction du Développement Durable et des Achats

IMPACT ET VALEURS CRÉÉES

NOS BÉNÉFICIAIRES
- 1,7 million de bénéficiaires touchés directement ou influencés indirectement par une démarche environnementale engagée ;
- Un accompagnement, un hébergement, une restauration de qualité, quels que soient les partis pris écologiques ;
- Des choix d'achats qui confèrent une priorité absolue à la santé des bénéficiaires au sein du GROUPE SOS.

NOS COLLABORATEURS
- Un cadre de sensibilisation et d'actions en réponse aux fortes aspirations pour une transition écologique ;
- Un espace grandissant pour le volontariat et l'innovation en lien avec l'environnement, comme facteur de qualité de vie au travail.

NOS FOURNISSEURS ET TERRITOIRES
- Une recherche constante d'équilibre dans la relation grand donneur d'ordres / fournisseurs, conformément à la Charte Relations Fournisseurs Responsables ;
- Une feuille de route pour promouvoir les TPE/PME (acteurs locaux) et les entreprises du domaine de l'inclusion (EA/ESAT/EI).

NOTRE PLANÈTE
- Un plan d'actions holistique qui adresse la complexité des impacts environnementaux directs et indirects du GROUPE SOS ;
- Une ambition de promouvoir une rupture dans la perception des ressources naturelles et de la finitude du monde ;
- Une contribution au changement climatique désormais visée par des actions fortes : 46 000 tonnes de CO_2 eq. en 2020.

NOS FINANCEURS PUBLICS ET PRIVÉS
- Une assurance de financer des activités à impacts, soutenues par des pratiques environnementales et achats vertueuses et engagées ;
- Un engagement de progresser vers plus de transparence sur les actions et les résultats du GROUPE SOS.

La gouvernance de notre impact sur l'environnement et l'écosystème fournisseurs

Depuis plus de 10 ans, le GROUPE SOS a fait le choix de mener sa stratégie d'achats par les équipes en charge du développement durable. Il s'agissait d'un choix ambitieux et original : peu d'organisations ont fait ce choix, aucune à ce jour dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette alliance des missions de développement durable et des achats a prouvé ses vertus. Repenser ses pratiques environnementales en questionnant la manière dont sont réalisés ses achats, ou inversement, élaborer ses stratégies achats en positionnant l'environnement au cœur des choix, permet d'atteindre un équilibre pertinent et opérationnel. Si la combinaison de ces deux missions a mis en évidence son efficacité, c'est parce qu'elle est été accompagnée par une démarche quasi systématique de mesures d'impacts. Ces tests, quels que soient leurs résultats, ont permis de recentrer et réévaluer les ambitions des pratiques achats et développement durable de façon à prendre en compte les contraintes des établissements du GROUPE SOS.
La stratégie achats et développement durable du GROUPE SOS s'inscrit dans la culture du GROUPE SOS consistant en des choix engagés et innovants. Cette stratégie contribue à l'innovation sociale en développant de nouveaux modèles durables dans ses pratiques, et en démontrant que l'efficacité économique achats peut concourir à l'intérêt général, en particulier de ses usagers et de ses fournisseurs.

La matrice de priorisation de nos enjeux : EcoVision 360

Convaincue que le développement durable ne peut être fédérateur que s'il est fondé sur un diagnostic clair et partagé, la Direction du Développement Durable et des Achats a interrogé fin 2019 les parties prenantes du GROUPE SOS (salariés, fournisseurs-clés et partenaires financiers). Près de **100 répondants** ont contribué à cette consultation. Il leur a été demandé de prioriser **26 enjeux environnementaux** autour desquels doivent se concentrer désormais les actions du GROUPE SOS.

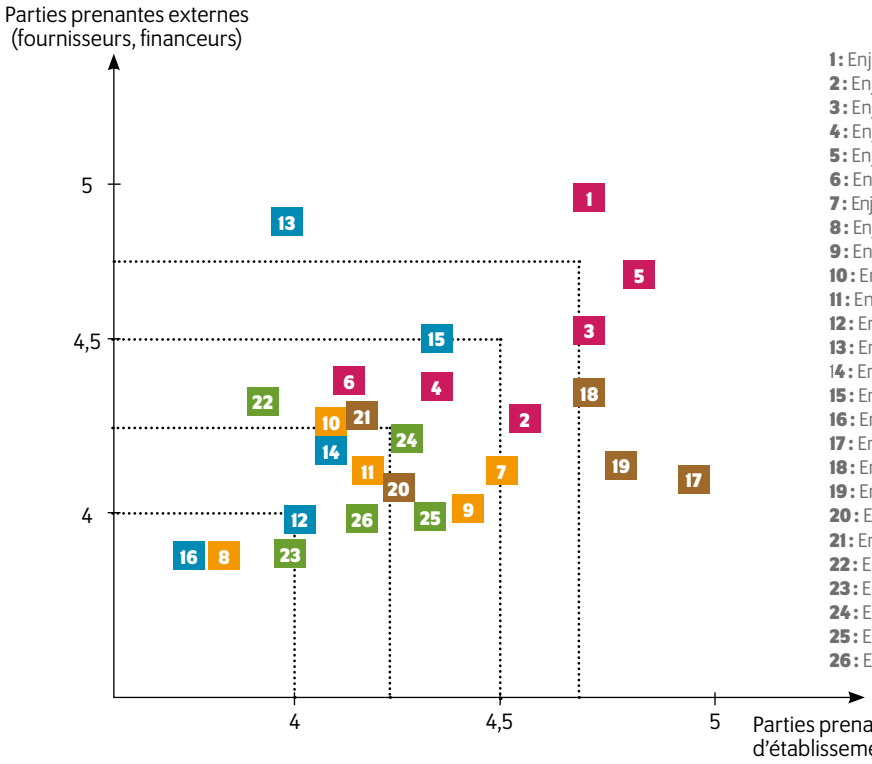
La **démarche EcoVision 360** a été conduite en suivant une méthodologie rigoureuse à chaque étape du processus :

- Pré-identification des enjeux pertinents issue d'un travail préliminaire de sélection fondé sur plusieurs référentiels RSE disponibles ;
- Sélection des parties prenantes consultées ;
- Diffusion de l'enquête et évaluation des enjeux ;
- Exploitation et formalisation des résultats.

À l'issue de cette analyse, **26 enjeux** ont été conservés et regroupés en **5 grandes thématiques** :

- Alimentation et restauration ;
- Énergies et carburants ;
- Santé environnementale ;
- Économie circulaire ;
- Autres enjeux environnementaux.

Les répondants étaient invités à noter chaque enjeu selon une échelle de 1 à 6, traduisant l'intensité de leurs attentes et l'importance qu'ils y accordent.



1: Enjeu « santé » de la restauration
2: Enjeu « carbone » de la restauration
3: Enjeu « écosystème » de la restauration
4: Enjeu de valorisation des déchets alimentaires
5: Enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire
6: Enjeu de collecte de dons alimentaires
7: Enjeu « carbone » de la consommation d'énergies des bâtiments
8: Enjeu « carbone » de l'usage des technologies informatiques
9: Enjeu « carbone » des déplacements pro (train et avion)
10: Enjeu « carbone » des déplacements domicile –travail
11: Enjeu « carbone » de la flotte de véhicules
12: Enjeu « santé » de la pollution aux particules des véhicules
13: Enjeu de gestion des substances et déchets dangereux
14: Enjeu de la qualité de l'air intérieur
15: Enjeu « santé & environnement » des produits d'entretien
16: Enjeu environnemental de l'imprimerie
17: Enjeu de réduction des déchets plastiques
18: Enjeu de réduction des déchets
19: Enjeu de recyclage des déchets
20: Enjeu du don et réemploi de matériel
21: Enjeu des fournitures et papier de bureau
22: Enjeu de la consommation d'eau
23: Enjeu d'intégration aux projets environnementaux du territoire
24: Enjeu de sensibilisation au développement durable
25: Enjeu de la biodiversité de nos espaces verts
26: Enjeu de l'évènementiel éco-conçu

Les enjeux d'une même thématique ont été positionnés de façon rapprochée, sans qu'il ne soit constaté de 'grand écart'. Toutefois, une hiérarchie entre les grandes thématiques est apparue, par ordre décroissant :

■ **1. Alimentation et restauration :** identifiée en interne comme en externe comme la priorité des priorités ;
■ **2. Économie circulaire :** réellement plébiscitée par les salariés en interne ;
■ **3. Énergies et carburants :** considérée comme une priorité intermédiaire en interne comme en externe ;
■ **4. Santé environnementale :** davantage mise en avant par les partenaires extérieurs ;
■ **5. Autres enjeux environnementaux :** regroupant des sujets très variés et moins homogènes, perçus comme moins importants mais bénéficiant tout de même d'une notation non-négligeable.

Des travaux complémentaires : cartographie des risques et groupes de travail

À la suite de ces travaux de priorisation des enjeux (matrice Ecovision 360) et face aux risques exposés lors de la crise de la covid 19 (pénurie de matières premières, tensions pour les achats d'Équipements de Protection Individuels,etc.), la Direction du Développement Durable et des Achats a souhaité mieux appréhender les risques et opportunités existants pour les établissements du GROUPE SOS sur les différentes familles achats traitées.
Une grille a été structurée pour évaluer les risques et opportunités identifiés autour de plusieurs thématiques :

- **Économiques ou liés au marché :** engagements financiers, variabilité des prix, concentration du marché, coûts cachés éventuels, potentiels d'économies, coût du changement ;
- **Réglementaire** dont réglementation liée au développement durable : textes réglementaires, sanctions financières éventuelles, possibilités de dépasser les exigences réglementaires ;
- **Chaîne d'approvisionnement :** concentration des prestataires, dépendance envers des prestataires exposés au "risque pays", dépendance envers certaines matières premières, accessibilité ou fiabilité de prestataires locaux et/ou de matières premières renouvelables ;
- **Qualité et métiers :** impact sur les processus, l'organisation ou les ressources humaines, hétérogénéité ou homogénéité des besoins ;
- **Image :** impact positif ou négatif auprès des parties prenantes internes ou externes selon les choix faits ;
- **Impact social/sociétal :** impact sur les Droits de l'Homme (exclusion, inégalités, discriminations, santé et sécurité au travail...) ;

- **Impact environnemental :** impact carbone, impact pollution ou génération de déchets, impact sur la raréfaction des matières premières, impact sur la biodiversité.

Pour chaque famille achats, une note sur 100 points a été attribuée afin de définir le niveau de risques et d'opportunités. Ce classement a permis ensuite d'attribuer un niveau de risques/opportunités pour chaque famille d'achats : Faible / Modéré / Élevé.

Les principales conclusions auxquelles la Direction du Développement Durable et des Achats est arrivée :

- Tout comme les résultats de la matrice Ecovision 360, **l'alimentation/restauration** est un enjeu majeur pour le GROUPE SOS à la fois en termes de risques (sécurité sanitaire, hygiène, financier...) et d'opportunités pour améliorer la qualité de la prise en charge des bénéficiaires et se démarquer ;
- **L'énergie**, la maintenance des bâtiments et équipements sont également des sujets qui apparaissent stratégiques : risques de dysfonctionnement de nos bâtiments et équipements mais aussi opportunités de choisir des partenariats innovants et contribuant à la transition énergétique ;
- **La mobilité**, à la fois des salariés et des usagers, est également positionnée comme un sujet critique : des risques importants liés à une réglementation de plus en plus exigeante et des coûts non négligeables mais aussi l'opportunité de mettre en œuvre une véritable politique de gestion de flotte automobile et d'offre de transports alternatifs aux salariés et usagers ;
- Enfin, le sujet de la **réduction des déchets** et leur traitement, plébiscité par les parties prenantes internes à travers Ecovision 360, n'est pas positionné comme stratégique pour le GROUPE SOS. Il s'agit davantage d'un risque réglementaire et d'image, et une opportunité de motivation des collaborateurs.

En parallèle de ce travail de fond, le GROUPE SOS a lancé **le programme Horizon 2025 en octobre 2020** avec pour objectif d'organiser une concertation interne en vue des Conseils d'Administration de mai 2021 sur la stratégie du GROUPE SOS à l'horizon 2025. Ces groupes de travail thématiques et sectoriels pourront par ailleurs devenir le socle d'instance utile à la vie quotidienne du GROUPE SOS. La Direction Développement Durable a piloté ou participé à plusieurs de ces groupes de travail qui se sont étalés entre novembre 2020 et mars 2021 :

- Alimentation Responsable ;
- Bâtiments Verts ;
- Résilience du GROUPE SOS ;
- Data, reporting extra-financier, recherche en innovation sociale ;
- Développement Durable (Objectifs de Développement Durable).

Chaque groupe de travail a rendu mi-mars un livrable présentant :

- Une analyse des actions menées ces cinq dernières années et leurs résultats ;
- Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques de chaque thématique ;
- Une proposition de vision stratégique du développement potentiel de la thématique et des moyens nécessaires pour atteindre les ambitions fixées ;
- Une revue critique du positionnement actuel du GROUPE SOS et une proposition d'évolutions pour améliorer l'apport du GROUPE SOS sur la thématique concernée.

L'ensemble des propositions des groupes de travail doivent être synthétisées et arbitrées lors des Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale annuelle du GROUPE SOS.

Les travaux menés par la Direction du Développement Durable et des Achats (Ecovision 360, cartographie des risques et participation aux groupes de travail thématiques dans le cadre d'Horizon 2025) permettent au GROUPE SOS de bénéficier de fondamentaux solides pour construire une feuille de route à Horizon 2025 de sa stratégie développement durable.

Décarbonation et enjeux prioritaires du GROUPE SOS

La matrice EcoVision 360 n'a pas fait apparaître comme prioritaires les enjeux liés à l'impact carbone du GROUPE SOS, donc sa contribution au changement climatique. Ce résultat s'explique par la nature des activités du GROUPE SOS et démontre la clairvoyance de ses parties prenantes.
En effet, le GROUPE SOS est pourvoyeur de services, ce qui signifie qu'il ne compte pas de processus de production industrielle sur lesquels il pourrait agir directement pour limiter ses consommations énergétiques et les émissions de CO_2 associées. Le GROUPE SOS n'a que peu de marge de manœuvre pour intégrer la prise en compte de l'environnement dans la conception de ses services aux usagers/bénéficiaires.

Face aux réglementations qui émergent et à l'émulation que suscitent en interne notamment les groupes de travail sur l'alimentation et le bâtiment vert, la Direction du Développement Durable et des Achats a fait malgré tout le choix de classer comme priorités plusieurs enjeux carbone (voir partie suivante sur EcoActions 2025). Ce parti pris traduit la conscience du GROUPE SOS qu'une action résolue en faveur du climat est un incontournable d'une stratégie Développement Durable aboutie. Ainsi, pour la première fois et afin de poser les bases de son ambition, le GROUPE SOS publie ci-dessous une vision synthétique de son **bilan carbone, soit environ 46 000 tonnes de CO_2 eq. en 2020**. Cette étape d'appropriation du sujet a vocation à conduire vers des engagements de réduction des émissions de CO_2 dans les prochaines années.

Émissions de CO_2 connues et sur lesquelles les actions entreprises seront mesurables

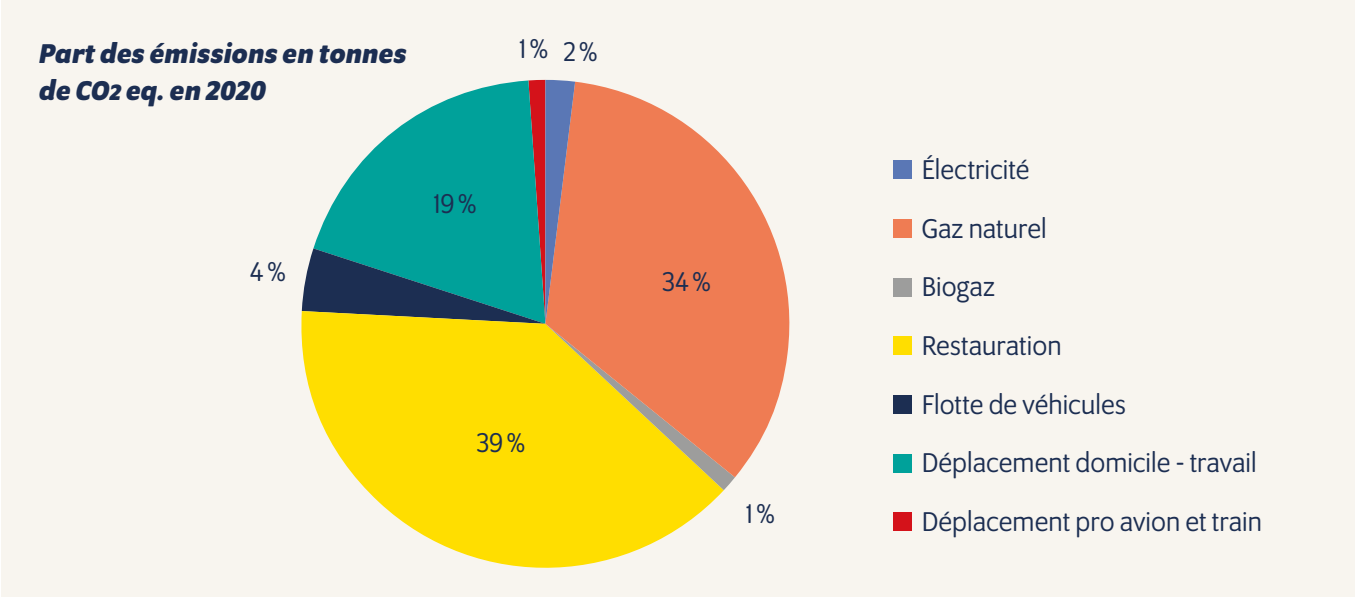
	Émissions en tonnes de CO_2 eq. 2020
Électricité - contrat-cadre	290
Gaz naturel - contrat-cadre	12 036
Biogaz - contrat-cadre	276
Véhicules en LLD - contrat-cadre	1 358
Déplacements avion et train - contrat-cadre	101
Total	**14 061**

Ces émissions sont calculées sur le périmètre des établissements intégrés aux contrats-cadres pertinents pour chaque poste du bilan carbone. Les données réelles de consommations ou volumes sont disponibles et peuvent être traduites en termes d'impact carbone. Il s'agit donc des émissions sur lesquelles le GROUPE SOS en central peut agir.

Émissions de CO_2 estimées et sur lesquelles les actions entreprises seront non mesurables

	Émissions en tonnes de CO_2 eq. 2020
Restauration	18 360
Déplacements domicile-travail	9 000
Électricité - hors contrat-cadre	432
Gaz naturel - hors contrat-cadre	3 800
Véhicules en LLD - hors contrat-cadre	542
Déplacements avion et train - hors contrat-cadre	292
Total	**32 246**

Ces émissions sont estimées à partir de données génériques (issues d'études de l'ADEME ou de l'INSEE par exemple) pour la restauration et les déplacements domicile-travail. Elles sont estimées à partir d'une extrapolation théorique des données issues des contrats-cadres appliquée aux établissements qui n'y sont pas intégrés. Il s'agit donc des émissions sur lesquelles le GROUPE SOS en central ne peut pas agir, ou bien partiellement, sans être en capacité de mesurer les effets.



La feuille de route développement durable du GROUPE SOS : EcoActions 2025

Comment concilier les activités du GROUPE SOS, souvent liées à une gestion urgente de la précarité, avec des pratiques environnementales vertueuses ? Comment valoriser les pratiques environnementales des établissements aussi variés que nombreux ?
Les travaux méthodologiques de priorisation réalisés (Ecovision 360, cartographie des risques, groupes de travail, analyse de l'empreinte carbone) constituent un socle fondamental incontournable permettant de maximiser l'impact positif des pratiques environnementales du GROUPE SOS en prenant en compte ses ressources limitées, sa temporalité et ses contraintes externes de marché.
Pour chaque enjeu, ils ont permis de définir des engagements précis, qualitatifs et/ou quantitatifs, associés à un périmètre et une échéance, déclinés en plusieurs étapes lorsque nécessaire. Ces engagements seront suivis et mis à jour a minima semestriellement par la DDDA et portés à la connaissance des instances de gouvernance du GROUPE SOS.
Parmi ces engagements, décrits plus loin dans ce rapport, et compte tenu des travaux méthodologiques menés précédemment, la Direction du Développement Durable et des Achats a fait le choix d'avoir une attention particulière sur les engagements suivants :

- **Alimentation et restauration** (enjeux n°1, n°2, n°3 et n°5) : impact santé, carbone, écosystème de la restauration, et lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Énergies et carburants** (enjeux n°7 et n°11) : impact carbone de la consommation d'énergie des bâtiments et de la flotte de véhicules ;
- **Santé environnementale** (enjeu n° 13) : substances et déchets dangereux ;
- **Économie circulaire** (enjeux n°17, n°18 et n°19) : déchets et leur recyclage, déchets plastiques, substances et déchets dangereux.

La contribution de la Démarche Développement Durable et Achats aux ODD

Le GROUPE SOS est un acteur systémique de l'impact. Que ce soit à travers ses activités, ses pratiques ou son influence, il contribue au développement durable au sens large de l'expression, à la fois sur ses piliers économiques, sociaux/sociétaux, et environnementaux.
La démarche développement durable et achats constitue une part essentielle de l'impact positif que génère le GROUPE SOS sur la société et la planète. Pour la première fois, et afin de valoriser les actions entreprises dans une vision globale, l'ensemble des axes d'EcoActions 2025 développés dans ce rapport sont mis en lumière au regard du référentiel des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ce référentiel, publié par l'ONU en 2015, poursuit l'ambition de poser des objectifs mondiaux aux États mais aussi à la société civile à horizon 2030. Il est composé de 17 grands ODD déclinés en 169 cibles précises, couvrant tous les axes de progrès pour un développement économiquement pérenne, socialement juste et écologiquement responsable.
Ainsi, chacun des enjeux est mis en correspondance avec les cibles pertinentes issues du référentiel. Les priorités du GROUPE SOS et les engagements qu'il prend en matière d'achats et d'environnement découlent d'une prise en compte forte de ces objectifs mondiaux et d'une volonté d'y contribuer activement et durablement.



**Pour visualiser nos contributions en un coup d'œil,
retrouvez un tableau de correspondance entre les ODD
et les enjeux de la démarche développement durable et achats en annexe.**





II.

LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHE DANS L'ORGANISATION

Les relais organisationnels, rôles et responsabilites

Pour qu'elle soit motivante et qu'elle atteigne ses objectifs, la démarche développement durable nécessite l'investissement d'une très grande diversité d'acteurs au sein du GROUPE SOS. En effet, **tous les collaborateurs du GROUPE SOS ont un rôle à jouer dans les transformations profondes des pratiques.**

À titre d'exemples, voici quelques-uns des rôles qu'il s'agit de susciter, clarifier, accompagner :

- **La diffusion** des messages-clés supposent un rôle de communication intermédiaire de la part des directions de secteurs ou de pôles ;
- **L'identification** des priorités terrain, la déclinaison d'un plan d'actions adapté et le suivi des progrès nécessitent un rôle moteur de la part des directeurs d'établissements ;
- **La promotion** du développement durable auprès des nouveaux salariés ou lors des évaluations annuelles implique la participation des responsables ressources humaines ;
- **Les changements** de comportements d'achats et le déploiement des contrats-cadres reposent sur le travail des équipes approvisionnements/services généraux et techniques locales ;
- **Les décisions** d'investissement (notamment pour les bâtiments) ou les arbitrages sur les projets engageants des coûts importants associent les fonctions financières ;
- De manière générale, **l'adoption des écogestes**, la motivation des équipes, la régularité des échanges sur les sujets environnementaux ne peuvent se faire qu'avec le concours de collaborateurs leaders et motivés, quel que soit leur poste.

Dans une organisation aussi hétérogène et décentralisée que le GROUPE SOS, la tâche n'est évidemment pas aisée. C'est pourquoi la Direction du Développement Durable et des Achats a entamé une structuration des échanges, appelée à se poursuivre et s'intensifier. À ce jour, diverses interactions alimentent la démarche :

- Chacun des **directeurs de secteurs** est invité une fois par an à une réunion « Rétrospective et Perspectives » lors de laquelle la Direction du Développement Durable et des Achats présente les grandes avancées de la démarche et surtout recueille les priorités pour l'année à venir ;
- L'ensemble des **directeurs d'établissements** reçoit régulièrement des mailings GROUPE SOS présentant les réalisations et ressources les plus marquantes lorsqu'elles se concrétisent. Ces campagnes de mails sont ponctuelles et veillent à présenter des actions ;
- Depuis fin 2019, la Direction du Développement Durable et des Achats anime chaque mois une réunion transverse **« Ecosystème DD et achats »** rassemblant une dizaine de salariés proches de la fonction achats dans les secteurs (approvisionnements, direction financière, contrôle de gestion, services généraux...). Ces réunions alternent des sessions de partages d'actualités et bonnes pratiques, et des sessions de travail sur des thématiques spécifiques ;
- Des **groupes de travail** ad hoc se constituent aussi par opportunité, comme l'a démontré la création de deux groupes sur l'alimentation durable d'une part et le bâtiment vert d'autre part fin 2020. Ces groupes de travail ont su d'ailleurs se pérenniser et existent toujours ;
- Enfin l'ensemble des **salariés** peut être informé et sensibilisé soit à travers des événements physiques ou des canaux à distance (voir plus loin la partie dédiée à la communication interne).

Au-delà de ces efforts d'interactivité, le succès de la démarche dépend et dépendra aussi largement de la clarté des rôles et responsabilités. Marqué par sa culture de l'initiative et du volontarisme, le GROUPE SOS va s'atteler à spécifier les responsabilités sur le sujet. Néanmoins, les directeurs d'établissements sont les garants du déploiement de la politique environnementale et de son adaptation à leur contexte. Ils sont aujourd'hui les principaux agents de la réussite de la démarche. Les prochains défis seront d'intégrer la démarche développement durable aux systèmes de management du GROUPE SOS afin de l'ancrer dans la durée et dans le fonctionnement des établissements.

Les actions de formation et de sensibilisation

L'enjeu de la formation et de la sensibilisation est de traduire en **pratiques concrètes** la démarche développement durable du GROUPE SOS dans les comportements quotidiens et les choix faits par les établissements.

La Direction du Développement Durable et des Achats propose ainsi à tous les collaborateurs différents formats de sensibilisation selon leur disponibilité et leur appétence pour le sujet :

- Le **réseau Canopée**, réseau interne d'échange de bonnes pratiques développement durable développé sur le réseau social professionnel LinkedIn se veut une plateforme d'échange, d'information et de discussion autour des sujets d'actualité (guides, articles, journée dédiée, événements, actions dans les établissements, etc.) ;
- Depuis la publication de la matrice Ecovision 360 en juin 2020, les équipes de la Direction du Développement Durable et des Achats publient régulièrement des **guides dédiés** aux 26 enjeux environnementaux prioritaires du GROUPE SOS. Chaque guide reprend les chiffres-clés, le lien avec le GROUPE SOS, les actions précédemment menées, les bonnes pratiques et les leviers d'action pour les établissements du GROUPE SOS. Ces guides sont publiés à la fois sur Canopée et sur l'intranet des collaborateurs du GROUPE SOS (IntraSOS) ;
- De **courtes sessions d'animation** (entre une et deux heures) sont en cours de développement sur des sujets spécifiques ("La réduction des déchets à la source" et "La lutte contre le gaspillage alimentaire") ;
- La **Semaine Européenne du Développement Durable** est également chaque année une occasion de sensibiliser à nouveau les collaborateurs aux enjeux environnementaux prioritaires du GROUPE SOS et aux leviers à leur disposition pour agir au quotidien ;
- La Direction du Développement Durable et des Achats intervient également lors des **Journées d'Intégration** du personnel pour présenter son organisation et ses actions à tout nouveau collaborateur du GROUPE SOS ;
- Les **événements internes** comme la Journée des Équipes ou encore les portes ouvertes des établissements sont également des opportunités pour sensibiliser les collaborateurs.

La Direction du Développement Durable et des Achats a développé plusieurs programmes de formation depuis quelques années :

- **Formation sur la précarité énergétique** en collaboration avec le cabinet de conseil Auxilia et des établissements d'accueil du GROUPE SOS (Appartement de coordination thérapeutique, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Intermédiation Locative, etc.). La formation était à destination d'une partie des professionnels du secteur Solidarités ;
- En collaboration avec la Direction des Ressources Humaines du GROUPE SOS et les Responsables des Ressources Humaines sectoriels, la Direction du Développement Durable et des Achats a développé une **formation sur la thématique du "Mieux Manger Pour Tous"** afin de faire évoluer les pratiques internes pour l'alimentation des bénéficiaires et des collaborateurs.
  La formation est désormais portée par un organisme de formation interne et déployée dans tous les secteurs du GROUPE SOS selon les demandes des collaborateurs et des directions générales ;
- À la demande des établissements, la Direction du Développement Durable et des Achats intervient régulièrement pour former les équipes aux enjeux du Développement Durable pour le GROUPE SOS et aux actions à leur disposition pour mettre en œuvre au quotidien la démarche.

Les actions de formation et de sensibilisation permettent de mobiliser les équipes et de conduire le changement au sein de nos établissements. En effet, les enjeux environnementaux actuels nécessitent de mobiliser durablement les collaborateurs pour intégrer le développement durable aux pratiques et comportements professionnels.

Le pilotage et l'exploitation des indicateurs de performance

Une démarche développement durable aboutie implique d'être en capacité de mesurer les progrès et les résultats des actions menées, d'analyser ces résultats pour ajuster les plans d'actions, et de communiquer aux secteurs et aux établissements des informations exploitables.

Le GROUPE SOS n'étant pas soumis à des réglementations contraignantes en matière de reporting environnemental, et étant fortement décentralisé par nature, la démarche développement durable nécessite un cadre méthodologique de pilotage partagé pour accroitre son efficacité. Fort de sa volonté de progresser et de se positionner de manière innovante parmi les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (qui rencontrent les mêmes difficultés), le GROUPE SOS solidifie progressivement ses indicateurs.
La Direction du Développement Durable et des Achats a construit depuis 2021, et sur la base des données de l'année 2020, la première version de son nouveau système de reporting. Celui-ci est fondé sur la **transmission d'indicateurs précis par les fournisseurs**, ce qui constitue une véritable originalité dans le paysage du reporting extra-financier. En effet, pour obtenir leurs indicateurs, la grande majorité des organisations sollicite directement leurs filiales et utilisent des outils de consolidation déployés auprès de toutes leurs équipes. Au GROUPE SOS, pour tenir compte de l'éclatement significatif des établissements (plus de 600 en 2020), la Direction du Développement Durable et des Achats a choisi de s'appuyer sur sa plus grande force : **l'intégration complète des fonctions environnementales et achats**. Ainsi, profitant de sa proximité directe avec les fournisseurs-clés du GROUPE SOS, elle co-construit et suit à présent ses indicateurs en collaboration avec son écosystème.

Les indicateurs consolidés, c'est-à-dire agrégeant l'impact global du GROUPE SOS, sont tous fiables et exploitables. Le projet est aujourd'hui de progresser dans la formalisation d'un reporting à visée interne, permettant de présenter les données établissement par établissement, et ainsi nourrir les réflexions des secteurs.

Les canaux principaux de communication interne et externe

Faire vivre la démarche de Développement Durable du GROUPE SOS est indissociable d'une stratégie de communication interne et externe efficace.

L'objectif en interne est d'informer, de partager et de sensibiliser à travers différents canaux :

- De manière hebdomadaire via la **communauté Canopée** (voir précédemment) : publication de bonnes pratiques internes, de guides, d'articles ou d'informations sur des événements en lien avec les enjeux environnementaux du GROUPE SOS ;
- Le **site intranet "IntraSOS"** nous permet de communiquer à l'ensemble des collaborateurs les dernières actualités concernant la politique Développement Durable et Achats du GROUPE SOS ;
- Lorsque la Direction du Développement Durable et des Achats a besoin de communiquer de manière plus active et rapide auprès des collaborateurs du GROUPE SOS, des **campagnes de mailings** peuvent être conduites à destination d'une cible précise en interne (secteur, écosystème thématique ou autre) ou bien de manière large (ensemble des collaborateurs du GROUPE SOS).

En collaboration avec la Direction de la Communication du GROUPE SOS, la Direction du Développement Durable et des Achats a également à sa disposition d'autres canaux pour communiquer en interne et en externe :

- En interne, la Direction de la Communication publie de manière trimestrielle un journal nommé **Actua**, qui reprend les actualités des secteurs et des fonctions support du GROUPE SOS ;
- En externe, plusieurs canaux sont utilisés :
  - **Le site internet du GROUPE SOS** : pour mettre en avant une actualité importante ou actualiser les pages dédiées aux pratiques du GROUPE SOS,
  - **Le rapport Développement Durable** : pour rendre compte à l'ensemble de nos parties prenantes des actions engagées pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des enjeux environnementaux prioritaires du GROUPE SOS,

> Conférences UP : les cycles de conférence peuvent également être l'occasion pour les équipes du Développement Durable et des Achats de partager leur expertise et peut-être d'inspirer de nouvelles pratiques !

> Réseaux sociaux : pour mettre en avant une pratique ou une actualité importante.







III.

LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS DU GROUPE SOS

LES ACHATS RESPONSABLES : UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS AU BÉNÉFICE DE NOS PARTIES PRENANTES

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 8.3



ODD 10.2



ODD 11.3



ODD 16.6 / ODD 16.7

Un achat responsable est un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour **minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.**
La mise en place d'une démarche d'achats responsables permet d'**adresser le triptyque 'risques, innovation, RSE'**, au-delà d'une démarche classique d'achats qui traite des sujets 'coût, qualité, délais'. Elle nourrit la stratégie de l'entreprise en contribuant à renforcer son avantage concurrentiel, et crée de la valeur notamment en favorisant ses synergies avec ses fournisseurs et/ou son tissu économique local.
La part des achats représente en moyenne la moitié du chiffre d'affaires d'une organisation. Par ailleurs, les achats étant au cœur du fonctionnement de cette organisation, au contact quotidien de ses multiples parties prenantes internes et ses fournisseurs, elle représente un excellent levier de sensibilisation et d'amélioration des pratiques, que ce soit en interne mais également en externe.
La crise de la covid 19 a renforcé la nécessité d'une démarche d'achats responsables et a mis en valeur les interdépendances très fortes entre donneurs d'ordre et fournisseurs. Elle a notamment mis en lumière les bénéfices d'une relation clients / fournisseurs durable, qui lorsque les crises surviennent, est le gage d'une **résilience renforcée** pour l'entreprise.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS est un acteur majeur grâce à ses pratiques. Le **total de ses dépenses récurrentes s'élève à plus de 210 millions d'euros** répartis sur une multitude de fournisseurs partout en France, DOM TOM compris et à l'international.

Le GROUPE SOS est un acteur-clé de l'Économie Sociale et Solidaire. Ses activités sont par nature, des activités qui contribuent directement au développement durable (voir plus haut ODD). Il paraît donc incontournable que ces mêmes activités soient appuyées sur des pratiques achats responsables.

Le GROUPE SOS a une capacité et une volonté d'influence certaine, notamment à travers ses plaidoyers. Valoriser ses pratiques en termes d'achats responsables ou sensibiliser ses parties prenantes aux bénéfices des achats responsables sont des éléments qui viennent tout naturellement soutenir cette influence au bénéfice de l'intérêt général.

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis sa création, la Direction du Développement Durable et des Achats a intégré dans sa politique la notion d'achats responsables.
Jusqu'en 2019, les achats responsables au GROUPE SOS consistaient à négocier des contrats-cadres pour les familles achats stratégiques du GROUPE SOS (budget élevé, fort enjeu de qualité ou de développement durable).
Les contrats-cadres étaient ainsi négociés sur la base de critères économiques, qualitatifs et environnementaux.
Cette démarche a été notamment accompagnée par la mise en place d'une formation sur l'analyse en TCO ('Total Cost of Ownership' : coût total de détention) qui constitue l'un des fondamentaux de la démarche des achats responsables.
À partir de l'automne 2019, le GROUPE SOS a refondu l'ensemble de sa **stratégie achats sur la base des critères du Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables**[1] (dont est également issue la Norme ISO 20400[2]) qui représentent une **méthodologie éprouvée en matière d'achats responsables**.
Cette méthodologie a permis d'évaluer la maturité en termes d'achats responsables du GROUPE SOS et de définir un plan d'actions concrètes et priorisées.
Sur le sujet de la contribution à la stratégie d'entreprise, la Direction du Développement Durable et des Achats a fortement contribué à la réflexion GROUPE SOS Horizon 2025 à travers sa participation aux différents groupes de travail (alimentation, bâtiment vert, développement durable, risques, données/reporting).
Sur les sujets de maîtrise des risques, la DDDA a travaillé sur la modélisation de ses achats avec une vision risques et opportunités, ce qui a permis de hiérarchiser ses différentes natures de dépenses sous la forme d'une matrice de Kraljik à trois axes (risques, opportunités et montants des dépenses). Chaque nature de dépenses a été évaluée en fonction des risques et opportunités suivants : économique / 'marché', réglementaires (réglementation DD comprise), chaîne d'approvisionnement, qualité, image/réputation, impact social et sociétal, et enfin impact environnemental.
Début 2021, **le GROUPE SOS a signé la Charte Relations Fournisseurs Responsables**[3] et est ainsi devenue la **première organisation de l'Économie Sociale et Solidaire de cette taille à s'engager** officiellement à progresser sur les principes édictés dans cette Charte.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : DÉFINIR DES OBJECTIFS ANNUELS PRÉCIS DE PROGRESSION SUR LES PRINCIPES DE LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2025**

À partir de chaque engagement de la Charte, la Direction du Développement Durable et des Achats entend définir une ou plusieurs actions, les mesurer et y associer des actions concrètes de progrès. Les actions envisagées et les premiers résultats seront présentés les prochaines années.

ENGAGEMENT : ÉTUDIER LE DEGRÉ DE MATURITÉ DU RECOURS AUX FOURNISSEURS DU DOMAINE DU HANDICAP ET DÉFINIR UN PLAN D'ACTION AFIN D'AUGMENTER LA PART DES DÉPENSES RÉALISÉES AVEC CE SECTEUR (VS SECTEUR CONVENTIONNEL)

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2025**

En 2021, la Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à analyser les dépenses du GROUPE SOS en identifiant les marchés les plus favorables pour transférer des dépenses auprès d'entreprises du Secteur Protégé et Adapté (Entreprises Adaptées - EA, et Établissements et Services d'Aide par le Travail – ESAT)

En 2022, l'objectif sera de définir et de déployer un plan d'action afin d'identifier les actions prioritaires générant le plus d'impact.

1. http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-achats-responsables/
2. https://www.iso.org/fr/standard/63026.html
3. https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/charte-relations-fournisseurs-responsables

PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS » 2017 À 2020

L'alimentation constitue un enjeu majeur pour le GROUPE SOS. Elle représente le premier poste de dépenses achats du groupe et constitue le premier poste du bilan carbone de ses activités. Elle est surtout un **enjeu social et sanitaire incontournable** : qualité de prise en charge, lutte contre les inégalités de santé, droit au mieux manger pour tous, valorisation des cultures locales, développement des territoires…
Le GROUPE SOS souhaite non seulement contribuer au renouvellement des pratiques agricoles, au travers de ses nouvelles activités qui se structurent autour du secteur Transition écologique, mais aussi être pionnier dans la prise en compte de ces nouveaux défis dans l'ensemble de ses cœurs de métier.
Le programme Mieux Manger Pour Tous a été déployé entre 2017 et 2020 autour d'objectifs ambitieux :

- **Engagement #1 :** atteindre 40 % de produits « durables » (produits locaux, bio, issus du commerce équitable et porteurs du label MSC ou Pêche Durable pour les produits de la mer) dont 20 % issus de l'agriculture biologique dans la restauration proposée dans nos établissements d'ici à 2020 ;
- **Engagement #2 :** atteindre 100 % de produits bio dans la restauration collective proposée dans le secteur Jeunesse du GROUPE SOS d'ici à 2024 ;
- **Engagement #3 :** déployer une démarche ambitieuse de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **Engagement #4 :** assurer la formation et la sensibilisation de tous sur ces sujets : professionnels, bénéficiaires, entourage…

Un bilan a été dressé fin 2020 pour l'ensemble de ces engagements :

- **ENGAGEMENT #1 :**
  > Renégociation au cas par cas des contrats de restauration en intégrant les objectifs SOS (46 % du volume de dépenses couverts) : UHU La Madrague et CHRS Saint-Louis (GROUPE SOS Solidarités), Hôpitaux de Saint-Avold et de Mont-Saint-Martin (GROUPE SOS Santé), MAS Pressensé / LHSS Les Voisins / LAM Olympiades (GROUPE SOS Solidarités), etc. ;
  > Déploiement de solutions d'approvisionnement dans tout le périmètre SOS Seniors (55 % du volume des achats en approvisionnement couverts) : deux solutions retenues et déployées ;
  > Pour les autres établissements assurant eux-mêmes la restauration, des expérimentations sont en cours pour faire évoluer les pratiques d'approvisionnement en ce sens.

- **ENGAGEMENT #2 :**
  > Renégociation du contrat-cadre Crescendo pour un objectif de 100 % bio d'ici à 2024 dans les crèches de l'association : objectif concrétisé à travers une consultation des prestataires de restauration. Les prestataires sélectionnés accompagneront Crescendo vers une montée en charge progressive pour atteindre 100 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les assiettes des jeunes convives d'ici à 2024 ;
  > Formation de l'ensemble des cuisinants du secteur Jeunesse du GROUPE SOS via le déploiement de la formation « Mieux Manger Pour Tous » et création d'un groupe de travail tranverse.

- **ENGAGEMENT #3 :**
  > Dans le cadre du programme Silver Fourchette, 4 EHPAD pilotes de GROUPE SOS Seniors ont bénéficié en 2016 d'un audit sur le gaspillage alimentaire. Pesée des déchets pendant un mois, concertation avec le personnel et les résidents : cette première étape a permis d'éveiller l'intérêt pour le sujet, contribuant à faire évoluer aussitôt certaines pratiques ;
  > D'autres expérimentations ont eu lieu dans plusieurs établissements avec pour objectif dans un premier temps de poser un diagnostic objectif sur les pratiques à travers notamment des pesées régulières ; et dans un deuxième temps la mise en place d'un plan d'action ciblé ;
  > GROUPE SOS Seniors a distribué à ses établissements une mallette anti-gaspillage alimentaire construite par le groupe de travail issu des premiers audits menés en 2016 avec Auxilia ;
  > Au niveau du GROUPE SOS, la Direction du Développement Durable et des Achats a publié un guide et des outils dédiés inspirés des expérimentations internes et des meilleures pratiques sur le sujet en 2019.

- **ENGAGEMENT #4 :**
  > 180 personnes formées (100 % des cuisinants chez GROUPE SOS Jeunesse, 2 sessions GROUPE SOS Seniors, 2 sessions GROUPE SOS Solidarités). Déploiement à venir chez Crescendo prévu pour le dernier trimestre 2021 (décalage dû à la crise sanitaire de la covid 19) ;
  > Organisation d'un groupe de travail chez GROUPE SOS Jeunesse et publication d'un livre de recettes, de plans alimentaires et de cycles de menus.



N° 1 ENJEU « SANTÉ » DANS LA RESTAURATION

Intégrer des critères liés à la qualité dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant à réduire les risques sur la santé humaine (alimentation équilibrée évitant les aliments trop gras, sucrés ou salés, promotion de l'agriculture biologique).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 2.1



ODD 3.4 / ODD 3.9

L'alimentation, enjeu majeur pour la qualité de la prise en charge de nos bénéficiaires

L'alimentation, facteur majeur de bonne santé

L'impact d'une mauvaise alimentation sur la santé n'est plus à démontrer. Elle contribue notamment au développement de l'obésité et des maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardiovasculaires, les diabètes de type II et certains cancers.
En 2017, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Observatoire Européen des Politiques et des Systèmes de Santé ont publié un rapport sur les conséquences économiques d'une alimentation déséquilibrée et du manque d'activité physique. La corrélation entre mauvaise alimentation, manque d'activité physique et augmentation des dépenses de santé y est démontrée. Ces dépenses pourraient être réduites grâce à une alimentation adaptée et un niveau d'activité physique suffisant. En France, selon les données de la Sécurité Sociale en 2010, 36 % des décès pouvaient être attribués directement ou indirectement à une alimentation de mauvaise qualité (24 % pour les maladies cardiovasculaires, 10 % pour le cancer et 2 % pour le diabète).

En 2015, près de 49 % de la population adulte était en surpoids (soit un indice de masse corporelle – IMC* – supérieur à 25). Et, selon la Haute Autorité de Santé, en 2012, plus de 15 millions de Français souffraient de maladies non transmissibles chroniques, ces dernières représentant près des deux tiers des dépenses de santé. Ces maux touchent bien souvent, en premier lieu, les populations défavorisées, générant une augmentation des inégalités de santé.

L'importance de la qualité des aliments consommés

Définition : un aliment doit fournir les matières et l'énergie nécessaires à la vie et à son développement[2] et être dépourvu de toxicité. Les aliments doivent comporter à la fois des éléments nutritionnels (vitamines, minéraux et enzymes) et des éléments caloriques (protéines, lipides et glucides).
Beaucoup des produits que nous consommons massivement aujourd'hui ne répondent plus réellement hélas à cette définition. La contamination par les pesticides* des fruits et légumes et de notre alimentation en général, aujourd'hui démontrée (voir par exemple les études de Générations Futures publiées en février et septembre 2018[3]), en est une des raisons. Par exemple pour les fruits, la cerise (pour 89 % des échantillons), la clémentine/mandarine (88,1 %), le raisin (87,3 %), le pamplemousse/pomelos (86,3 %), les nectarines/pêches (83 %), les fraises (82,9 %), et les oranges (81,2 %) sont tout en haut du classement pour la présence de résidus de pesticides.
La plupart des substances concernées sont cancérogènes*, mutagènes*, reprotoxiques*, ou sont des perturbateurs endocriniens* (substances qui interfèrent avec le système hormonal). Tous ces produits ont des impacts majeurs, démontrés, sur la santé[4].

1. Candari, C.J., J., Cylus, J., & Nolte, E. (2017). Assessing the economic costs of unhealthy diets and low physical activity: an evidence review and proposed framework. WHO.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Avec plus de **30 000 repas servis chaque jour** dans les établissements du GROUPE SOS, la restauration est un enjeu majeur au carrefour de problématiques économiques, sociales, sociétales et environnementales. Premier budget de dépenses des établissements du GROUPE SOS, premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du bilan carbone, l'alimentation est un enjeu majeur de la qualité de la prise en charge de nos bénéficiaires.

Les actions menées jusqu'en 2020

Voir encadré "Mieux Manger Pour Tous" : page 24.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : ACCROÎTRE LA PART DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PORTEURS DE LABELS DE QUALITÉ DANS LES APPROVISIONNEMENTS DE NOS ÉTABLISSEMENTS (LOI EGALIM)

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Depuis 2017 et le déploiement du programme « Mieux Manger Pour Tous », un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre pour accroître la part de produits dits « durables » (issus de l'agriculture biologique, produits locaux, produits de la mer labellisés MSC, issus du commerce équitable).
De manière concomitante, la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, définitivement votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 1er novembre 2018. Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim), engagement du président de la République, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017.
Au 1er janvier 2022, la loi EGAlim exige 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique pour les personnes morales concernées : de droit public et de droit privé (pour les personnes morales de droit privé il s'agit des services mentionnés à l'article L.230-5 du CRPM).
Au sein du GROUPE SOS cela concerne de nombreux établissements :

- GROUPE SOS Jeunesse : association Crescendo et tout établissement accueillant des enfants de moins de six ans ou rentrant dans la catégorie établissement médico-social ;
- GROUPE SOS Santé ;
- GROUPE SOS Seniors ;
- GROUPE SOS Solidarités : établissements sociaux et médico-sociaux.

Deux périmètres différents ont été définis afin de suivre de manière chiffrée la réalisation de cet engagement :

- **Périmètre GROUPE SOS Seniors** : tous les établissements où a été déployé un outil de gestion prévisionnelle de la restauration. Cela concerne, à partir de mai 2021, **100 % des cuisines** en gestion directe chez GROUPE SOS Seniors. Deux outils ont été déployés depuis fin 2017. Ces outils permettent d'avoir une traçabilité fine des approvisionnements et d'être en capacité de reporter de manière mensuelle sur les indicateurs de la loi EGAlim.
  - > Objectif 2021 : couvrir au moins **50 %** du périmètre des établissements en gestion directe au sein de GROUPE SOS Seniors ;
  - > Objectif 2022 : couvrir **100 %** du périmètre des établissements en gestion directe au sein de GROUPE SOS Seniors.
- **Périmètre GROUPE SOS** : renégocier les contrats de restauration pour introduire les objectifs de la loi EGAlim. Une fois ces contrats renégociés, à travers le pilotage contractuel mené avec les prestataires de restauration, les indicateurs de la loi EGAlim pourront être obtenus. Depuis début 2021, une première consultation régionale pour l'Île-de-France est en cours de construction.

La Direction du Développement Durable et des Achats souhaite poursuivre ces renégociations régionales pour être en capacité d'ici à 2025 d'avoir l'ensemble des contrats de restauration conformes avec les objectifs de la loi EGAlim.

2. Larousse
3. État des lieux des résidus de pesticides dans les fruits et les légumes en France – Générations Futures – Février 2018 ; Rapport EXPPERT 10 Perturbateurs endocriniens dans l'alimentation – Septembre 2018
4. Étude Nutrinet-Santé – Cohorte nationale pour étudier les relations entre la nutrition et la santé

Trois indicateurs sont suivis pour apprécier l'atteinte de nos engagements :

- Les **produits issus de l'agriculture biologique** (à hauteur de 20 % minimum) ;
- Les **produits de qualité** :
  - > Les produits bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : le Label rouge, l'appellation d'origine (AOC/AOP), l'indication géographique (IGP), la Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », uniquement pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production,
  - > Jusqu'au 31/12/2029 uniquement, les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2,
  - > Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable,
  - > Les produits bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » (RUP),
  - > Les produits « équivalents » aux produits bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications (voir détails dans les décrets de la loi EGAlim),
  - > Les produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie ;
- Les **produits durables** : produits de qualité et produits issus de l'agriculture biologique.

Modalités de calcul : En valeur HT d'achats en euros de produits alimentaires par année civile (sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises) qui répondent à au moins un de ces critères rapportée à la valeur HT en euros de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas.

Résultats 2020 :

- Périmètre **GROUPE SOS Seniors : 25 EHPAD** qui ont déployé un outil de gestion prévisionnelle des approvisionnements :
  - > Produits issus de l'agriculture biologique : **8 %** en moyenne pour 2020 ;
  - > Produits de qualité : 2,56 % en moyenne pour 2020 ;
  - > Produits durables : **12 %** en moyenne pour 2020.
- Périmètre **GROUPE SOS : 116 établissements**
  - > Produits issus de l'agriculture biologique : **7,74 %** en moyenne pour 2020 ;
  - > Produits de qualité : **7,37 %** en moyenne pour 2020 ;
  - > Produits durables : **19 %** en moyenne pour 2020.

ENGAGEMENT : METTRE À DISPOSITION UNE MERCURIALE DE PRODUITS BIO ET/OU LOCAUX POUR LES CUISINES EN GESTION DIRECTE

Périmètre **GROUPE SOS Solidarités GROUPE SOS Jeunesse**	*Échéance* **2025**

Pour les établissements du GROUPE SOS qui gèrent de manière interne leur restauration sans passer par des outils d'approvisionnement, la Direction du Développement Durable et des Achats n'est actuellement pas capable d'obtenir les indicateurs de la loi EGAlim. Pour ces établissements (principalement au sein de GROUPE SOS Jeunesse et GROUPE SOS Solidarités), la Direction du Développement Durable et des Achats se fixe pour objectif de mettre à leur disposition un outil de gestion des approvisionnements interne au GROUPE SOS qui leur permette d'accéder à une mercuriale de produits issus de l'agriculture biologique et de qualité/durables. Cet outil doit également permettre d'avoir une première base de reporting pour ce périmètre. Un pilote doit être lancé courant 2021 pour tester sur une grappe d'établissements un premier outil.

Indicateurs suivis :

- Nombre d'établissements couverts par un outil par rapport au nombre d'établissements en gestion directe de la fonction restauration ;
- Part des achats alimentaires effectués via un outil d'approvisionnement par rapport à l'ensemble des achats alimentaires (HT) ;

- Pourcentage de produits durables (selon définition de la loi EGAlim ci-dessus) achetés via un outil d'approvisionnement.

ENGAGEMENT : ATTEINDRE 100 % DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA RESTAURATION PROPOSÉE AUX CONVIVES D'ICI À 2025

Périmètre
Association CRESCENDO

Échéance
2025

Crescendo est une association de GROUPE SOS Jeunesse, qui assure depuis plus de 50 ans la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans.
Au sein de ses établissements, Crescendo propose deux modes de restauration (selon le cahier des charges défini par la ville partenaire) :

- La liaison froide : les repas des enfants sont préparés dans des ateliers culinaires et livrés ensuite dans nos établissements où les équipes de Crescendo remettent en température les repas et les servent aux enfants ;
- La production sur place : un/une commis de cuisine reçoit des produits bruts (fruits, légumes, épicerie, etc.) qui sont transformés sur place pour produire les repas des enfants.

Courant 2021, Crescendo a choisi deux nouveaux prestataires pour l'accompagner vers cet objectif de 100 % bio d'ici à 2025. Les deux prestataires (liaison froide et livraison de denrées brutes) sont en mesure de proposer un échéancier pour atteindre l'objectif de 100 % bio.

Deux indicateurs principaux seront suivis pour apprécier l'atteinte des engagements :

- Le déploiement des deux prestataires de restauration au sein de Crescendo : objectif de 100 % d'ici au premier trimestre 2022 ;
- Le pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique utilisés dans la production des repas des enfants selon les modalités de calcul de la loi EGAlim (voir ci-dessus).

Résultats 2020 : 45 établissements concernés

- Produits issus de l'agriculture biologique : **30 %** en moyenne pour 2020.

ENGAGEMENT : ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE LA RESTAURATION DURABLE AU SEIN DU GROUPE SOS

Périmètre
GROUPE SOS

Échéance
2025

Le GROUPE SOS souhaite inscrire ses engagements pour une alimentation durable dans une Charte qui reprendrait les grands engagements de tout établissement pour la qualité d'accueil de ses bénéficiaires et une liste de produits interdits au sein du GROUPE SOS.

Périmètre de cet engagement : tout établissement ayant un contrat de restauration et tout établissement utilisant un outil d'approvisionnement. Ce périmètre a été choisi car ce sont les seuls établissements qui seront capables via une extraction de leurs achats alimentaires de certifier l'absence de produits interdits.
L'objectif du GROUPE SOS d'ici à 2025 est que chacun de ses établissements puisse à travers ses achats alimentaires indiquer qu'aucun produit interdit n'a été acheté.

Indicateur :
Extraction des achats alimentaires et vérification de l'absence de ces produits.

Référence à des enjeux étroitement liés et pages correspondantes : ce dernier engagement est étroitement lié à l'enjeu N°3 « Ecosystème » de la Restauration pages 34 et 35.

N° 2 ENJEU « CARBONE » DE LA RESTAURATION

Intégrer des critères liés à l'empreinte carbone dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant à réduire les émissions de CO_2 relatives à la production, au stockage ou au transport (préférence pour les produits locaux, de saison et bio, réduction de la consommation de produits carnés...).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 2.4



ODD 13.2

Selon les résultats du Projet CECAM (Contenu énergétique et carbone de l'alimentation des ménages) piloté par le Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement[1], les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages en France représentent 24 % de l'empreinte carbone des ménages en France (par rapport à l'empreinte carbone totale évaluée par le SOeS[2] pour l'année 2012).

- La production agricole est le premier poste d'émissions de GES. La part carnée de notre alimentation mais aussi les pratiques agricoles sont déterminantes dans ce bilan ;
- Le second secteur à l'origine des émissions totales de GES est le secteur des transports. Chercher à rapprocher les lieux de production des lieux de consommation est un enjeu majeur, y compris pour les produits transformés.

Il apparait clairement que l'évolution de l'assiette des ménages vers une alimentation moins carnée et la réduction du recours aux intrants azotés pour l'ensemble des productions agricoles, revêtent un enjeu majeur dans une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

La restauration collective contribue aux émissions carbones de la France : un repas hors domicile serait deux fois plus intense en CO_2 qu'un repas à domicile, en raison des usages énergétiques non spécifiques à la production alimentaire notamment (chauffage, éclairage, etc.)[3].
L'alimentation représente le premier poste budgétaire du GROUPE SOS et le premier poste du bilan carbone de nos activités. Les choix en matière de plan alimentaire et de cycle de menus ont donc un impact direct sur les approvisionnements alimentaires (produit, méthode de production, origine, niveau de transformation, etc.).

Les actions menées jusqu'en 2020

Voir encadré "Mieux Manger Pour Tous" : page 24.



Afin d'accompagner les cuisinants du GROUPE SOS dans l'évolution de leurs pratiques vers une alimentation durable, la formation « Mieux Manger Pour Tous » a été développée en 2018. Cette formation a pour objectif de fournir aux cuisinants du GROUPE SOS des repères culinaires revus à l'aune

1. BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p. Janvier 2019
2. Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du développement durable
3. BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p. Janvier 2019

d'une alimentation compatible avec un développement durable. Entre 2018 et fin 2020, **180 personnes ont été formées** (100 % des cuisinants chez GROUPE SOS Jeunesse, 2 sessions GROUPE SOS Seniors, 2 sessions GROUPE SOS Solidarités) et les prochaines sessions vont être planifiées pour l'association Crescendo (petite enfance).



Dans le cadre de l'engagement #4 du programme "Mieux Manger Pour Tous", un groupe de travail s'est réuni avec des représentants de GROUPE SOS Jeunesse (cuisiniers, commis, maîtresses de maison, éducateurs, responsables qualité, direction d'établissements) afin de construire ensemble un plan alimentaire, des cycles de menus et un livre de recettes adaptés à un régime alimentaire durable. Les résultats des travaux ont été publiés en interne et partagés avec les établissements fin 2019 – début 2020.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : CRÉER OU MODIFIER LES PLANS ALIMENTAIRES EXISTANTS POUR RÉDUIRE LA PART DE PRODUITS CARNÉS ET INTRODUIRE AU MOINS UN REPAS VÉGÉTARIEN

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Pour les établissements de GROUPE SOS Seniors, GROUPE SOS Santé et l'association Crescendo, des plans alimentaires sont déjà mis en œuvre afin de guider les cuisinants (chef, second, commis, etc.) dans la définition de menus. Ces plans alimentaires sont élaborés à partir des recommandations de diététiciens/nutritionnistes et se basent sur les recommandations du GEMRCN (groupe d'études des marchés restauration collective nutrition), texte de référence sur l'équilibre alimentaire dans la restauration collective.

L'objectif de la Direction du Développement Durable et des Achats est d'accompagner les référents/coordinateurs nutrition des associations ou bien des prestataires pour aligner les plans alimentaires vers un régime alimentaire durable pour réduire le bilan carbone de la restauration collective au sein du GROUPE SOS : cela consiste principalement à orienter les repas vers davantage de protéines végétales et moins de protéines animales.

Pour les établissements GROUPE SOS Jeunesse et GROUPE SOS Solidarités, des premières initiatives ont été prises pour encadrer la création des cycles de menus mais sans approche sectorielle. La Direction du Développement Durable et des Achats souhaite collaborer avec les équipes nutrition et qualité au niveau des Directions Générales des secteurs précités pour réaliser ce projet.

Pour rappel : la loi EGAlim demande également à titre expérimental pour la restauration scolaire d'introduire un menu végétarien par semaine.

Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS proposant un service de restauration.

Définition : un plan alimentaire constitue un ensemble de structures de menus organisés de façon à respecter variété et équilibre alimentaire au fil des semaines. Il se présente sous la forme de tableaux hebdomadaires (cycle de 20 repas) dans lesquels figurent des catégories de produits : crudités, féculents, légumes et fruits, produits laitiers, viande, poisson, œufs, etc.

Indicateur : fréquence d'apparition de repas végétariens dans les plans alimentaires mis en œuvre.

Résultat 2020 : 3 repas végétariens sur un cycle de 20 repas au niveau GROUPE SOS soit 152 établissements concernés.

ENGAGEMENT : ATTEINDRE 0 % DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS ACHETÉS HORS SAISON D'ICI À 2025 ET 25 % DE PRODUITS LOCAUX DANS LES ACHATS ALIMENTAIRES D'ICI À 2025

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Périmètre : tout établissement ayant un contrat de restauration et tout établissement utilisant un outil d'approvisionnement. Ce périmètre a été choisi car ce sont les seuls établissements qui seront capables via une extraction de leurs achats alimentaires d'analyser la saisonnalité des fruits et légumes frais achetés.

- Pour la partie fruits et légumes frais hors saison, la Direction du Développement Durable et des Achats se basera sur le calendrier des fruits et légumes de saison publié par l'ADEME en partenariat avec la Fondation Goodplanet[4]. La faisabilité d'extraire cet indicateur est en cours de test avec les prestataires du GROUPE SOS ;
- Le pourcentage de produits locaux sera calculé en reprenant les modalités de calcul de la loi EGAlim, c'est-à-dire en valeur d'achats HT.

Définition d'un produit local : il n'existe pas actuellement de définition partagée d'un produit local. Le GROUPE SOS s'est de son côté fixé la définition suivante : un produit local est un produit brut ou transformé dans la même région administrative que l'établissement consommateur.

4. www.librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1767-calendrier-des-fruits-et-legumes-de-saison.html

Atteindre **0 %** de fruits et légumes frais achetés hors saison et **25 %** de produits locaux dans les achats alimentaires d'ici à 2025.



ALIMENTATION ET RESTAURATION

N° 3

ENJEU
« ÉCOSYSTÈME » DE LA RESTAURATION

Intégrer des critères liés à la préservation des écosystèmes dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant notamment à limiter l'impact indirect de nos modes de consommations sur la biodiversité.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 14.4



ODD 15.3 / ODD 15.5

La biodiversité désigne la diversité du vivant au niveau génétique et au niveau des espèces et des écosystèmes.

Trois mesures principales sont identifiées pour ralentir la perte de la biodiversité :

- Les modèles alimentaires mondiaux doivent s'orienter vers des **régimes alimentaires plus végétalisés**, en raison des répercussions disproportionnées de l'élevage sur la biodiversité, l'exploitation des terres et l'environnement ;
- La **protection des terres contre la transformation ou l'exploitation** est le moyen le plus efficace de préserver la biodiversité, nous devons donc éviter leur transformation en terres agricoles ;
- L'agriculture doit être plus respectueuse de la nature et soutenir davantage la biodiversité, en **limitant l'utilisation d'intrants et en remplaçant les pratiques de monoculture par des systèmes de polyculture.**

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

L'alimentation représente le premier poste budgétaire des achats des établissements du GROUPE SOS. La restauration collective peut contribuer à permettre la transition de nos modèles de production et de consommation.
Avec plus de 30 000 repas par jour, le GROUPE SOS peut agir pour contribuer à préserver la biodiversité à travers plusieurs leviers :

- **Orienter ses achats alimentaires** vers des pratiques agricoles qui contribuent au renouvellement de la biodiversité : agroécologie, permaculture, etc. Des labels existent pour se repérer dans ses achats : label Agriculture Biologique, label Demeter, label BioCohérence, etc. ;
- **Modifier l'offre alimentaire** proposée dans les établissements pour l'orienter vers un régime alimentaire durable : diminuer la part de produits carnés et favoriser les protéines végétales ;
- **Fédérer et sensibiliser ses collaborateurs, ses bénéficiaires, ses fournisseurs et partenaires** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager des priorités claires ;
- **Inspirer et essaimer** en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

Les actions menées jusqu'en 2020

Voir encadré "Mieux Manger Pour Tous" : page 24.

La formation « Mieux Manger Pour Tous » construite avec les établissements du GROUPE SOS aborde les sujets suivants :

- Rappels sur l'équilibre alimentaire et repères pour un régime alimentaire durable ;

- Exemples de recettes à base de protéines végétales et mise en œuvre ;
- Présentation des labels pour acheter des produits issus de l'agriculture biologique et des avantages/bénéfices à la fois en termes de santé et pour l'environnement.

De plus, à travers les actions engagées pour atteindre les engagements #1 et #2, le GROUPE SOS oriente progressivement ses achats vers des aliments produits de manière à favoriser le développement de la biodiversité (recours à l'agriculture biologique, recours aux produits de la mer porteurs de labels MSC ou Pêche Durable).

La lutte contre le gaspillage alimentaire permet également en ajustant les quantités commandées et servies à limiter notre impact sur la biodiversité.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE LA RESTAURATION DURABLE AU SEIN DU GROUPE SOS

Périmètre	**GROUPE SOS**	*Échéance*	**2025**

Le GROUPE SOS souhaite inscrire ses engagements pour une alimentation durable dans une Charte qui reprendrait les grands engagements de tout établissement pour la qualité d'accueil de ses bénéficiaires et une liste de produits interdits au sein du GROUPE SOS.
Dans cette liste de produits interdits figureraient certains produits dont les méthodes de production contribuent actuellement à l'érosion de la biodiversité : surpêche, déforestation, braconnage, etc.

Périmètre de cet engagement : tout établissement ayant un contrat de restauration et tout établissement utilisant un outil d'approvisionnement. Ce périmètre a été choisi car ce sont les seuls établissements qui seront capables via une extraction de leurs achats alimentaires de certifier l'absence de produits interdits.

Notre objectif d'ici à 2025 est que tout établissement du GROUPE SOS puisse à travers ses achats alimentaires indiquer qu'aucun produit interdit par le GROUPE SOS n'a été acheté.

Référence à des enjeux étroitement liés et pages correspondantes : ce dernier engagement est étroitement lié à l'enjeu N°1 « Santé » de la Restauration pages 26 et 27.

N° 4

ENJEU

VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Organiser la collecte et la valorisation des déchets organiques (restes de nourriture) au sein de nos établissements ayant une restauration collective à travers des procédés comme la méthanisation ou le compostage.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.5

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les **principaux bio-déchets du GROUPE SOS sont les déchets alimentaires et de cuisine**, c'est-à-dire :

- Les déchets d'origine végétale (épluchures de légumes, restes de fruits, farines...) ;
- Les déchets d'origine animale ou sous-produits animaux de catégorie 3[1] ;
- Les huiles alimentaires.

Tous ces bio-déchets peuvent être **valorisés par méthanisation** (production de biogaz pour l'électricité et la chaleur) et par compostage (matière organique utile à l'agriculture).
La restauration fait partie des services essentiels que délivrent un grand nombre d'établissements du GROUPE SOS.

La législation française (Loi Grenelle de 2010 et loi AGEC de 2020) a posé une **obligation de tri à la source et de valorisation des bio-déchets** pour :

- Les restaurations dépassant 10 tonnes de bio-déchets par an depuis 2016 ;
- Les restaurations dépassant 5 tonnes de bio-déchets par an à partir de 2023 ;
- Tous les producteurs de bio-déchets à partir de 2024.

Le respect des obligations est déjà un défi en soi. En priorité, les hôpitaux, les EHPAD, les activités de traiteur ou événementielles (Té Créateurs d'Instants et Omega) ou encore l'activité de tourisme social, cantine scolaire et portage de repas (ADEPPA) sont concernés. Mais plus largement, il faut inclure **tous les établissements proposant de la restauration**.

La production de bio-déchets dépend du nombre de repas servis et du type de restauration. En effet, la différence entre une cuisine centrale et une cuisine sur site est estimée par un facteur 10. Une cuisine centrale (qui peut produire plusieurs dizaine de milliers de repas par jour) produit environ 1 kg de bio-déchets pour 100 kg de repas servis, quand une cuisine sur site (interne ou concédée) produit environ 10 kg de bio-déchets pour 100 kg de repas servis. Autrement dit, il faut 10 fois plus de repas servis par jour en cuisine centrale pour dépasser les 10 tonnes de bio-déchets par rapport à une cuisine sur site.

Périmètre concerné en 2020

- 10 tonnes de bio-déchets : environ 20 établissements ;
- 5 tonnes de bio-déchets : périmètre à investiguer prochainement.

1. Sous-produits animaux de catégorie 3 = coquilles d'œufs, viande, poisson, graisses animales, produits de boulangerie contenant beurre, lait, œuf, produits laitiers, miel, produits incorporant de la viande, du poisson, des œufs...

Les actions menées jusqu'en 2020

Ces dernières années, les efforts ont débuté par la **bonne information des établissements sur les seuils réglementaires et les solutions existantes** sur le marché. L'enjeu a notamment été présenté dans un **guide « Valoriser ses bio-déchets »**, fondé sur des sources fiables comme l'ADEME, et publié sur l'intranet. Ce guide a été actualisé en juin 2020.
Depuis 2015, la Direction du Développement Durable et des Achats a également accompagné **l'implantation d'un prestataire pionnier en Île-de-France**. La valorisation est assurée à 80 % par méthanisation sur plusieurs sites partenaires, et à 20 % par compostage sur une plateforme en propre. À ce jour, **trois établissements – un hôpital, un EHPAD, et un traiteur** – sont collectés par ce prestataire. Par ailleurs, un autre **prestataire a été expérimenté en région Grand-Est et deux EHPAD y ont régulièrement recours**. Audit sur site, signalétique, formation du personnel ou des convives, matériel spécifique : l'expérimentation à petite échelle a permis de gagner en connaissances pour accompagner le GROUPE SOS à grande échelle.

En 2020, ce sont donc 23,8 tonnes de bio-déchets qui ont été valorisées.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : DÉPLOYER UNE SOLUTION DE VALORISATION DES BIO-DÉCHETS DANS 100 % DES ÉTABLISSEMENTS DÉPASSANT 5 TONNES PAR AN D'ICI À 2024

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2024**

Le GROUPE SOS garantit la supervision au niveau national (territoire métropolitain) du respect des obligations relatives aux bio-déchets. La mission, assurée par la Direction du Développement Durable et des Achats sera articulée en plusieurs étapes.

En 2021-2022 : ciblage des établissements supérieurs à 10 tonnes.
En 2022-2023 : ciblage des établissements supérieurs à 5 tonnes.
Le même mode opératoire est prévu, afin de couvrir les besoins :

- Recensement des établissements susceptibles de dépasser le seuil, sur la base de ratios théoriques, et identification des établissements n'ayant pas encore de prestataire ;
- Étude de marché et consultation des prestataires dédiés à la valorisation des bio-déchets avec l'objectif d'identifier a minima un fournisseur par région ;
- Plan de déploiement des prestataires et suivi des actions commerciales engagées jusqu'à signature des contrats.

À terme, la Direction du Développement Durable et des Achats saura déterminer pour chaque établissement ciblé s'il travaille bien avec un prestataire dédié et quel est ce prestataire – en ayant au préalable préconisé des fournisseurs de confiance.

ENGAGEMENT : VISER UNE VALORISATION DE 100 % DES BIO-DÉCHETS DU GROUPE SOS EN PROPOSANT UN PANEL DE SOLUTIONS RÉFÉRENCÉES D'ICI À 2025

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Au-delà du pilotage des établissements dépassant 5 tonnes par an, le GROUPE SOS entend accompagner tous ses établissements.

L'ambition est de communiquer à tous les établissements des solutions référencées leur donnant les clés pour agir :

- Soit des conditions négociées avec des prestataires spécialisés, couvrant toutes les régions métropolitaines ;
- Soit un ou plusieurs fournisseurs de composteurs sur site (pour les plus petits établissements qui pourraient s'en contenter).

Ces solutions viendront en complément des dispositifs de collecte des bio-déchets qui émergent de la part des collectivités locales, et qui devraient prendre de l'ampleur dans les années à venir.

Exemples de mise en place de compostage autonome sur site : La Sauvegarde des Ardennes
Intervenant dans le département des Ardennes, les 6 établissements de Sauvegarde des Ardennes accueillent des enfants et des jeunes majeurs âgés de 3 à 21 ans en difficulté. La grande majorité d'entre eux intègrent la Sauvegarde des Ardennes suite à une décision du juge pour enfants, dans le cadre de la Protection de l'Enfance (enfance en danger, enfance délinquante, jeunes atteints de handicap, prise en charge administrative).

La restauration est assurée par une cuisine interne gérée par un chef de cuisine. Environ 100 repas sont fabriqués par jour, ce qui correspond à environ 5 tonnes de bio-déchets produits par an (d'après les ratios de l'ADEME). Les équipes sur place ont décidé de mettre en place un compostage manuel en enceinte. Un référent est chargé chaque jour d'alimenter le compost et de suivre son fonctionnement. Quelques heures par mois doivent également être dédiées au retournement des bacs.

Autre exemple : Les Brigades Vertes
Au sein du GROUPE SOS Transition Écologique, l'association RIE Les Brigades Vertes est un Atelier Chantier d'Insertion situé à Lyon, qui fabrique notamment des bacs à compostage de différentes tailles. Les salariés de RIE Les Brigades Vertes peuvent également conseiller les structures qui souhaitent se lancer dans la mise en place de compost sur site.

Le recyclage de tous les autres déchets est développé en partie III (page 76), et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est abordé en partie III (page 62). La lutte contre le gaspillage alimentaire, visant la réduction de la production de bio-déchets, est présentée précédemment dans la partie III (page 36).

Viser une valorisation de
100 % des bio-déchets
du GROUPE SOS
en proposant un panel
de solutions référencées
d'ici à 2025



ALIMENTATION ET RESTAURATION

N° 5

ENJEU

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Analyser les pratiques de la restauration collective (cuisine interne ou concédée) des établissements du GROUPE SOS, et déployer des plans d'actions pour réduire les déchets alimentaires.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.3

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Avec plus de **30 000 repas consommés chaque jour** dans les établissements du GROUPE SOS, la lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu prioritaire pour plusieurs raisons :

- Pour des **raisons économiques** : la réduction du gaspillage alimentaire permet une réduction des coûts liés aux achats des denrées, à leur stockage et au traitement des déchets. Pour une maison de retraite de 30 résidents, le gaspillage peut être estimé à 3,2 tonnes par an, soit l'équivalent de **13 000 repas pour un coût de 19 000 euros par an**[1] ;
- Pour des **raisons environnementales** : l'alimentation est le premier poste du bilan carbone du GROUPE SOS. La réduction du gaspillage alimentaire contribuerait à **améliorer le bilan carbone** du GROUPE SOS ;
- Pour des **raisons éthiques** : 4 millions de Français vivent de l'aide alimentaire et 821 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde[2]. Et malgré cela, 30 % de la nourriture produite dans le monde est jetée. Le gaspillage au niveau de la consommation des pays industrialisés (222 millions de tonnes) est presque aussi élevé que la production alimentaire totale nette de l'Afrique subsaharienne (230 millions de tonnes)[3] ;
- Pour des **raisons légales** : la loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée en 2015, impose aux collectivités territoriales de « mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ». La Loi « Agriculture et Alimentation », promulguée en 2018, étend cette obligation aux acteurs privés de la restauration collective (Art. 88 II- 1.).

Les actions menées jusqu'en 2020

Voir encadré "Mieux Manger Pour Tous" : page 24.

Entre 2017 et 2019, plusieurs audits du gaspillage alimentaire ont eu lieu dans des établissements volontaires avec l'appui de la DDDA, ce qui a permis d'aboutir en 2019 à la publication de plusieurs documents pour accompagner les établissements sur ce sujet :

- Un **guide pour accompagner les établissements du GROUPE SOS dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire ;**
- Un dossier **«Outils»** avec : affiches pour communiquer sur le sujet, fiches de pesées à imprimer et fichier Excel correspondant, des exemples de plan d'action, des **exemples d'enquête de satisfaction** pour les bénéficiaires et le personnel, un support qui présente la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Un dossier **«Valoriser ses biodéchets»** : note explicative sur les modalités de valorisation des biodéchets, un guide pratique d'installation d'un compost autonome par l'ADEME ;

1. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective, ADEME, Mars 2018
2. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2018. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018. Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Rome, FAO
3. « Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde », FAO, 2011 – http://www.fao.org/3/a-i2697f.pdf

- Par ailleurs, la **formation « Mieux Manger Pour Tous »** déployée depuis 2018 auprès des équipes de cuisine inclut une partie dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les participants sont invités à l'issue de la formation à réaliser une **semaine de pesée** et à mettre en œuvre un **plan d'action.**

Au niveau du secteur GROUPE SOS Seniors, la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été initiée depuis 2016 à travers un **audit réalisé par le cabinet Auxilia** (GROUPE SOS) dans quatre EHPAD pilotes. À l'issue de cet audit, des fiches action ont été rédigées et communiquées. GROUPE SOS Seniors a ensuite pérennisé la dynamique à travers un **groupe de travail composé de cuisiniers/cuisinières et de directeur/directrices et piloté par des membres du siège** (cellule QSE et restauration). Ce groupe de travail s'est réuni pendant plus d'un an pour aboutir à la construction d'une mallette pédagogique anti-gaspi distribuée ensuite aux EHPAD souhaitant se lancer dans une démarche anti-gaspi. Depuis fin 2020, une **douzaine d'EHPAD volontaires se sont engagés à mener une campagne de 4 semaines de pesée de déchets par an via les outils développés dans la mallette anti-gaspi**, à communiquer leurs résultats en interne et à mettre en place des actions d'amélioration.

En 2020, **une douzaine d'EHPAD** se sont engagés dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réalisation de pesées

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : DÉPLOYER UNE SEMAINE DE MESURE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE SOS PROPOSANT DE LA RESTAURATION

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

L'objectif de la Direction du Développement Durable et des Achats est de déployer un outil en ligne qui permette aux établissements de renseigner à la fois leur semaine de pesées des déchets/restes alimentaires et le plan d'action associé.
La première campagne de pesées serait lancée en 2022 avec pour objectif que d'ici à 2025, tous les établissements aient renseigné une première semaine de pesée (et son plan d'action) dans l'outil sélectionné.

ALIMENTATION ET RESTAURATION

N° 6

ENJEU

COLLECTE DE DONS ALIMENTAIRES

Organiser la récupération de dons alimentaires au bénéfice des établissements, notamment issus des invendus de la grande distribution et des commerçants, pour éviter que ceux-ci ne soient jetés.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.3

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Une part importante des établissements du GROUPE SOS est potentiellement éligible à l'aide alimentaire. En effet, ne peuvent y prétendre que les associations œuvrant auprès de publics très précaires, comme les secteurs Solidarités et Jeunesse. Plus qu'une responsabilité, il s'agit d'une opportunité pour nos établissements de bénéficier de dons et réaliser des économies sur leurs achats, tout en agissant pour le bien commun. **Les denrées sont ainsi consommées, plutôt que jetées.**

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis 2015, le GROUPE SOS a engagé **un partenariat avec la startup Phénix, spécialisée dans la collecte et le don de denrées alimentaires invendues** dans la grande distribution et les commerces de proximité. Ce partenariat bénéficie au secteur Solidarités et au réseau d'épiceries solidaires ANDES, qui ont l'habilitation à l'aide alimentaire.

Les principes du don alimentaire sont simples :

- La réception des denrées est totalement **gratuite** pour les établissements ;
- La livraison en établissement est **disponible uniquement à Paris**, et la collecte se fait en direct auprès des supermarchés ou épiceries partenaires du réseau Phénix en régions (les établissements doivent se déplacer par leurs propres moyens) ;
- Les **aliments sont variés** et comparables aux livraisons d'une Banque Alimentaire : fruits et légumes, produits laitiers, pâtisseries, viande, plats cuisinés… ;
- Les **produits sont triés** en magasin, par des employés formés par Phénix, qui s'assurent notamment du respect des dates limites de consommation des produits.

Ainsi en 2020 :

- **938 tonnes de denrées** ont été récupérées par les établissements ;
- **2,8 millions d'euros** de valeurs marchandes ont été économisées ;
- **83 établissements** en ont bénéficié.

Cependant, les contraintes du partenariat expliquent le fait que la solution ne soit pas davantage déployée. Les établissements n'ont pas le choix de la composition des livraisons ou collecte. Les quantités reçues sont importantes et variables, ce qui empêche de considérer les dons comme un approvisionnement régulier. Beaucoup d'aliments sont des fruits et légumes sans préparation, qui nécessitent d'avoir à minima une petite installation de cuisine.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : ACCOMPAGNER L'HABILITATION À L'AIDE ALIMENTAIRE AU NIVEAU NATIONAL POUR LES SECTEURS ÉLIGIBLES ET VOLONTAIRES

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Le développement des dons alimentaires est dépendant de la volonté des secteurs et des établissements d'y avoir recours. Les contraintes ne pourront pas être supprimées, mais la Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à promouvoir le partenariat et chercher à le rendre accessible au plus grand nombre. Pour ce faire, elle proposera aux secteurs de déposer des dossiers pour l'habilitation à l'aide alimentaire au niveau national, et les accompagnera en ce sens s'ils le souhaitent. Bien entendu, les efforts de communication interne se poursuivront.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, visant la réduction de la production de bio-déchets dans nos restaurations collectives, est présentée précédemment dans la partie III (page 36).

En 2020,
938 tonnes de denrées ont été récupérées en dons alimentaires par 83 établissements



ÉNERGIES ET CARBURANTS

N° 7

ENJEU

« CARBONE » DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES DES BÂTIMENTS

Améliorer la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments du GROUPE SOS à travers des travaux d'isolation, optimisations ou équipements (détecteurs de mouvement, ampoules LED…), sensibilisation aux écogestes ; et opter pour des solutions d'approvisionnement en énergies renouvelables dans le but de réduire l'impact CO_2.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 7.2 / ODD 7.3



ODD 13.2

Le secteur du **bâtiment représente 44 % de l'énergie** consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3 %). Le secteur du bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur en France derrière le transport si l'on considère les émissions liées à la consommation d'énergie uniquement. Si on ajoute à ces émissions celles évaluées sur le cycle de vie des produits de construction et équipements mis en œuvre dans les opérations de construction neuve ou de rénovation, **les émissions du secteur représentent un tiers des émissions nationales,** ce qui en fait l'un des domaines-clés dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique[1].
Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, il faut rénover massivement l'existant et développer des normes plus strictes en termes de consommation d'énergie pour les bâtiments neufs.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS représente **un patrimoine immobilier de près de 600 000 m²** principalement dans le secteur résidentiel – tertiaire. Cela concerne aussi bien des logements sociaux, que des bureaux, des hôpitaux, des EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des MECS (Maison d'enfants à caractère social), des FAM (Foyer d'accueil médicalisé), des FAS (Foyer d'accueil spécialisé), des MAS (Maison d'accueil spécialisée), etc. Le GROUPE SOS peut être propriétaire, locataire, titulaire d'un bail emphytéotique, en délégation de service public pour une durée déterminée, etc. Ce patrimoine est géré par **Alterna, coopérative immobilière du GROUPE SOS**.
L'énergie est l'un des principaux postes de dépense du GROUPE SOS, et bien sûr l'un de ses principaux enjeux environnementaux. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments doit permettre d'améliorer le confort d'usage des bénéficiaires et donc contribuer à une meilleure qualité de prise en charge.
La majorité des activités du GROUPE SOS sont des activités tertiaires (EHPAD, hôpitaux, LAM, lieux évènementiels, crèches, bureaux, etc.). **La règlementation issue du décret tertiaire représente une opportunité** pour le GROUPE SOS de travailler sur la performance énergétique de ses bâtiments les plus énergivores.

Le Décret tertiaire impose une **réduction progressive mais massive (40 % d'ici à 2031, 50 % d'ici à 2041 et 60 % d'ici à 2051) de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire.** Sont concernés par l'obligation les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments **à usage tertiaire**, dans lesquels sont exercées des **activités tertiaires marchandes ou non marchandes, privées ou publiques** et qui ont une surface de plancher (ou cumul de surfaces de plancher) égale ou supérieure à 1 000 m² **(Article R131-38 du Code de la construction et de l'habitation - CCH).**

1. Neutralité & Bâtiment – Comment les acteurs du secteur peuvent s'inscrire dans une démarche zéro émission nette – Carbone 4 – ADEME – 07/2019
Commission de Régulation de l'Énergie – Rapport 2018-2019 – Le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel

La plus grande priorité du GROUPE SOS pour son patrimoine immobilier consiste à réduire les émissions de ses activités grâce à plusieurs leviers :

- **Être sobre en énergie en réduisant la consommation énergétique des bâtiments** existants et des constructions en cours ou à venir : sobriété des usagers, gestion de l'exploitation des bâtiments, performance thermique du bâti élevé ;
- **Alimenter les besoins énergétiques des bâtiments par des énergies décarbonées** : exclure les ressources fossiles (objectif zéro fioul), approvisionnement en électricité 100 % issue de sources renouvelables, approvisionnement en biogaz pour une partie de notre consommation.

Les actions menées jusqu'en 2020

En 2017, plusieurs engagements ont été pris :

- **Garantir le découplage** entre la croissance de nos activités, dont le développement est appelé à se poursuivre, et la croissance de nos consommations énergétiques ;
- **Atteindre 60 % d'énergie renouvelable** dans notre consommation énergétique, en tenant compte de nos contrats d'approvisionnement en énergie mais aussi de nos capacités de production d'énergie renouvelable.

Résultats ? En termes de dépenses, les approvisionnements en énergie renouvelable représentent environ 55 % de nos dépenses en énergie en 2019.

Différents projets ont été menés par la Direction du Développement Durable et des Achats pour améliorer notre performance énergétique :

- **Consolidation des contrats et énergies renouvelables**
  - > Regroupement des établissements dans un contrat-cadre pour la fourniture en électricité et en gaz. Cet effort de rationalisation des contrats permettra à termes de se doter des moyens de suivre les consommations, préalable nécessaire à des actions d'optimisation.
  - > Cela permet également de réaliser des choix communs pour l'ensemble des établissements, notamment en matière d'énergie renouvelable. Ainsi, alors que la consommation française d'électricité ne comporte encore que 17 % d'énergie renouvelable, le GROUPE SOS a fait le choix de l'électricité verte : depuis novembre 2015, l'ensemble des établissements du GROUPE SOS s'approvisionnent en **électricité 100 % verte**.
  - > De même, depuis janvier 2018, le GROUPE SOS a fait le choix de développer ses achats de **biogaz**, qui représentent désormais **10 % de sa consommation**, contribuant ainsi à la croissance d'une filière balbutiante.

- **Réalisation de travaux** permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments du GROUPE SOS :
  - > **Plus de 25 audits énergétiques ont été menés** dans nos établissements. Ils permettent d'identifier des pistes d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, au travers de travaux, lourds ou légers : isolation des bâtiments, changement des systèmes de chauffage, mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable... sont parmi les actions les plus efficaces. Ces audits fournissent ainsi la base de travail indispensable pour lancer un plan stratégique énergétique et une campagne de travaux.
  - > La structure d'expertise immobilière du groupe, Alterna, est ainsi engagée dans l'amélioration du patrimoine immobilier du GROUPE SOS, sous l'angle de la performance énergétique, que cela soit lors de constructions neuves ou de rénovations.

- **Amélioration de l'efficacité énergétique** de nos bâtiments :
  - > En parallèle, des actions d'optimisation de l'exploitation des bâtiments sont menées, à l'image du **contrat de performance énergétique (CPE)** sur **GROUPE SOS Seniors** qui repose depuis 2016 sur un engagement de réduction des consommations de 26 %.
  - > Depuis juillet 2018, **6 hôpitaux de GROUPE SOS Santé ont également mis en place un CPE**, permettant de réduire de manière importante la consommation de **gaz** (**-31 %** en moyenne) et d'**électricité** (**-18 %** à Mont-Saint-Martin et Saint-Avold) de ces établissements. D'autres projets similaires sont à l'étude pour les autres secteurs du GROUPE SOS.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : AMÉLIORER LE TAUX DE COUVERTURE DU CONTRAT-CADRE ACTUEL POUR FAIRE BÉNÉFICIER L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUVELABLE D'ORIGINE FRANÇAISE

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

La Direction du Développement Durable et des Achats souhaite améliorer le taux de couverture du contrat-cadre électricité pour couvrir d'ici à 2025 plus de 95 % des établissements du GROUPE SOS.
Résultats : en 2020, le taux de couverture du contrat-cadre électricité était de 87,2 %.

ENGAGEMENT : MENER DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DU DÉCRET TERTIAIRE POUR OBTENIR UN PLAN D'ACTION À 2030 POUR LES BÂTIMENTS ASSUJETTIS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

En collaboration avec Alterna, la Direction du Développement Durable et des Achats souhaite mener des audits énergétiques pour le patrimoine du GROUPE SOS concerné par le décret tertiaire afin d'établir des plans d'action pour atteindre les 40 % d'économies d'énergie attendues en 2030. Le cas échéant, si le bâtiment présente des spécificités techniques ou architecturales qui empêchent sa mise en conformité, un dossier de modulation devra être complété pour justifier la non-atteinte de l'objectif fixé par le décret tertiaire.

ENGAGEMENT : ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE CONTRACTUALISER UN POWER PURCHASE AGREEMENT POUR LA FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ AFIN DE CONTRIBUER PLUS ACTIVEMENT AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Un Power Purchase Agreement (« contrat d'achat d'électricité »), ou PPA, est un contrat de livraison d'électricité conclu à long terme entre deux parties, généralement un producteur et un acheteur d'électricité (consommateur ou négociant).

Puisqu'il s'agit d'un contrat bilatéral, un PPA peut prendre différentes formes et être adapté aux parties :

- **le PPA local (« physical PPA »), lorsque la production renouvelable est directement injectée sur le site de consommation ;**
- **le PPA hors-site (« sleeved PPA »), sans raccordement direct entre le site de production et le site de consommation et avec un intermédiaire qui joue le rôle de responsable d'équilibre ;**
- **le PPA financier (« virtual PPA »), sans raccordement non plus, où l'engagement se limite à un prix d'achat.**

Le PPA hors-site est le cadre contractuel le plus utilisé. Un troisième acteur intervient alors, qui peut être un agrégateur ou un fournisseur, dont le rôle est d'assurer l'intégration de la production renouvelable fatale du PPA dans le profil de consommation du consommateur, de gérer les écarts et de porter la responsabilité d'équilibre. Le PPA précise généralement le volume de livraison, la forme du produit (en fonction des engagements pris «pay as produced » ou « pay as consumed »), les modalités de prix (fixe, indexé, variable, etc.), la date de livraison, le point de livraison et la durée du contrat. Les PPA portent, généralement, à la fois sur l'énergie et sur les garanties d'origine[2].
Le GROUPE SOS souhaite étudier ces nouveaux contrats afin de déterminer si ceux-ci peuvent venir en complément des achats de Garanties d'Origine d'électricité renouvelable française et ainsi nous permettre de contribuer plus activement à la transition énergétique.

1. Neutralité & Bâtiment – Comment les acteurs du secteur peuvent s'inscrire dans une démarche zéro émission nette – Carbone 4 – ADEME – 07/2019
Commission de Régulation de l'Énergie – Rapport 2018-2019 – Le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel

ENGAGEMENT : MAINTENIR NOS ACHATS DE BIOGAZ POUR COUVRIR 10 % DE NOTRE CONSOMMATION ANNUELLE

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2025**

D'ici à 2025, le GROUPE SOS souhaite maintenir ses achats de biogaz d'origine française à hauteur de 10 % de sa consommation annuelle afin de continuer à contribuer au développement de cette filière en France.
Résultats : en 2020, le GROUPE SOS a couvert 10,65 % de sa consommation en gaz à partir de biogaz produit en France.

25 audits
réalisés à fin 2020

87,2 % des dépenses en électricité
portent sur un approvisionnement 100 % énergie renouvelable et d'origine française

10 % du gaz consommé
est issu de la filière biogaz d'origine française



ÉNERGIES ET CARBURANTS

N° 8

ENJEU

« CARBONE » DE L'USAGE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

Promouvoir des comportements vertueux limitant les émissions de CO_2 liées à l'usage d'internet (streaming, mails…), et favoriser le stockage de données sur des serveurs à haute performance environnementale.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.2 / ODD 12.4 / ODD 12.5



ODD 13.2

Nous passons de plus en plus de temps sur des appareils que nous renouvelons de plus en plus rapidement (ce qui engendre une sollicitation des matières premières). La pandémie de la covid 19 a accéléré cet accroissement de consommation technologique, qui prend de plus en plus de place dans notre quotidien professionnel. Bien que les outils utilisés soient en majorité immatériels, l'impact environnemental est quant à lui réel. L'usage des technologies de l'informatique est responsable de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit l'équivalent du secteur aéronautique[1]. Ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2025. Les émissions de gaz à effet de serre générées par le numérique se répartissent entre les équipements des consommateurs (47 %) et les data centers / infrastructures réseau (53 %). Une prise de conscience générale est essentielle pour limiter cet impact environnemental.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

En 2020, 66 imprimantes/photocopieurs, 1 168 téléphones portables et près de 3 000 appareils (PC fixe, PC portables, tablettes et écrans) ont été achetés dans le GROUPE SOS.

Cela représente l'équivalent d'environ 500 tonnes CO_2 eq2. Le constat est sans appel, l'informatique est devenue un outil incontournable dans tous les secteurs et tous les établissements du GROUPE SOS (et cette tendance a été accentuée avec la covid 19). Son utilisation facilite, entre autres, la gestion du courrier, le traitement des données, un meilleur partage des informations, une communication sans limite et un confort pour les usagers.
L'utilisation des technologies du numérique a augmenté de manière exponentielle, au niveau du GROUPE SOS avec des outils comme Teams (visioconférence) et One Drive (stockage de données sur le cloud, serveurs distants) qui ont été mis en place pour compenser la baisse des réunions en physique et des déplacements, et pour permettre par ailleurs d'accroitre le partage et la collaboration entre les salariés ou les structures du GROUPE SOS.

Les actions menées jusqu'en 2020

Le GROUPE SOS a mené des actions depuis une dizaine d'années et notamment auprès de spécialistes du recyclage / de la collecte (contrat-cadre établi depuis 2010). Une vingtaine d'établissements (dont le siège, les secteurs Santé, Jeunesse et solidarité) font appel à ces prestataires pour recycler leurs anciennes imprimantes et consommables.
Des dizaines d'établissements de différents secteurs comme Solidarités, Jeunesse, dont Crescendo, font appel à des reconditionneurs. Ce sont des prestataires spécialisés dans la vente de matériels de seconde main remis sur le marché après avoir été nettoyés et analysés. Le reconditionnement permet de participer à l'économie solidaire mais également d'augmenter la durée de vie des équipements, et de limiter la fabrication de matériel technologique (consommatrice d'énergie, de matières premières, et émettrice de déchets).

1. Rapport sur l'empreinte environnementale du numérique mondial par le cabinet Green IT, octobre 2020
2. https://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?ordinateurs_et_equuipements_pe.html

Une communication a été initiée par la Direction du Développement Durable et des Achats pour privilégier l'achat d'appareils multifonctions (imprimante + photocopieur + scanner) qui consomment jusqu'à 50 % de moins que les 3 appareils marchant individuellement.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : PRODUIRE ET DIFFUSER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION VISANT LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

L'objectif concernant l'enjeu « carbone » des technologies de l'informatique est tout d'abord de **sensibiliser toutes les parties prenantes du GROUPE SOS.** Bien que peu d'actions aient été faites du côté de la Direction du Développement Durable et des Achats, **nous avons l'ambition de produire et de diffuser très prochainement un programme de sensibilisation.**
Afin de développer une prise de conscience collective mais aussi individuelle des utilisateurs qui deviennent de plus en plus nombreux.
Il ne faut pas oublier que c'est au niveau de l'ensemble du cycle de vie de ces différentes technologies de l'informatique que cet exercice doit s'opérer. Il faudra donc sensibiliser les salariés du GROUPE SOS (via différents supports de communication en cours de préparation) sur 3 phases :

Achat : limiter la consommation d'équipement car c'est la fabrication des équipements qui est énergivore.

Usage : le quart des consommations électriques des équipements informatiques pourrait être évité en adoptant un usage raisonné de nos appareils (éteindre les appareils en veille, les débrancher, désactiver certaines fonctions, etc.).

Fin de vie : 88 % des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore.

Les solutions sont diverses pour réduire l'impact environnemental et énergétique comme :

- Le prolongement du temps d'utilisation des équipements ;
- La gestion des technologies en fin de vie, par le recyclage, la collecte ;
- La limitation de la multiplication des appareils ou objets connectés ;
- La sollicitation des équipements multifonctions qui consomment moins que la somme des appareils qu'ils remplacent, afin d'éviter le suréquipement.

Les émissions de gaz à effet de serre générées par le numérique se répartissent entre les équipements des consommateurs (**47 %**) et les data centers (**53 %**)



ÉNERGIES ET CARBURANTS

N° 9

ENJEU

« CARBONE » DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Pour les voyages réalisés par les salariés du GROUPE SOS dans le cadre de missions professionnelles, favoriser le choix de transports peu émetteurs en CO_2 à travers une politique voyages (évitant par exemple les trajets en avion quand des alternatives sont possibles).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 13.2 / ODD 13.3

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Compte tenu de la taille du GROUPE SOS et de son organisation, nombre de collaborateurs aux responsabilités régionales, nationales, voire internationales sont amenés à effectuer des déplacements professionnels pour rendre visite à des établissements.

Les établissements du GROUPE SOS sont implantés sur l'ensemble du territoire métropolitain, y compris dans des zones rurales. Il est à noter que des établissements sont également présents en Outre-Mer et à l'international. GROUPE SOS Jeunesse doit assurer un contact avec ses établissements en Guyane, à Mayotte, en Guadeloupe, et à La Réunion. Le secteur Action internationale conduit des projets dans plus de 33 pays, avec une présence forte notamment en Afghanistan, au Maroc, ou à Madagascar. Dans ce contexte, l'usage du transport aérien reste un incontournable.

Pour tous les déplacements professionnels de longues distances, différentes solutions de mobilité sont possibles et toutes ne se valent pas. Par exemple, lorsque le voyageur choisit l'avion plutôt que le train pour un Paris-Marseille, il émet 50 fois plus de CO_2 pour gagner seulement 1 h 45 de temps.

L'estimation du nombre de voyages, leur répartition par mode de transports, et l'impact carbone associé est complexe pour le GROUPE SOS, dans la mesure où la donnée n'est pas intégralement disponible (voir la suite du propos sur les actions menées jusqu'en 2020).

Au total, les voyages professionnels des salariés du GROUPE SOS sont estimés en 2019 à environ 3 000 trajets en train et 700 trajets en avion (un trajet étant défini comme un aller unique).

Les actions menées jusqu'en 2020

La Direction du Développement Durable et des Achats a pris le parti de s'appuyer progressivement sur un outil de réservations des voyages. **En 2016, un contrat-cadre a été mis en place avec une agence de voyages de référence proposant une plateforme de réservations** pour l'aérien, le ferroviaire, la location courte durée de véhicules, et les hôtels. Le déploiement de cette plateforme a été à l'origine promu auprès des sièges des principales associations.

En 2018, le taux d'utilisation de la plateforme était de 20 % des dépenses d'avion et 50 % des dépenses de train. Le passage sur cet outil est très hétérogène selon les secteurs : certains réservent tous leurs voyages sur la plateforme, d'autres n'y ont pas recours du tout, et d'autres encore ont un usage intermédiaire (le siège étant couvert, mais les établissements ne l'utilisant pas).

En parallèle du déploiement partiel de la plateforme, le GROUPE SOS a élaboré **une politique voyages commune, adoptée par le Directoire en 2017 et mise à jour en 2019**. Outre les règles de prise en charge financière visant la maîtrise des coûts, cette politique encadre les choix de voyages. Pour des **déplacements terrestres inférieurs à 3 h 20, le trajet se fait obligatoirement en train**, ce qui interdit théoriquement l'avion pour un grand nombre de liaisons de courtes distances.

Néanmoins, un consensus n'ayant pas été dégagé entre tous les entités du GROUPE SOS, il a été arbitré que cette politique voyages serait intégrée à l'outil de réservation de manière non-obligatoire. Concrètement, lorsqu'un collaborateur s'apprête à sélectionner un voyage non-conforme, il en est informé par un pictogramme rouge dont l'objectif est la dissuasion, mais la validation reste possible.
Finalement, du fait d'un déploiement incomplet de la plateforme et du fait d'une politique voyages non-obligatoire, les résultats d'un point de vue environnemental ne sont pas décelables. Le bilan 2020 est écarté, puisque le contexte sanitaire a fait chuté drastiquement les réservations du GROUPE SOS, rendant cette année inexploitable.
En revanche, le bilan à fin 2019 issu de notre plateforme de réservation est utile pour dresser un état des lieux initial. Presque autant d'émissions de CO_2 sont constatées pour l'avion et le train, alors que le train représente trois fois plus de kilomètres parcourus et 13 fois plus de trajets.

Bilan carbone des déplacements réservés sur l'outil GROUPE SOS en 2019

	Émissions de CO_2 (en tonnes CO_2 eq.)	Distance parcourue (en km)	Nombre de trajets réservés
Aérien	90,2	562 256	109
Ferroviaire	108	1 725 121	1 454
TOTAL	**198,2**	**2 287 377**	**1 563**

Bien évidemment, les efforts pour encadrer les comportements d'achats se sont accompagnés **d'une promotion des alternatives au déplacement professionnel**. L'objectif est de limiter les voyages au strict nécessaire en favorisant le télétravail et l'organisation de réunions à distances en visio-conférence. Comme dans toute organisation, la crise sanitaire intervenue à compter de mars 2020 a précipité des changements culturels, déjà amorcés par le déploiement massif de la suite Office 365 dans les établissements. En particulier, l'outil collaboratif Teams est devenu un incontournable du quotidien des salariés.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : RENOUVELER LA POLITIQUE VOYAGES DU GROUPE SOS ET ATTEINDRE UN TAUX DE VOYAGES CONFORMES DE 40 % POUR L'AVION ET 70 % POUR LE TRAIN D'ICI À 2025

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2025**

La Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à mener deux actions indissociables :

A. Déployer autant que possible la plateforme de réservations de voyages

L'utilisation d'une plateforme de réservation unique est une condition essentielle à la conduite du changement pour modifier les choix de mobilité et réduire l'empreinte carbone. En effet, à l'échelle d'un groupe aussi étendu et décentralisé, seule une plateforme de réservation permet de conserver une traçabilité fine des voyages et d'établir un bilan carbone sur un périmètre complet. Surtout, seule une plateforme de réservation permet de paramétrer une politique voyages restrictive et d'en contrôler l'application.
Dès 2021, des efforts de promotion de l'outil seront engagés pour inciter les entités non-utilisatrices à avoir recours à la plateforme. En effet, seulement 9 entités juridiques du GROUPE SOS concentrent 70 % des dépenses d'avion et 35 % des dépenses de train réalisées en dehors de l'outil de réservation. Le déploiement sera proposé et accompagné en priorité pour ces entités.

B. Promouvoir la révision de la Politique Voyages et un paramétrage obligatoire

Le déploiement de la plateforme n'est qu'une étape, l'aboutissement demeure la mise en place d'une Politique Voyages. La Direction Développement Durable animera une réflexion auprès du Directoire afin de mettre à jour les conditions fixées par la Politique Voyages, et restreindre davantage l'usage de l'avion notamment. La proposition d'une Politique Voyages paramétrée comme obligatoire, et ne laissant pas de possibilité de réservation non-conforme sera présentée et débattue.
Ainsi, les objectifs de taux de voyages conformes sont conditionnés à la réussite des deux actions conjuguées.
En d'autres termes, il faudra que 40 % des dépenses d'avion et 70 % des dépenses de train constatées dans les comptes aient été réalisées via des réservations sur la plateforme (et donc selon des règles obligatoires à renouveler) Le faible taux prévu pour l'avion provient de l'exclusion du secteur Action internationale qui mène ses propres actions avec des plateformes ou agences de voyages distinctes. Des efforts seront entrepris pour harmoniser les pratiques et mesurer les progrès, mais il n'est pas envisageable de poser un objectif à ce stade. Pour rappel, en 2018, le taux d'utilisation de la plateforme était de :

- 20 % des dépenses d'avion ;
- 50 % des dépenses de train.

ENGAGEMENT : ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME DE COMPENSATION CARBONE DES ÉMISSIONS LIÉES AUX VOYAGES PROFESSIONNELS

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Les déplacements professionnels étant un enjeu difficilement maîtrisable dans un GROUPE SOS constitué de nombreuses entités juridiques indépendantes, une autre solution envisagée est de promouvoir la compensation carbone via des projets de reforestation agréés. La Direction du Développement Durable et des Achats étudiera les possibilités de travailler avec un prestataire spécialisé, et d'interfacer le programme de compensation avec l'outil de réservations de voyages. La souscription serait dans tous les cas volontaires par les établissements. Si l'étude d'opportunité s'avère concluante, le projet serait présenté en Directoire.

L'impact carbone des déplacements quotidiens des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail fait l'objet d'un enjeu spécifique, abordé dans la partie suivante.



198 tonnes de CO_2 eq.
émises en 2019
par les déplacements
en train et en avion



ÉNERGIES ET CARBURANTS

N° 10

ENJEU

« CARBONE » DES DÉPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

Pour les voyages personnels des salariés entre leur domicile et le lieu de travail, favoriser les alternatives à l'usage quotidien de la voiture en promouvant les transports publics, le vélo, le co-voiturage, l'autopartage, le télétravail...

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 13.2 / ODD 13.3

Les français consacrent environ 30 minutes de leur temps chaque jour pour se rendre au travail, de 20 minutes en moyenne en Pays de la Loire à 44 minutes en Île-de-France[1]. Selon les dernières données publiées par l'INSEE, 74 % des actifs en emploi qui déclarent se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail utilisent leur voiture, 16 % prennent les transports en commun et 8 % ont recours aux modes de transport doux (6 % à la marche et 2 % au vélo)[2].

La voiture demeure donc le moyen de transports largement majoritaire, alors qu'il s'agit bien-sûr de la solution la plus émettrice de CO_2 par usager. La problématique est d'autant plus grande que le taux moyen de remplissage d'un véhicule est de 1,1 à 1,2 personne en Europe[3]. Ainsi, les émissions de CO_2 directement liées aux déplacements domicile-travail représentent en moyenne 0,62 tonne de CO_2 eq. par actif hors Île-de-France et en moyenne 0,67 tonne de CO_2 eq. par actif en Île-de-France, toujours selon l'INSEE[4].

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

De par l'étendue de ses effectifs et l'importance de sa croissance, le GROUPE SOS génère des migrations quotidiennes très importantes : **chaque jour ce sont plus de 15 000 salariés (en moyenne ETP) qui rejoignent leur lieu de travail**. Il est donc estimé que les déplacements domicile-travail des salariés du GROUPE SOS pèsent environ **9 000 tonnes de CO_2 eq. chaque année**. Ce qui en ferait le troisième poste de notre bilan carbone (dans une acception étendue), après la restauration et l'énergie consommée par nos bâtiments. Il s'agit d'émissions de CO_2 indirectes, difficilement maîtrisables pour toute organisation, mais néanmoins importantes dans l'effort pour limiter la contribution au changement climatique.

Le GROUPE SOS est concerné par la réglementation encadrant la responsabilité de l'employeur dans la mobilité des salariés. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019, approfondissant la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015, impose :

- d'**inclure le sujet de la mobilité** aux discussions des négociations annuelles obligatoires (NAO) au sein des organisations de plus de 50 salariés sur un même site, au titre de la qualité de vie au travail ;
- de **mettre en place un Plan de Mobilité** à défaut d'accord d'entreprise suite aux NAO.

1. www.leparisien.fr/economie/nouvelles-mobilites/en-moyenne-de-20-a-44-minutes-pour-se-rendre-au-travail-12-09-2019-8150175.php
2. www.insee.fr/fr/statistiques/5013868
3. www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/automobile-taux-occupation-voiture-1019/
4. www.insee.fr/fr/statistiques/1285962

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis 2016, le GROUPE SOS a adopté une procédure commune de soutien à la mobilité douce, qui garantit **la prise en charge à 100 % des abonnements aux services publics de vélos en libre-service**. Sont concernés tous les collaborateurs du GROUPE SOS, stagiaires et apprentis compris, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, travaillant dans une région ou une ville proposant ce type de service. **Toute collaboration d'une durée prévue supérieure à deux mois** peut donner lieu au remboursement de l'abonnement annuel. Cette mesure ne remet pas en cause la prise en charge à 50 % de l'abonnement aux transports en commun. Les deux dispositifs sont cumulables.
À ce jour, la Direction du Développement Durable et des Achats ne s'est pas engagée dans l'accompagnement centralisée aux Plans de Mobilité. En effet, ceux-ci sont obligatoires pour les sites dépassant 50 salariés depuis seulement 2020. Auparavant, la LTECV de 2015 fixait le seuil à 100 salariés. Moins de 10 établissements étaient concernés par la mesure, principalement des hôpitaux du GROUPE SOS Santé. Le périmètre étant désormais élargi, le sujet va devenir un axe de travail pour une supervision globale et transverse.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : RENFORCER LE SOCLE D'ENGAGEMENTS COMMUNS DU GROUPE SOS ET LA PROMOTION DE LA MOBILITÉ DOUCE AU SEIN DES QUATRE ASSOCIATIONS MÈRES

	Périmètre **Secteurs Solidarités, Jeunesse, Seniors, Santé**		*Échéance* **2023**

Compte tenu des nouvelles solutions de mobilité douce qui ont émergé, et suite à la nouvelle obligation d'inclure le sujet de la mobilité dans les NAO, la Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à adopter un rôle moteur et de coordination. L'arbitrage des moyens de transports et du niveau de remboursement demeurant une prérogative de l'employeur, les entités juridiques du GROUPE SOS demeurent indépendantes sur le sujet. Cependant, l'enjeu sera adressé par la constitution d'un groupe de travail, dont la composition reste à définir.

Globalement, deux dispositifs seront évalués d'ici à 2023 :

- Opter pour une procédure GROUPE SOS fixant un cadre de prise en charge (socle minimal) pour chaque mode de transport alternatif. Chaque entité traduirait ensuite ces principes par l'adoption de règles propres, respectant à minima ce socle commun ;
- Opter pour la mise en place généralisée d'un forfait mobilité durable, dispositif issue de la loi LOM, dont le montant resterait à définir. Sera évaluée l'opportunité de créditer ce forfait sur une carte de mobilité paramétrable ;
- A minima, les quatre associations mères (Solidarités, Jeunesse, Seniors, Santé) seront invitées à arbitrer sur les solutions qu'elles retiennent.

La procédure GROUPE SOS et/ou le forfait mobilité durable adressera la promotion du vélo personnel, du covoiturage, des services de mobilité partagée (trottinettes électriques par exemple), des services d'autopartage de véhicules à faibles émissions, ou des transports en commun (hors abonnements classiques).

ENGAGEMENT : COUVRIR 100 % DES SITES RÉGLEMENTÉS SOIT PAR DES DISPOSITIFS NÉGOCIÉS EN NAO SOIT PAR UN PLAN DE MOBILITÉ D'ICI À 2025

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Après avoir identifié le périmètre des sites dépassant 50 salariés ETP, la Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à rappeler à chacun des employeurs ses obligations, lui proposer une solution d'accompagnement à la construction d'une politique mobilité voire d'un Plan de Mobilité (par un cabinet de conseil spécialisé notamment). Les engagements seront vérifiés annuellement.



ÉNERGIES ET CARBURANTS

N° 11

ENJEU « CARBONE » DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Optimiser la flotte de véhicules du GROUPE SOS en donnant la priorité aux modèles les moins émetteurs en CO_2 selon les technologies disponibles et favoriser la réduction de la consommation de carburants.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 13.2 / ODD 13.3

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS dispose **d'un parc de véhicules en location longue durée de 1 097 véhicules fin 2020**, dont environ 80 % de véhicules de service et 20 % de véhicules de fonction. Il s'agit donc d'une flotte automobile très importante, qui correspond à des usages divers :

- **Véhicules de services partagés entre les collaborateurs** d'une même équipe, notamment pour assurer les déplacements aux domiciles des bénéficiaires ;
- **Véhicules de services utilisés par les équipes directement auprès des bénéficiaires** pour assurer un transport individuel ou collectif, dans le cadre de rendez-vous médicaux ou de sorties éducatives et culturelles ;
- **Véhicules de fonction** pour les directeurs d'établissements, mais aussi pour les cadres ayant vocation à se déplacer sur une zone géographique régionale ou nationale.

L'usage de véhicules génère des émissions de CO_2 importantes. Celles-ci sont largement en deçà des émissions liées à l'alimentation et la restauration ou encore liées aux consommations énergétiques des bâtiments. Néanmoins, il s'agit d'un champ d'action directement maîtrisable par le GROUPE SOS et dont les effets sont mesurables dans le temps. C'est pourquoi **la réduction de l'empreinte carbone des véhicules est considérée comme une priorité** de la feuille de route Développement Durable. L'évolution réglementaire conduit également le GROUPE SOS à anticiper un engagement plus fort. En effet, depuis la loi LOM de décembre 2019, les entreprises privées à but lucratif dépassant 100 véhicules sont soumises à des quotas exigeant d'inclure à minima 10 % de véhicules à faibles émissions (électriques ou hybrides rechargeables) dans les commandes annuelles à partir de 2022. Le GROUPE SOS souhaite s'engager volontairement dans la même dynamique et accélérer la transition.

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis plus de dix ans, le GROUPE SOS a fait le choix de positionner la location longue durée comme la solution commune aux besoins de véhicules de tous les établissements. L'achat n'est en principe autorisé que pour les besoins en véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite et véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, gérés directement par les établissements. Ainsi, **la location longue durée offre la possibilité d'encadrer les choix de véhicules et de prestations associées**, connaître la répartition des types d'énergies et les émissions de CO_2 annuelles, et donner accès en continu aux innovations du marché automobile.

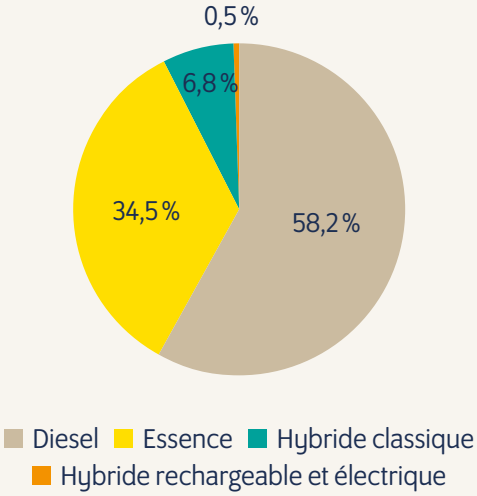
Collaborant avec un loueur national et deux constructeurs français, la Direction du Développement Durable et des Achats définit **une Car Policy, c'est-à-dire un catalogue de véhicules** restreint et négocié chaque année. Ce catalogue présente le(s) véhicule(s) référencé(s) pour chaque usage, en fonction du kilométrage et du type de parcours, correspondant au **meilleur compromis** entre prix et prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux.

Depuis 2020, le catalogue de véhicules de service compte **davantage de modèles électrifiés que de modèles essence ou diesel.** Chaque segment ou famille de véhicules (citadines, compactes, berlines/SUV) présente désormais le ratio suivant : un à trois véhicules électriques et hybrides choisis pour leurs performances et leur compétitivité d'une part ; un seul véhicule thermique d'autre part (systématiquement le meilleur coût total sur le cycle de vie). Le catalogue de véhicules de fonction est à présent composé à plus de 50 % de modèles hybrides, hybrides rechargeables ou électriques, laissant un choix étendu pour éviter les véhicules les plus émetteurs de CO_2.
Par ailleurs, le GROUPE SOS a fait le choix d'exclure l'usage du diesel dans certaines conditions, détaillées dans la partie dédiée à l'enjeu des particules fines des véhicules page 60.
Cependant, la Car Policy est systématiquement construite de manière à éliminer du catalogue les véhicules essence qui auraient des taux d'émissions de CO_2 supérieurs de plus de 20 % à l'équivalent diesel (le diesel étant toujours moins émetteur de CO_2 que l'essence). Ainsi, la recherche d'une **baisse de la part de diesel dans le parc pour des raisons sanitaires ne se fait pas au détriment de l'enjeu carbone**.

Jusqu'à présent, les efforts de repositionnement et d'encadrement de l'offre de véhicules ont eu des effets limités. **La motorisation hybride** s'est bien intégrée dans le parc du GROUPE SOS, **passant de 1,2 % du parc en 2011 à 6,8 % en 2020**. Les **motorisations électriques et hybrides rechargeables** n'ont, elles, pas progressé depuis plusieurs années et demeurent **marginales à 0,5 % en cumulé**. Il est à noter que la forte représentation du diesel s'explique par une particularité du GROUPE SOS comparativement à des flottes d'entreprises : près de **20 % des véhicules en circulation sont des véhicules de grande taille de type minibus** dédiés au transport régulier des bénéficiaires.
Or le marché automobile ne présentait pas d'alternatives au diesel acceptable économiquement et techniquement ces dernières années.

Fin 2020, la répartition des 1 097 véhicules par type d'énergie est la suivante :

- Part de diesel : **58,2 % ;**
- Part d'essence : **34,5 % ;**
- Part d'hybride classique : **6,8 % ;**
- Part d'électrique et hybride rechargeable : **0,5 %.**



Les véhicules du parc du GROUPE SOS génèrent en **moyenne 108 g de CO_2 par kilomètre**, selon les taux d'émissions CO_2 officiels de chaque véhicule en cycle WLTP (nouvelle norme européenne suite aux révélations concernant le constructeur Volkswagen). Sur l'année 2020, et sur la base des données communiquées par notre loueur, le parc de véhicules cumule des **émissions à hauteur de 1 358 tonnes de CO_2 eq**. Ces émissions sont calculées à partir des relevés kilométriques réels dont dispose le loueur pour l'ensemble des véhicules, croisés avec les émissions de CO_2 théoriques par kilomètre.

Il apparaît aujourd'hui clairement que l'offre ne suffit pas à modifier les choix des établissements. La transition énergétique de la flotte automobile nécessite, de manière d'autant plus prégnante au sein du GROUPE SOS, **une conduite du changement.**

1 358 tonnes de CO_2 eq. émises par la flotte automobile en LLD en 2020

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : CONCEVOIR ET DÉPLOYER UN DISPOSITIF DE CONDUITE DU CHANGEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE VÉHICULES

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

L'objectif est d'accroître significativement la part de véhicules électrifiés dans les commandes annuelles et dans le parc total du GROUPE SOS. Pour progresser, et en complément de la poursuite des efforts déjà engagés sur l'offre de véhicules disponibles, la Direction du Développement Durable et des Achats a pour projet de présenter un dispositif complet d'accompagnement :

- Des propositions concrètes de réorganisation de la gestion de la flotte automobile par les secteurs et pôles, pour doter l'organisation de relais intermédiaires en capacité de poser des objectifs et déployer des actions auprès des établissements ;
- Des outils mis à disposition des établissements, comme un document d'aide à la décision pour démystifier le passage à l'électrique et identifier les besoins qui sont transférables vers des modèles à faibles émissions ;
- Des ressources pour conseiller les secteurs, par exemple une prestation de conseil visant à fixer des objectifs atteignables, cibler des établissements et véhicules pertinents, lever les freins opérationnels rencontrés par les équipes terrain ;
- De nouvelles offres complémentaires, telles que des cartes multi-énergies venant remplacer les cartes carburants classiques et permettant la recharge électrique, ou encore des offres packagées pour l'installation de bornes de recharges sur site ;
- Des offres référencées de sessions de formation ou de sensibilisation à l'écoconduite, qui permettent des économies de carburants de l'ordre de 20-25 %.

Toutes ces pistes restent à confirmer, consolider, et opérationnaliser selon les contraintes de chaque secteur, pôle, établissement. Les premières actions sont attendues dès 2021, et la réussite des engagements ci-dessous est conditionnée par leur imbrication.

ENGAGEMENT : ATTEINDRE 10 % DE VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS (ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE RECHARGEABLE) DANS LES COMMANDES ANNUELLES DE VÉHICULES EN LLD EN 2025

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Cet engagement est ambitieux dans la mesure où il correspond à une multiplication par 10 du nombre de commandes annuelles de véhicules à faibles émissions.

ENGAGEMENT : ATTEINDRE 20 % DE VÉHICULES ALTERNATIFS À LA MOTORISATION THERMIQUE (ÉLECTRIQUE, HYBRIDE RECHARGEABLE, HYBRIDE CLASSIQUE) DANS LE PARC TOTAL DE VÉHICULES EN LLD D'ICI À 2025

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Cet engagement est également ambitieux puisque la part de véhicules électriques, hybrides classiques, et hybrides rechargeables représente 7,3 % en 2020. Cette proposition est appelée à être multipliée par 2,5.

L'enjeu de la pollution aux particules fines (impact sur la santé) est abordé dans la partie page III (page 60).

Atteindre **20 % de véhicules alternatifs à la motorisation thermique** (électrique, hybride rechargeable, hybride classique) dans le parc total de véhicules en LLD d'ici à 2025



SANTÉ ENVIRON-NEMENTALE

N° 12 ENJEU « SANTÉ » DE LA POLLUTION AUX PARTICULES DES VÉHICULES

Optimiser la flotte de véhicules du GROUPE SOS en donnant la priorité aux modèles les moins émetteurs en particules fines et substances dangereuses pour la santé selon les technologies disponibles (filtres à particules...).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 3.9

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS dispose d'un **parc de véhicules en location longue durée de 1 097 véhicules fin 2020**, dont environ 80 % de véhicules de service et 20 % de véhicules de fonction. Pour plus de détails sur le parc de véhicules, consulter la partie dédiée à l'enjeu carbone de la flotte automobile page 56.

Historiquement, la motorisation diesel était fortement émettrice en particules fines (d'un diamètre inférieur à 10 micromètres, dites PM10, ou inférieur à 2,5 micromètres, dites PM2,5). L'impact sur la santé humaine de ces particules ne fait aujourd'hui plus débat : cancers du poumon, maladies respiratoires chroniques, perturbations du développement neurologique des enfants. **Cet enjeu de santé humaine a été pris au sérieux par le GROUPE SOS de longue date**, à travers la mise en œuvre d'une politique défavorable au diesel.

Néanmoins, depuis quelques années, les technologies ont évolué et la différence de traitement entre le diesel et l'essence paraît de moins en moins justifiée. Les filtres à particules diesel retiennent désormais jusqu'à 99,7 % des particules fines en nombre et 95 % en masse[1]. Ce qui place aujourd'hui les motorisations diesel dernières générations à un niveau d'émissions équivalent aux véhicules essence équipés de filtres à particules. **La part de véhicules équipés de filtres à particules a augmenté de manière exponentielle depuis les années 2010** jusqu'à devenir un standard incontournable. Ce constat fait évoluer quelque peu les prochaines actions du GROUPE SOS.

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis plus de dix ans, le GROUPE SOS a fait le choix de positionner la location longue durée comme la solution commune aux besoins de véhicules de tous les établissements. Collaborant avec un loueur national et deux constructeurs français, la Direction du Développement Durable et des Achats définit **une Car Policy, c'est-à-dire un catalogue de véhicules** restreint et négocié chaque année.

Dans une procédure de commande de véhicules, appliquée par le loueur, le GROUPE SOS a choisi depuis 2017 d'exclure l'usage du diesel dans certaines conditions :

- **Kilométrage inférieur à 25 000 km ou 20 000 km** par an selon les modèles, et/ou **utilisation majoritairement urbaine ;**
- **Les émissions de CO_2** du véhicule alternatif ne sont pas **plus de 20 % supérieurs** à son équivalent diesel (l'essence étant plus émettrice de CO_2 que le diesel) ;
- Compte tenu de l'enjeu particulièrement prégnant de pollution de l'air dans la capitale, l'utilisation du diesel est également **interdite pour les véhicules de service des établissements situés à Paris.**

1. ADEME – Emissions de particules et NOx par les véhicules routiers – Mai 2018

Ces restrictions ont eu des effets nets sur la part de diesel dans le parc de véhicules. **Celle-ci est passée de 90 % en 2011, à 72 % en 2015, et 58 % en 2020**.

Par ailleurs, la Car Policy a été régulièrement rationnalisée, en particulier en 2020, pour concentrer les modèles disponibles sur des constructeurs français. L'un de ces constructeurs, largement favorisé dans le catalogue, s'est longtemps placé à l'avant-garde des meilleures technologies filtrantes.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : POURSUIVRE LA BAISSE DE LA PART DU DIESEL DANS LE PARC DE VÉHICULES EN LLD

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Devant les avancées technologiques et la moindre différence entre essence et diesel en matière de pollution de l'air, le GROUPE SOS considère aujourd'hui cet enjeu comme moins prioritaire. Du moins, l'objectif de baisser la part de diesel sera poursuivi mais placé à un niveau de priorité moindre que par le passé.

Les efforts seront maintenus pour répondre notamment à l'effet des réglementations créant des Zones à Faibles Émissions dans les grandes agglomérations, et à l'effet de la restructuration de l'offre des constructeurs qui évolue au détriment du diesel. Les prochaines actions sur la Car Policy d'ici à 2025 pourront viser à interdire le diesel dans le cas de commandes de véhicules par des établissements implantés dans des zones très urbanisées et sujettes à des pics de pollution atmosphérique (en plus de la capitale). Cependant, le GROUPE SOS intègre plus globalement un objectif de baisse de la part de motorisations thermiques, qu'elles soient diesel ou essence.

ENGAGEMENT : FAVORISER LA TRANSITION VERS LES VÉHICULES NON-THERMIQUES

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

L'enjeu n'est plus d'opposer essence et diesel, mais bien la motorisation thermique et la motorisation électrifiée. Cet engagement correspond aux actions développées dans la partie dédiée à l'impact carbone des véhicules et à la transition énergétique ***page 56.***

En 9 ans, **la part de diesel est passée de 90 % à 58 %** du parc automobile en LLD du GROUPE SOS

SANTÉ ENVIRON-NEMENTALE

N° 13 ENJEU GESTION DES SUBSTANCES ET DÉCHETS DANGEREUX

Au sein de nos établissements médicalisés, cartographier et substituer les substances potentiellement néfastes pour la santé et l'environnement, prévenir le risque de pollution et gérer les déchets de soins à risques infectieux.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 3.9



ODD 12.4

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les activités du GROUPE SOS sont, par nature, très faiblement polluantes puisqu'il s'agit de services et qu'aucune activité industrielle n'est pratiquée. Cependant, les établissements médicalisés et en premier lieu les hôpitaux stockent des **substances dangereuses et des médicaments**, et produisent des **déchets d'activités de soins à risques infectieux dits « DASRI »**.

Les axes de travail concernant les substances et médicaments n'ont pas encore été étudiés avec les établissements concernés, et ne seront pas abordés dans ce rapport.
Les DASRI regroupent l'ensemble des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif. Plus précisément, il s'agit de déchets mous et liquides, d'aiguilles, d'objets piquants/coupants/tranchants, de petites pièces métalliques, de médicaments, ou de substances cytotoxiques. Ces déchets sont classés comme **déchets dangereux par la réglementation européenne**, et doivent faire l'objet d'une **gestion et d'un traitement adaptés**.
La production de DASRI fait partie des conséquences inévitables et quotidiennes des activités médicales et médico-sociales pour :

- GROUPE SOS Santé, qui compte neuf hôpitaux et deux services de soins infirmiers à domicile ;
- GROUPE SOS Seniors, qui compte plus de 100 établissements (EHPAD, résidences, services de soins infirmiers à domicile) ;
- GROUPE SOS Solidarités, qui comprend notamment un pôle handicap et un pôle addictions générant également des DASRI.

Les actions menées jusqu'en 2020

Bien que les établissements traitaient déjà cet enjeu de manière autonome, le GROUPE SOS a choisi d'encadrer et d'homogénéiser les pratiques en ayant recours aux mêmes prestataires de collecte et traitement des DASRI. **Depuis janvier 2018, deux prestataires font l'objet d'un contrat-cadre** : le premier pour gérer les grands récipients vrac (GRV) plutôt adaptés pour les hôpitaux, le deuxième pour gérer les DASRI diffus (petits contenants) plus adaptés aux EHPAD ou établissements médico-sociaux.

En 2020 : 98 établissements sur 104 producteurs de DASRI identifiés sont couverts par les contrat-cadres, soit **94 %** du périmètre connu.

Au-delà du déploiement, des actions pour la maîtrise des risques et l'optimisation de la gestion des DASRI ont été débutées. **En 2020, une affiche de mise à jour des obligations réglementaires** a été communiquée aux secteurs et sur l'intranet, ainsi qu'un **guide pour la qualité du tri**.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : CONTRÔLER QUE 100 % DES PRODUCTEURS DE DASRI SONT COUVERTS PAR UN PRESTATAIRE AGRÉÉ DÈS 2022

Périmètre	Échéance
Santé, Seniors, Solidarités	**2022**

La Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à contrôler le recours à des entreprises de traitement agréées. En 2021-2022, une étude interne est prévue pour déterminer quels sont les prestataires gérant les quelques établissements qui ne sollicitent pas les prestataires en contrats-cadres. Un contrôle sera ensuite effectué chaque année pour s'assurer que tous les établissements sont en règle, et que les fournisseurs remplissent bien les exigences réglementaires et de qualité.

NOTRE ENGAGEMENT : ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DES DASRI

Périmètre	Échéance
Secteurs Santé, Seniors, Solidarités	**2025**

Dans l'optique de se positionner en appui des secteurs, qui demeurent autonomes et responsables de la bonne gestion des DASRI, la Direction du Développement Durable et des Achats souhaite accompagner les établissements.
D'ici à 2025, les trois secteurs concernés seront invités à formuler de manière claire leurs pratiques de gestion des DASRI, précisant :

- Les procédures et responsabilités : référents DASRI, canaux d'information sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques, suivi et conservation des éléments administratifs ;
- La fréquence de collecte : méthode d'évaluation des dérives de fréquence de collecte, régularité du calibrage de ces fréquences avec les prestataires ;
- La qualité du tri des DASRI : actions de sensibilisation ou d'information des salariés aux déchets « psycho-émotionnels » (déchets perçus comme dangereux et à risque infectieux alors qu'ils ne le sont pas), pratiques de tri des déchets à risques chimiques, toxiques, et des déchets anatomiques.

Pour les accompagner, la Direction du Développement Durable et des Achats ainsi que les prestataires apporteront des conseils et des ressources pour mener ce travail. Notamment, les collecteurs agréés pourront proposer des audits sur site et des formations aux équipes de terrain.

L'usage raisonné des produits d'entretien et leur substitution par des alternatives respectueuses de l'environnement est développé dans la partie III (page 68).

94 % des établissements producteurs de DASRI sont couverts par les prestataires agréés en contrats-cadres

SANTÉ ENVIRON-NEMENTALE

N° 14

ENJEU

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Identifier et agir pour la réduction des potentiels contaminants à l'intérieur des établissements du GROUPE SOS, c'est-à-dire les polluants chimiques (composés organiques volatiles), les bio contaminants (moisissures, allergènes), et les polluants physiques (amiante, fibres minérales, artificielles).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 3.9



ODD 11.6

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé environnementale. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs (polluants chimiques, polluants biologiques, particules et fibres). De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, d'enseignement, des moyens de transports...) en fait une préoccupation de santé publique[1].

Certains polluants cancérogènes peuvent être retrouvés dans l'air intérieur. Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés :

- Les pathologies du système respiratoire (rhinites, bronchites) ;
- L'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, nausées... ;
- À contrario, une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur :
- La diminution du taux d'absentéisme,
- Le bien-être des occupants,
- L'apprentissage des enfants.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

La réglementation sur la QAI est issue de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Elle rend obligatoire la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans certains Établissements Recevant du Public mineur : au sein du GROUPE SOS, cela concerne principalement les associations GROUPE SOS Jeunesse (tout établissement accueillant des mineurs), GROUPE SOS Solidarités (pour les établissements accueillant des mineurs) et Crescendo.

La responsabilité de la surveillance de la QAI appartient au propriétaire des lieux. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est progressive :

- depuis le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires (principalement l'association Crescendo au sein du GROUPE SOS) ;
- depuis le 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, etc.) ;
- avant le 1er janvier 2023 pour les autres établissements concernés (principalement GROUPE SOS Jeunesse et GROUPE SOS Solidarités).

L'association Crescendo du GROUPE SOS assure depuis plus de 50 ans la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Elle est donc pleinement concernée par la réglementation liée à la QAI.

D'ici au 1er janvier 2023, ce seront également les associations GROUPE SOS Jeunesse et GROUPE SOS Solidarités qui seront concernées.

1. Plan d'action sur la Qualité de l'Air Intérieur – Plan National Santé Environnement 2021-2025 - Ministères de la Transition écologique, et des Solidarités et de la Santé.

Les actions menées jusqu'en 2020

Depuis 2015, la Direction du Développement Durable et des Achats travaille avec un distributeur de mobilier de bureau sur la définition d'un mini-catalogue de mobilier qui répond à des critères de qualité, d'ergonomie et de prix, et dont une partie du mobilier (hors fauteuils) est certifié NF Environnement.
Ces dernières années, les efforts se sont concentrés sur l'accompagnement des équipes de Crescendo dans les actions mises en œuvre autour de la surveillance et de l'amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur des crèches et haltes-garderies.

Tout d'abord, de nombreux choix sont réalisés en tenant compte de leurs impacts directs sur la qualité de l'air :

- nettoyage éco-responsable de la crèche (non emploi de substances chimiques dans les produits d'entretien utilisés dans la crèche et formation du personnel à leur bonne utilisation) ;
- choix de mobilier éco-conçu (norme NF Environnement) ;
- choix des matériaux de construction et d'entretien le cas échéant (exemple : peintures éco-labellisées, étiquette A+, etc.).

En outre, Crescendo sensibilise systématiquement ses équipes aux bonnes pratiques incontournables en la matière, à commencer par l'aération des locaux.
Enfin, l'association réalise régulièrement des audits de la qualité de l'air intérieur (24 audits réalisés depuis 2016), seul moyen permettant de se doter d'une vision complète sur ce sujet crucial pour la santé des enfants.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : AVOIR UN CATALOGUE DE MOBILIER CONFORME À NOS OBJECTIFS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2023**

D'ici à fin 2022, la Direction du Développement Durable et des Achats souhaite aller plus loin et travailler avec les fournisseurs de mobilier pour exclure tout produit qui pourrait être à l'origine de la pollution de l'air intérieur.

Norme NF Environnement Ameublement : la marque NF Environnement/Ameublement est gérée par Afnor Certification et est reconnue par le Ministère de l'Environnement. Pour obtenir ce label, le fabricant doit répondre à un cahier des charges strict et exigeant, appelé référentiel. Dans le référentiel établit par NF Environnement/Ameublement, deux critères portent directement sur la santé du consommateur : la limitation des émissions de formaldéhyde des panneaux et la stricte limitation des métaux lourds (plomb, cadmium, mercure, cuivre, arsenic...).

Indicateur : pourcentage de mobilier labellisé NF Environnement dans les achats des établissements via les contrats-cadres mis à disposition par la Direction du Développement Durable et des Achats.

Résultats 2020 : dans le contrat-cadre actuellement proposé aux établissements du GROUPE SOS, 31,45 % du chiffre d'affaires correspond à des achats de mobilier certifié NF Environnement (pour environ 40 % de nombres de référence labellisés NF Environnement pour le catalogue spécial GROUPE SOS).

ENGAGEMENT : COMMUNIQUER UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LA QAI

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2022**

Au quotidien, la Direction du Développement Durable et des Achats apporte des conseils aux établissements du GROUPE SOS pour améliorer la QAI.

D'ici à fin 2022, les équipes de la Direction du Développement Durable et des Achats s'engagent à rédiger et à communiquer un guide à destination des établissements sur les obligations des ERP (Etablissements Recevant du Public) et les bonnes pratiques pour assurer une qualité de l'air intérieur satisfaisante.

ENGAGEMENT : RÉFÉRENCER UN OU PLUSIEURS PRESTATAIRES PROPOSANT DES AUDITS DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR POUR LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2023**

D'ici à 2023, en coordination avec les Directions Qualité et les Directions Ressources Humaines des secteurs concernés, la Direction du Développement Durable et des Achats souhaite référencer un ou plusieurs prestataires en mesure d'accompagner les établissements prochainement concernés par la réglementation (notamment les établissements recevant un public mineur de l'association GROUPE SOS Jeunesse) dans la réalisation d'audits de la qualité de l'air intérieur. À la suite des résultats de ces audits, un plan d'action sera rédigé et mis en œuvre par les établissements sous la coordination de leur Direction Qualité.

31 % des dépenses
de mobilier, réalisées via le contrat-cadre, sont certifiées
NF Environnement



Photo : Crèche Crescendo Les Robinsons - Paris 20e

SANTÉ ENVIRON-NEMENTALE

N° 15

ENJEU

« SANTÉ & ENVIRONNEMENT » DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Intégrer des critères précis dans les achats de produits d'entretien et de nettoyage utilisés par le Groupe, visant à réduire les impacts sur l'environnement ou la santé (produits issus de la chimie végétale, matériaux naturels, biodégradabilité, limitation des emballages...)

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 3.9



ODD 12.4

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les produits d'entretien ne sont pas inoffensifs pour la santé. Ils contribuent à **polluer l'air intérieur** car les molécules chimiques et toxiques qu'ils contiennent s'évaporent et s'ajoutent à la pollution de l'air ambiant (voir Enjeu n°14 sur la qualité de l'air intérieur, page 64). Selon la composition chimique et la toxicité de cette pollution, différents effets sur la santé sont reportés : irritation de la peau et des yeux, problèmes respiratoires, maux de tête, allergies et également risque de développer des maladies chroniques, tel que l'asthme, ou graves, tel que le cancer. Par ailleurs, la production des produits d'entretien est elle-même potentiellement **génératrice de pollution à proximité des usines** en fonction des matières premières utilisées dans le processus de transformation chimique.

Avec plus de 600 établissements et services, le GROUPE SOS accueille dans ses bâtiments ses collaborateurs, ses bénéficiaires, leurs familles et parfois le grand public.

Les publics cibles du GROUPE SOS rencontrent souvent des difficultés sociales et sociétales qui peuvent les rendre particulièrement **vulnérables aux différents polluants** de l'air intérieur. Avec une consommation importante et quotidienne de produits garantissant les meilleures conditions d'hygiène, il est aussi de la responsabilité du GROUPE SOS de **s'approvisionner auprès de marques respectant les meilleurs standards** dans leurs sites de production.

Les actions menées jusqu'en 2020

Lors du dernier appel d'offres mené en 2019 par la Direction du Développement Durable et des Achats, le GROUPE SOS a retenu des fournisseurs dont la majorité des produits d'entretien sont écolabellisés (Ecolabel européen pour les produits d'essuyage, les détergents, les lessives, Ecocert pour les produits désinfectants ou encore NF Environnement pour les sacs poubelles). Toutefois, certaines gammes de produits vont plus loin dans la prise en compte de la santé des utilisateurs ou de l'environnement :

- Gamme Econatural : papiers d'essuyage fabriqués en France à partir de **briques alimentaires recyclées ;**
- Gamme Enzypin : produits de nettoyage issus de la **chimie végétale** (enzymes naturelles et utilisation de la résine de pin pour l'action dégraissante) ;
- Matériel de chez Concept Microfibre, entreprise française qui propose des **microfibres professionnelles de qualité**, ce qui permet de **diminuer l'utilisation de produits chimiques**, et du matériel conçu pour limiter les troubles musculo-squelettiques (TMS) chez le personnel en charge de nettoyage ;
- Certains produits de chez Werner & Mertz, sont certifiés Cradle to Cradle, Ecolabel européen et sont entièrement **biodégradables**.

Depuis 2020, la Direction du Développement Durable et des Achats suit des indicateurs permettant d'apprécier la part de produits responsables dans les commandes (sur le total des dépenses réalisées auprès du principal distributeur en contrat-cadre) :

- Part, en chiffre d'affaires, des produits d'origine française et fabriqués selon les standards français : **31,48 % ;**
- Part de **« produits verts »**, toutes certifications et labels confondus : **23,81 % ;**
- Part des achats de produits certifiés ou labellisés par typologie :
  - **Ecolabel européen : 17,97 %**
  - **Nordic Swan : 2,04 %**
  - **Ecocert : 0,78 %**
  - **FSC : 5,92 %**
  - **PEFC : 0,13 %**
  - **NF : 3,03 %**
  - **NF Environnement : 0,11 %**

Pour plus de détail sur les critères et la pertinence de chaque certification ou label, consulter la note méthodologique en annexe de ce rapport.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : ACCROÎTRE L'UTILISATION DE « PRODUITS VERTS » BÉNÉFICIANT DE LABELS OU CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES, GARANTISSANT UN IMPACT MODÉRÉ SUR

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2025**

L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Le GROUPE SOS investit une démarche d'amélioration continue qui consiste à progressivement rationaliser le catalogue à disposition des établissements sollicitant le contrat-cadre. Ce travail de rationalisation visera chaque année à orienter davantage les commandes vers les "produits verts" bénéficiant d'au moins une certification ou un label mentionnés précédemment.

Le matériel et les produits d'entretien achetés en 2020 sont :

- **à 33 % produits en France**
- **à 23 % des produits verts, certifiés ou labellisés**

SANTÉ ENVIRON-NEMENTALE

N° 16 ENJEU ENVIRONNEMENTAL DE L'IMPRIMERIE

Optimiser les impressions du Groupe, et intégrer des critères précis dans le choix des fournisseurs de matériels et d'imprimeurs, notamment pour réduire les risques de pollution.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.2 / ODD 12.4 / ODD 12.5



ODD 13.2

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les impressions représentent des impacts environnementaux diversifiés, parmi lesquels des consommations énergétiques et des émissions de , la déforestation liée à la production de papier, la pollution générée par les consommables et l'industrie du papier.
Or dans toutes les activités du GROUPE SOS, que ce soit dans les hôpitaux, les fabriques artistiques ou encore les crèches, les imprimantes sont sollicitées quotidiennement. Les fonctions administratives sont particulièrement consommatrices de papiers, comme dans toute organisation.
Par ailleurs, certains acteurs du GROUPE SOS communiquent via divers supports de plus haute qualité et sollicitant des consommables spécifiques. C'est le cas notamment de Mouvement Up l'Agence, membre du GROUPE SOS qui accompagne les établissements du groupe mais aussi des clients externes sur des missions web, print, audiovisuel, ou encore événementiel. Au sein du GROUPE SOS, les besoins en impression vont au-delà de l'administratif et concerne tous types de corps de métier (de la direction marketing et communication GROUPE SOS à l'établissement). Le magazine interne Actua, le rapport annuel, les plaquettes de chaque secteur, le rapport financier, les plaquettes apprentissage font partie de la grande diversité de supports commandés par les établissements et conçus par Mouvement UP l'Agence. Ainsi, une attention particulière devrait être portée à cet acteur interne.

Les actions menées jusqu'en 2020

De 2018 à 2020, les actions ont été de différents ordres :

- L'achat des machines s'est orienté vers des photocopieurs aux détriments des imprimantes individuelles (plus consommatrices de consommables, d'espace et d'entretien) ;
- **L'achat de papier s'est concentré à 100 % sur du papier bénéficiant de l'Ecolabel européen et de certifications liées à la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC)** – voir la partie dédiée aux papiers et fournitures de bureau page 84 ;
- L'optimisation des impressions a été recherchée à travers la communication de bonnes pratiques (numérisation plutôt que copie) et des paramétrages par défaut par le fournisseur GROUPE SOS d'équipements (impression noir et blanc et recto-verso paramétrée à la réception des machines) ;
- Une gestion raisonnée de la fin de vie du matériel a été promue (par exemple, les cartouches du siège du GROUPE SOS à Paris sont collectées et recyclées grâce à des bacs de récupération livrés gratuitement par un prestataire) – voir la partie dédiée au recyclage des déchets page 76.

Le fournisseur GROUPE SOS de matériel d'impression communique annuellement à la Direction du Développement Durable et des Achats des indicateurs de suivi permettant d'apprécier l'usage des secteurs et des établissements. Ainsi, en 2020 :

- **La part d'impressions en noir et blanc** sur le total des impressions **représente 60 % ;**
- **La part d'impressions au format A4** sur le total des impressions **correspond à 88 % ;**

- **La part de pages numérisées** par rapport aux pages imprimées s'élève à **22 %**.

Certains établissements ont très bien intégré l'approche de sobriété et d'optimisation. « Dans nos établissements, nous nous sommes rendu compte que la multiplication des machines répondait plus à un confort qu'à un réel besoin. Par un effort de rationalisation lors du renouvellement du parc, **nous sommes passés de 48 photocopieurs et imprimantes à seulement 29, soit une diminution de 40 %. Cette action a eu l'effet attendu, le nombre de pages imprimées ayant diminué de 23 %**. Un impact positif sur nos finances et pour la planète ! » Olivier LATOUR, Cadre Administratif et Financier de l'association La Boisnière.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : OPTIMISER LES IMPRESSIONS RÉALISÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET LES CONSOMMABLES ASSOCIÉS

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

L'objectif est aujourd'hui de passer de la théorie à la pratique. Le GROUPE SOS dispose, grâce à son fournisseur de matériel d'impressions, de nombreuses données inexploitées qui pourraient être utiles pour comparer les impressions des établissements et proposer des actions ciblées. La Direction du Développement Durable et des Achats bâtit actuellement avec le fournisseur une méthode consistant à suivre des ratios pertinents et les ventiler par établissement. Les quatre indicateurs précédemment présentés pour l'année 2020 seront déclinés par établissement dans la mesure du possible. L'objectif est d'être en capacité d'alerter les établissements qui ont des consommations en dérive et proposer des actions en conséquence.

En parallèle, l'enjeu de santé environnementale réside dans la réduction des risques de pollutions. Les prochaines actions porteront sur l'identification, la promotion et la généralisation des bonnes pratiques telles que l'utilisation de cartouches d'encres rechargeables ou végétales (huile de lin, de colza…).

Un travail de référencement de produits est envisagé avec le fournisseur GROUPE SOS ou tout fournisseur pertinent.

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR DES BONNES PRATIQUES DANS LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET INTÉGRER DES CRITÈRES ÉCOLOGIQUES DANS LE RECOURS À DES IMPRIMEURS SOUS-TRAITANTS

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Mouvement UP l'Agence, la Direction du Développement Durable et des Achats, et les différents clients internes comme la Direction Marketing & Communication ont décidé de constituer un groupe de travail ad hoc. Les objectifs et le calendrier ne sont pas encore définis. Ce groupe de travail aura pour vocation de développer et diffuser les bonnes pratiques dans les activités de communication mais aussi d'intégrer les critères écologiques dans le choix des imprimeurs.
Pour ce qui est des labels, Mouvement UP l'Agence travaille en priorité avec des fournisseurs / imprimeurs responsables et engagés dans une démarche responsable : labels "Imprim'vert" et ISO 14001 pour leur site de production. L'agence formule auprès de ses clients internes et externes des préconisations dans le choix de papiers labellisés et/ou recyclés : certifications PEFC ou FSC à minima. Ils préconisent également le choix d'encres moins néfastes pour l'environnement (encres végétales notamment), et des critères spécifiques sur le façonnage (agrafes, rivets ou attaches plus faciles à éliminer lors du recyclage). Ces conseils ont par exemple déjà été appliqués dans le dernier rapport annuel du secteur Seniors.
Pour confirmer et accréditer son engagement vis-à-vis du développement durable, MOUVEMENT UP l'Agence travaille dès à présent pour candidater prochainement à l'obtention du label RSE Agences Actives en partenariat avec AFNOR certification.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N° 17 ENJEU RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

Supprimer les sources de consommation de plastique à usage unique, mais aussi promouvoir la sobriété dans l'usage de tous les plastiques au sein du GROUPE SOS.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.5

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le plastique est présent partout autour de nous, et se retrouve sous différentes formes sur toute la planète aujourd'hui (y compris au niveau des pôles !). Son impact peut se résumer à trois effets : un risque pour la santé humaine, une atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité, et une forte contribution au changement climatique. Compte tenu des **activités médicalisées du GROUPE SOS, le plastique est très présent dans les consommations courantes** des établissements. En particulier, pour des raisons d'hygiène (souvent réglementées) et pour assurer la préservation de la santé des usagers et des salariés, les produits en plastiques à usage unique peuvent être utilisés quotidiennement : vaisselle, couverts, gants jetables, équipements de protection individuelle de manière générale. Le contexte sanitaire lié à la covid 19 n'a évidemment pas favorisé la suppression du plastique à usage unique et a dégradé temporairement la capacité à réduire les consommations.

Or, ces cinq dernières années, **les normes encadrant la vente et l'utilisation du plastique à usage unique** se sont multipliées et considérablement durcies. Aujourd'hui, de nombreux produits sont désormais interdits ou en passe de l'être. Ces interdictions sont issues d'une collection de textes de référence :

- La loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 ;
- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 ;
- La loi Egalim du 30 octobre 2018 ;
- La directive de l'UE du 5 juin 2019 ;
- Loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire du 10 février 2020.

Les établissements du GROUPE SOS sont susceptibles d'être concernés par une partie des interdictions, notamment celles touchant les assiettes, les gobelets, les couverts, les pailles, les bâtons mélangeurs, les bouteilles plastiques, les contenants alimentaires pour bébés et enfants.
Outre le plastique à usage unique, les établissements consomment du plastique sous d'autres formes et pour des usages de courte durée. C'est le cas des **fournitures de bureau** ou des **emballages ou conditionnements**, en particulier des produits d'entretien. C'est donc **une sobriété globale** dans la consommation de plastique qui doit être recherchée.

Les actions menées jusqu'en 2020

Jusqu'à l'application des réglementations à compter de 2020-2021, les initiatives de réduction des déchets plastiques ont été sporadiques et non-coordonnées à un niveau central. Certaines structures se sont engagées volontairement et plus tôt, comme **l'association Crescendo**, particulièrement concernée par les effets potentiels du plastique sur la santé des enfants accueillis en crèche.
Crescendo mène depuis plusieurs années des efforts de **suppression de la vaisselle en plastique, privilégiant**

l'inox, la porcelaine ou le verre. Les stocks des établissements sont progressivement renouvelés avec des matériaux conformes. De même, les jouets en plastique sont remplacés par **des jouets en bois (certifiés PEFC ou FSC) ou en matériaux naturels**.
À l'échelle du GROUPE SOS, l'année 2020 marque un tournant dans la prise en compte de cet enjeu. La volonté de la Direction du Développement Durable et des Achats de dynamiser la réduction des déchets, et plus particulièrement du plastique, s'est affirmée par le positionnement clair de cet enjeu comme **grande priorité environnementale** (issue de la démarche EcoVision 360 présentée au début de ce rapport)

Nos engagements à horizon 2025

La promotion de la sobriété dans l'achat et la consommation de plastique est avant tout réalisée à travers le guide et le programme dédié à la réduction des déchets. La question du plastique y tient une place centrale bien entendu (voir la partie en page 74).

ENGAGEMENT : DÉPLOYER UN DISPOSITIF CLÉ EN MAIN POUR TENDRE VERS DES PRODUITS VAISSELLE ZÉRO PLASTIQUE DÈS 2021

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2021**

Les établissements du GROUPE SOS ont besoin d'y voir clair dans leurs obligations, et surtout d'avoir des solutions pratiques directement substituables au plastique à usage unique. La Direction du Développement Durable et des Achats construit pour mi-2021 un dispositif alliant sensibilisation et action :

- Une **présentation exhaustive** des réglementations en vigueur ou à venir concernant les interdictions du plastique à usage unique ;
- Un **document de sensibilisation** permettant d'appréhender les effets négatifs des déchets plastiques et de comprendre l'urgence d'agir ;
- Une **sélection de produits vaisselle réutilisables** (en majorité) et à usage unique (en minorité, pour les besoins impératifs d'hygiène) construite avec notre fournisseur et fondée sur des critères précis : origine matières, lieu de fabrication, impact carbone de la production, fin de vie du produit.

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR LES PRODUITS D'ENTRETIEN LABELLISÉS ECOCERT, AYANT UNE PERFORMANCE SUPÉRIEURE DANS LA LIMITATION DES EMBALLAGES

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Le label Ecocert est le seul à inclure des critères précis sur le conditionnement des produits[1].

- Concernant les emballages primaires, le conditionnement est réalisé avec des matériaux qui possèdent une filière de valorisation matière (exemple : verre, aluminium, papier/carton PP, PET, PE). Les emballages issus de ressources renouvelables sont acceptés. Ceux issus d'animaux morts ou entrainant la mort d'animaux (cuir, soie...) sont interdits. Les produits vendus en unidose (excepté les tablettes de lessives, vaisselle ou linge) et les lingettes imprégnées sont interdits. L'utilisation de certains matériaux tels que les polymères vinyliques (ex : PVC) et styréniques (ex : PS) est refusée ;
- Concernant les emballages secondaires, leur utilisation doit être justifiée et ils doivent être biodégradables. Néanmoins, pour les recharges, leur emballage secondaire peut être simplement recyclable. Le suremballage, comme par exemple le cellophanage des étuis, est interdit.

Le fournisseur GROUPE SOS de produits d'entretien propose des références produits labellisées Ecocert. Un travail de sélection sera mené les prochaines années pour les intégrer davantage aux mercuriales disponibles pour nos établissements et promouvoir leur usage. **En 2020, la part de produits Ecocert** commandés par les établissements s'établit à **1,11 %** (en nombre de produits commandés sur le total des commandes). La marge de progrès est donc très grande.

L'enjeu de réduction des déchets plastique est en réalité une branche de l'enjeu globale de réduction des déchets au sens large en page 74. Il y a un lien fort avec l'enjeu du don et réemploi en page 80, et avec l'enjeu des fournitures de bureau page 84.

1. https://ecocert.app.box.com/v/Referentiel-ecodetergent

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N° 18

ENJEU

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Identifier les gisements principaux à l'origine des déchets au GROUPE SOS et promouvoir des éco-gestes pour les réduire (papier/carton, plastique, verre, déchets électriques et électroniques…).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.2 / ODD 12.5

Réduire notre consommation et les déchets associés permet d'adresser une multitude d'impacts environnementaux entremêlés : réduire l'extraction de matières premières, préserver les ressources naturelles, éviter les conséquences de la mise en décharge ou de l'incinération, baisser les émissions de CO_2 liées à la fabrication, au transport, à l'emballage des produits. La liste pourrait être allongée, puisqu'il s'agit d'un effort qui se veut systémique. En bref, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Si l'Europe seule continue d'accroître sa consommation sur les standards actuels, il faudra consommer les ressources naturelles de trois planètes d'ici à 2050. Il s'agit donc clairement d'une courbe physiquement impossible à poursuivre, et il y a urgence à réinventer nos comportements.
Pour se rendre compte de l'ampleur du problème, quelques chiffres clés éclaircissent les idées :

- **175 bouteilles d'eau** sont achetées chaque seconde en France, soit 5,5 milliards par an ;
- **Entre 70 et 85 kg de papier** sont consommés par an et par employé de bureau en France ;
- **27 000 arbres** sont coupés chaque jour dans le monde pour produire du papier toilette ;
- **40 millions de jouets**, utilisés en moyenne 8 mois, sont jetés chaque année par les Français ;
- **720 millions de téléphones** sont jetés dans le monde chaque année, la durée moyenne de conservation étant de 22 mois en France.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Réduire notre consommation et les déchets associés permet d'adresser une multitude d'impacts, notamment l'épuisement des ressources, ou les émissions de CO_2 liées à la chaîne de production ou au traitement. Les établissements du GROUPE SOS sont, dans leur immense majorité, des acteurs de services. Cela signifie qu'il n'y a **pas de production de déchets directement liée à des processus de fabrication**, comme peuvent les générer les industries. Nos établissements ont une responsabilité collective et des leviers d'actions à leur niveau pour **réduire leurs déchets grâce à des choix d'achats et à une attention portée à l'utilisation.** Ils peuvent agir sur de nombreuses catégories d'achats courants : alimentation, vaisselle, produits d'entretien, fournitures de bureau, téléphones et ordinateurs, matériel médical, linge et textile, électroménager, mobilier.

Les actions menées jusqu'en 2020

Comme dans la grande majorité des organisations, les efforts ont principalement porté sur le recyclage des déchets. Pourtant une démarche d'économie circulaire repose sur trois piliers sur lesquels agir par ordre de priorité (le modèle dit des « 3R ») : **Réduire, Réemployer, Recycler**. Constatant que de nombreuses actions présentées comme isolées jusque-là au sein du GROUPE SOS contribuaient en fait à la réduction des déchets à la source, la Direction du Développement Durable et des Achats a décidé de réorienter les priorités et donner du sens aux bonnes pratiques à horizon 2021.

Fin 2020, de nombreux leviers que l'on retrouve dans d'autres parties de ce rapport avaient été activés, sans être explicitement associés à cet enjeu majeur :

- Propositions de **fournitures de bureaux rechargeables** et en grands contenants ;
- Démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** ;
- Proposition de **papier d'essuyage recyclé** pour l'hygiène ;
- Offre de **matériel informatique reconditionné**, de seconde main ;
- Livraison de **produits issus des dons d'entreprises** sur leurs invendus.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : CONCEVOIR ET DIFFUSER DÉBUT 2021 UN GUIDE COMPLET RASSEMBLANT LES BONNES PRATIQUES ADAPTÉES AUX ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2021**

Réduire ses déchets suppose la conjonction de nombreuses pratiques complémentaires. Or il peut être très difficile d'identifier et prioriser les actions pertinentes. L'objectif du guide est d'identifier des actions concrètes, les rendre accessibles à l'ensemble du GROUPE SOS en les traduisant en de grands principes. Les conseils doivent couvrir une grande diversité de catégories achats, renvoyer vers des ressources disponibles, présenter des contrats-cadres ou partenaires, et mettre à l'honneur des témoignages d'établissements.

ENGAGEMENT : PROPOSER DES ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS VOLONTAIRES D'ICI 2022

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2022**

Bien que la mise en forme de conseils soit une première étape nécessaire, un guide écrit ne remplacera jamais la sensibilisation sur le terrain. Convaincue que l'échange avec les salariés sera le meilleur moyen de déclencher des changements de comportements, la Direction du Développement Durable et des Achats prépare, sur la base du guide, un format d'intervention pour une durée d'une à deux heures. Le but est d'accompagner la prise de conscience des collaborateurs sur les impacts environnementaux des déchets, les aider à comprendre les leviers qui sont à leur portée, et les amener jusqu'à la définition d'un plan d'actions à leur échelle. Le projet est de concevoir cette animation et la tester avec des établissements pilotes avant fin 2021.

L'enjeu de réduction des déchets à la source trouve des ramifications de nombreuses autres parties du rapport, voir notamment l'enjeu du gaspillage alimentaire page 40, l'enjeu des dons, du réemploi et du troc de matériel page 80, la réduction des déchets plastiques en particulier page 72, les pratiques d'achats verts pour les fournitures de bureau page 84, le sujet des impressions page 70.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N° 19 ENJEU RECYCLAGE DES DÉCHETS

Organiser la collecte, le tri et le recyclage des déchets générés par nos activités.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.5

A. Le recyclage des déchets « 5 flux »

Les principaux déchets produits par les établissements du GROUPE SOS sont des déchets dits « 5 flux ».

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS génère par ses activités des flux de déchets « 5 flux » à la fois importants et variés. Il s'agit du **papier/carton, du plastique, du verre, du métal, et du bois**. Il est essentiel de travailler sur le recyclage, puisque celui-ci permet d'éviter les effets néfastes de la mise en décharge et de l'incinération (émissions de , pollution de l'air, de l'eau, du sol). Le GROUPE SOS génère par exemple :

- **Des déchets issus des activités de bureau** : papier/carton, capsules de café, gobelets jetables, bouteilles en plastique, canettes, etc.
  - > C'est le cas en particulier des fonctions exercées par le GIE Alliance Gestion, les sièges des secteurs ou d'associations, les cabinets de conseils etc. ;
- **Des déchets issus des activités de restauration** : bouteilles ou bocaux en verre, plastique pour barquettes ou contenants de chauffe, conserves, films plastiques.
  - > C'est le cas de tous les établissements proposant une restauration aux usagers (voir détails des types de restauration / cuisine en partie III) ;
- **Des déchets issus des activités de logistique ou entrepôts** : palettes de bois, emballages et films plastiques, cartons.
  - > C'est le cas notamment des activités d'ANDES, des activités événementielles et traiteurs, ou des activités de distribution de produits ;
- **Des déchets issus des activités médicales ou de soins** : emballages cartons et plastiques, films plastiques, contenants de médicaments ou produits d'entretien et d'hygiène.
  - > C'est le cas des hôpitaux, des EHPAD, mais aussi des structures médico-sociales, par exemple du pôle handicap et du pôle addictions.

Par ailleurs, une part importante d'établissements du GROUPE SOS est concernée par la réglementation « 5 flux »[1]. Deux obligations sont potentiellement applicables :

- **Si le volume généré par le site est supérieur à 1 100 l de 5 flux par semaine.**

Dans ce cas, l'établissement a l'obligation de **trier à la source ses déchets**, les valoriser ou les faire valoriser. Cela peut donc concerner : tous les EHPAD et hôpitaux quelle que soit leur taille, la grande majorité des établissements avec hébergement, ou encore les sites dépassant environ 40 ETP salariés de bureau (estimation théorique).

1. Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement) + Arrêté du 27 avril 2016

- **Si l'effectif du site est supérieur à 20 salariés « employés de bureau ».**

Dans ce cas, l'établissement a l'obligation d'organiser le tri à la source et **le recyclage du papier** : imprimés, livres, publications de presse, articles de papeterie, enveloppes et pochettes postales, papiers à usage graphique, etc. Cela peut donc concerner les principaux « sièges » de nos structures ainsi que les sites regroupant des fonctions administratives ou de conseils.

Les actions menées jusqu'en 2020

La Direction du Développement Durable et des Achats a depuis longtemps proposé des solutions aux établissements. Entre 2012 et 2019, **quatre contrats-cadres ont été mis en place, avec trois entreprises adaptées et une entreprise d'insertion**. À l'origine, les trois premiers contrats avaient pour vocation de couvrir les besoins par régions : PACA, Île-de-France, et Grand-Est. Puis un quatrième prestataire a été intégré, en capacité de servir l'ensemble du territoire métropolitain.

À fin 2020, **69 établissements** étaient couverts par une entreprise adaptée ou d'insertion spécialisée dans le recyclage, sur 600 établissements et services, soit un peu plus de **12 %.** Au cumul, ces prestataires ont permis par exemple de collecter et recycler **10,04 tonnes de papier/carton.**

Ce bilan peut paraître mince compte tenu de la taille du GROUPE SOS, puisque 88 % des établissements ne passent pas par ces prestataires, et probablement encore moins si l'on raisonnait en quantité de déchets. Pourtant, il faut interpréter ce chiffre avec précaution :

- Dans la majorité des cas, l'établissement est géré par la collecte publique, ce qui suffit à assurer le recyclage et le respect de la réglementation si la collectivité locale propose des bacs de tri ;
- Il est possible également que des établissements aient recours à des prestataires de collecte locaux qui ne sont pas connus de la Direction du Développement Durable et des Achats ;
- Enfin, prendre comme point de comparaison les 600 établissements du GROUPE SOS n'est pas correct, puisque la collecte et la réglementation s'établissent par sites physiques (et il n'est pas rare que plusieurs établissements du GROUPE SOS soient mutualisés sur un même site).

À l'heure actuelle, des solutions sont à disposition des établissements et une part non-négligeable s'en est déjà saisie. De nombreux établissements ont même choisi ces prestataires volontairement, sans contrainte réglementaire, pour remplacer la collecte publique (les prestataires permettant d'atteindre une meilleure qualité de tri et un taux de recyclage plus élevé). Néanmoins, il reste des efforts notables à fournir pour mieux connaître la production de déchets, identifier les éventuels non-respects de la réglementation, et piloter le déploiement du recyclage.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : GARANTIR LE RECYCLAGE DES DÉCHETS 5 FLUX DES PRINCIPAUX PRODUCTEURS (ENVIRON 150 ÉTABLISSEMENTS) EN 2025

	Périmètre **GROUPE SOS**		*Échéance* **2025**

Le GROUPE SOS s'engage à piloter de manière rapprochée le respect de la réglementation 5 flux sur un périmètre d'établissements précis : les « sièges » de plus de 40 ETP salariés de bureau, et les établissements de plus de 50 lits en hébergement non-diffus (places regroupées dans un même centre). Cela représente environ 150 établissements au total.

Pour y parvenir, la Direction du Développement Durable et des Achats a construit un questionnaire de diagnostic déchets. Ce questionnaire permettra d'établir si le tri est rendu possible par la collectivité locale ou pas, si un prestataire privé est nécessaire ou pas, et quels sont les prestataires utilisés. Le but est d'être en capacité de cibler avec plus de précision les établissements pour lesquels les contrats-cadres peuvent être utilement déployés.

Le questionnaire sera diffusé à ces établissements en deux étapes :

- En 2021 : **auprès des 8 « sièges » > 40 ETP**, afin de s'assurer que les équipes de direction puissent faire figure de modèles et aient la légitimité d'impulser une dynamique plus forte ;
- Entre 2021 et 2025 : par vagues, **auprès des établissements de plus de 50 lits**, afin de couvrir les plus gros producteurs potentiels de déchets.

En parallèle, le GROUPE SOS a pour projet de renforcer les informations déjà communiquées, et de réaliser une campagne interne visant à rappeler les obligations réglementaires et clarifier l'ensemble des choix à disposition des établissements. Le choix a été fait d'informer l'ensemble du GROUPE SOS, mais concentrer les efforts de pilotage sur un champ restreint qui est réellement atteignable.

B. Le recyclage des déchets électriques et électroniques (DEEE)

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) regroupent les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques. **Il s'agit principalement de matériel informatique** (ordinateurs, claviers, souris, imprimantes...), d'écrans, téléphones, cartouches d'imprimante, néons et lampes, systèmes de climatisation, panneaux photovoltaïques. Les DEEE ont un **fort potentiel de recyclage** puisqu'ils contiennent de nombreux matériaux récupérables (métaux classiques, rares ou précieux).

En 2020, le GROUPE SOS a fait l'acquisition d'une grande quantité d'équipements informatiques :

- **66** imprimantes/photocopieurs ;
- **1 168** téléphones portables ;
- près de **3 000** appareils (PC fixe, PC portables, tablettes et écrans).

La croissance du GROUPE SOS, qui implique une hausse des besoins et l'obsolescence des équipements, génère chaque année des milliers de DEEE qui pourraient être recyclés.

Les actions menées jusqu'en 2020

La Direction du Développement Durable et des Achats a proposé de longue date des solutions aux établissements. Concernant le matériel informatique et la téléphonie, un **contrat cadre a été mise en place depuis 2011 avec les Ateliers du Bocage, entreprise adaptée spécialisée**, permettant aux établissements d'effectuer la collecte de leurs DEEE et de leur assurer un recyclage ou un reconditionnement. Différentes catégories de produits peuvent être collectés : consommables bureautiques, téléphones portables, matériel informatiques et bureautique. Néanmoins, le partenariat a besoin d'être redynamisé, puisque **10 établissements (soit 1,8 % des établissements)** ont travaillé régulièrement avec le prestataire en 2020.
Concernant les impressions, à chaque nouvelle commande de photocopieurs ou d'imprimantes, le fournisseur GROUPE SOS procède systématiquement à l'enlèvement des anciennes imprimantes pour les recycler. De plus, près de **40 établissements** (sur un total de 600 établissements, soit 7 % des établissements) **recyclent leurs cartouches et consommables d'impression** via une solution proposée par un centre de recyclage.

Nos engagements à horizon 2025

PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS DES SOLUTIONS CLÉS-EN-MAIN ET VOLONTAIRES POUR LA COLLECTE, LE TRI ET LE RECYCLAGE DE LEURS DEEE D'ICI À 2022

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2022**

La Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à mettre à disposition de tous les

établissements des solutions opérationnelles leur permettant de trouver des filières de valorisation des DEEE. Le contrat-cadre signé il y a 10 ans aura notamment vocation à être renforcé par la formalisation de nouvelles procédures claires et adaptées (que ce soit au niveau des outils de communication ou de la logistique) pour chaque type de matériel afin d'inciter les établissements à adopter la démarche. D'autres prestataires pourront venir compléter cette offre.

Ainsi, la Direction du Développement Durable et des Achats réalisera un suivi annuel de la valorisation des DEEE via le réemploi (équipements datant de moins de 5 ans qui peuvent être reconditionnés et revendus) ou le recyclage (équipements datant de plus de 5 ans et qui ne peuvent plus trouver de débouchés commerciaux). Ainsi, à compter de 2021, les indicateurs suivants seront pilotés sur l'ensemble du GROUPE SOS :

- Nombre d'appareils collectés pour être recyclés ou réemployés, par typologie d'équipements (téléphone portable, PC et PC portables en particulier) ;
- Quantité en tonnes de DEEE recyclés ou réemployés ;
- Part de DEEE recyclée et part de DEEE réemployée.

De manière qualitative, un dispositif d'information et de sensibilisation sera conçu dans les prochaines années pour présenter aux établissements les bonnes pratiques issues du terrain et les généraliser. Par exemple, l'installation de box de récupération des DEEE, et notamment des téléphones portables en fin de vie, est une action simple qui pourra faire l'objet d'une promotion.

La valorisation des bio-déchets (déchets alimentaires) est traitée en partie III (page 36), et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est abordée en partie III (page 62). Certains produits en fin de vie peuvent retrouver une utilité par le réemploi ou le reconditionnement, voir partie III (page 80).

10 établissements déjà engagés volontairement dans le recyclage de leurs DEEE en 2020

40 établissements font collecter et recycler leurs consommables d'impressions

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

N° 20 ENJEU DONS ET RÉEMPLOI DE MATÉRIEL

Organiser la récupération de dons de produits ou équipements provenant de partenaires extérieurs ou entre établissements du GROUPE SOS.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.5

A. Les dons issus des invendus d'entreprises

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Une grande partie des établissements du GROUPE SOS accompagne des publics précaires, et se trouve par conséquent **éligible à la récupération de dons**. En effet, les entreprises ayant des invendus peuvent défiscaliser en partie leurs produits en les confiant à des organisations intermédiaires assurant la distribution aux établissements de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'intérêt des entreprises rejoint celui du GROUPE SOS, puisque nos établissements peuvent **assurer un débouché et une utilité aux produits tout en générant des économies (achats évités)**.

Les actions menées jusqu'en 2020

Le GROUPE SOS collabore **depuis plus de dix ans avec l'Agence du Don en Nature**. L'organisation propose des produits non-alimentaires de première nécessité (hygiène, entretien, textile, fournitures, ameublement...) contre une participation de **4 % de leur valeur marchande** en moyenne. Ces invendus sont accessibles via un catalogue en ligne et sont livrés directement aux établissements. Les principes du don de matériel sont simples :

- Seules les structures ayant pour objet l'accompagnement de publics précaires sont éligibles (GROUPE SOS Solidarités, GROUPE SOS Jeunesse et toutes les structures d'insertion) ;
- La totalité des dons est distribuée à des fins caritatives aux usagers des établissements éligibles et conformément à l'objet de leurs statuts ;
- Aucun don n'est vendu, échangé ou prêté en interne ou en externe.

Ce partenariat a été dynamisé en continu, et plus fortement à deux reprises. **Des campagnes de déploiement ont été réalisées en 2018 et en 2020** par la Direction du Développement Durable et des Achats, à travers des sollicitations téléphoniques et une présentation des services aux établissements. Dans les deux cas, le nombre de comptes a connu une hausse significative.

En particulier, en 2020 :

- **Plus de 100 établissements** du GROUPE SOS ont un compte auprès du partenaire, soit **trois fois plus de nouveaux comptes** créés que les années précédentes ;
- **580 000 euros de valeurs marchandes** ont été économisés par les établissements, soit **+60 %** par rapport à 2019.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : RENFORCER LE RECOURS AUX DONS VIA NOTRE PARTENAIRE AGENCE DU DON EN NATURE

Périmètre	Échéance
Solidarités, Jeunesse, et structures d'insertion	**2025**

Le partenariat avec l'Agence du Don en Nature, qui fonctionne déjà très bien, a encore beaucoup de marge pour se développer au sein du GROUPE SOS. En effet, plus de 100 comptes ont été créés par les établissements, mais le périmètre éligible est davantage entre 300 et 400 établissements. Afin d'inciter les équipes à solliciter cette solution d'approvisionnement alternative, plusieurs actions seront engagées dans les prochaines années :

- Des campagnes de déploiement conduites par la Direction du Développement Durable et des Achats seront à nouveau réalisées par démarchage téléphonique tous les deux ans ;
- Un dispositif sera étudié pour mettre en relation les représentants territoriaux du GROUPE SOS (régions, départements, territoires) avec les équipes bénévoles présentes localement ;
- Le partenaire sera choisi en priorité pour intervenir lors des Journées des Équipes ayant lieu à Paris, Marseille, et Metz une fois par an.

B. Le réemploi grâce au troc

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Les établissements du GROUPE SOS peuvent être amenés à jeter de manière prématurée des équipements encore en état de marche et qui pourraient intéresser leurs pairs. C'est notamment le cas lorsqu'un établissement est en travaux et se sépare des équipements de toute une partie des bâtiments. Bien que ce phénomène ne soit pas encore quantifiable, le GROUPE SOS constitue **un gisement de troc interne entre des établissements** ayant des besoins similaires.

Les actions menées jusqu'en 2020

Le GROUPE SOS a expérimenté le troc en interne. Le secteur Seniors a, de sa propre initiative, développé **une plateforme de troc en 2016 nommée Troc'EHPAD**. Conçu pour faciliter les échanges de matériel entre les établissements du secteur, ce projet pilote a pris fin face à diverses difficultés :

- Il n'y avait pas la masse critique de produits pour que cela soit attractif d'aller régulièrement sur la plateforme ;
- La livraison n'était pas gérée, ce qui a eu tendance à restreindre les trocs aux établissements très proches localement et prêts à se déplacer ;
- La solution ne permettait pas de s'ouvrir vers l'extérieur : proposer un troc à des établissements en dehors du GROUPE SOS (si pas de preneur interne), ou récupérer du matériel d'établissements en dehors du GROUPE SOS (sourcing alternatif à l'achat neuf).

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : D'ICI À FIN 2023, ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE DÉPLOYER UNE PLATEFORME DE TROC INTERNE À L'ÉCHELLE DU GROUPE SOS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2023**

La Direction du Développement Durable et des Achats s'engage à promouvoir ce projet et à solliciter les secteurs pour constituer un groupe de travail dédié. L'objectif de ce groupe serait d'établir la pertinence et la faisabilité technique du projet. Pour ce faire, il s'agira d'identifier avec précision les gisements de trocs internes potentiels, les qualifier et les quantifier. Si les conclusions sont positives, il s'agira de concevoir avec un partenaire externe une place de marché dédiée permettant le don ou la vente en interne et en externe, selon la meilleure configuration possible (par secteurs, par régions, par typologies produits...). Aucun arbitrage n'est établi à ce stade, mais le projet sera étudié avec précaution dans toutes ses dimensions, compte tenu des coûts importants de déploiement et de conduite du changement pour en assurer le succès.

C. L'achat de matériel reconditionné

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le reconditionnement est historiquement bien développé pour les téléphones et le matériel informatique. Or le GROUPE SOS représente un parc d'environ **1 900 téléphones** portables, **8 000 postes de travail** informatiques et **691 imprimantes**. Cependant, les filières de reconditionnement se multiplient dans d'autres domaines, par exemple le matériel médical, très présent dans nos activités médicalisées (hôpitaux, EHPAD, établissements médico-sociaux).

Les actions menées jusqu'en 2020

Cela fait presque une décennie que la Direction du Développement Durable et des Achats communique autour du matériel informatique reconditionné, sur ses principes et ses bonnes pratiques. En plus des différentes communications, la Direction du Développement Durable et des Achats a mis en place **un partenariat avec Ecodair** (un ESAT et une entreprise adaptée de reconditionnement de matériel informatique - ordinateurs portables/fixes, imprimantes). **Plusieurs dizaines d'établissements du GROUPE SOS** ont déjà profité de ce partenariat.
Fin 2020, le matériel informatique reconditionné est déjà bien implanté dans les pratiques achats des établissements :

- **6,39 % des PC achetés** sont des produits reconditionnés ;
- **21,29 % des PC portables** achetés sont des produits reconditionnés ;
- Au total, **8,46 % du matériel informatique** acheté est un matériel reconditionné.

En complément du matériel informatique, la Direction du Développement Durable et des Achats a promu fin 2020 le **réseau ENVIE Autonomie**, à travers une présentation dédiée sur l'intranet du GROUPE SOS. Ce réseau national (35 ans d'existence, plus de 3 000 salariés) collecte et reconditionne du matériel médical. Les établissements peuvent aussi bien se séparer de leur matériel auprès de ce partenaire qu'acheter des équipements reconditionnés à prix réduits. À ce stade, le partenariat demeure totalement nouveau. De nombreux produits sont potentiellement concernés par le dispositif :

- Aménagement du domicile : chaises hautes, fauteuils, lits médicalisés, tables de lit, appui dos ;
- Assistance aux soins de la personne : siège de bain, chaise de pesée, chaise percée, chariot de douche, élévateur de bain, rehausseur pour toilettes ;
- Aide au transfert et à la verticalisation : appareils de verticalisation, guidons de transfert, lève-personne, planches de transfert, verticalisateurs électriques ;
- Autre matériel : fauteuils roulants et scooters déambulateurs, tables d'examen, cannes.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR L'ACHAT DE MATÉRIEL RECONDITIONNÉ

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Concernant le matériel informatique et la téléphonie, des partenaires ont été présentés aux établissements mais le résultat escompté n'a pas été atteint. La Direction du Développement Durable et des Achats a pour projet de renforcer la promotion du matériel reconditionné via un partenariat sur l'ensemble de la chaine de la valorisation avec Solidatech (filiale de l'Atelier du Bocage) et Ecodair.
À partir de 2021-2022 nous souhaitons suivre le ratio suivant : nombre de matériel informatique achetés en reconditionné / total du nombre de matériel informatique achetés dans l'année (tous distributeurs confondus).
À horizon 2025, le GROUPE SOS étudiera l'opportunité de déployer une solution d'inventaire du matériel (type GLPI) pour bénéficier de l'état des lieux du parc (informatique, téléphones, mobiles, etc.) et donc mettre en évidence les opportunités de troc ou échange en interne.

Concernant le matériel médical, suite à la communication réalisée sur ENVIE Autonomie, la Direction du Développement Durable et des Achats s'oriente vers la construction d'un partenariat officiel dès 2021 et des actions de promotion auprès des établissements sur un mode similaire au déploiement de l'Agence du Don en Nature :

- Des campagnes de déploiement par téléphone ;
- La mise en relation des représentants territoriaux avec les antennes locales du réseau ;
- Des interventions lors des Journées des Équipes ou autres événements.

La pertinence de ce projet reste encore à confirmer avec les principaux secteurs concernés.

Outre la collecte de dons de matériel, la collecte de dons alimentaires issus de la grande distribution ou de commerces de proximité est un sujet traité séparément dans la partie III (page 42).

N° 21 ENJEU FOURNITURES ET PAPIER DE BUREAU

Réduire la consommation de fournitures et intégrer des critères précis dans les achats visant à se concentrer sur des produits éco-conçus, bénéficiant de labels, favorisant le recyclé/recyclable, et la gestion durable des forêts.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.2 / ODD 12.5



ODD 15.2

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Blocs-notes, cahiers, classeurs, intercalaires, stylos, crayons, surligneurs, enveloppes, papier... La liste des produits utilisés au quotidien est sans fin. Comme toute organisation, le GROUPE SOS compte de **nombreuses fonctions très consommatrices de fournitures de bureau**, en particulier les équipes administratives et communication. Les professionnels du siège du GROUPE SOS ou des sièges d'associations sont évidemment les premiers concernés, mais les établissements locaux peuvent aussi avoir des usages importants de ces produits (notamment dans les hôpitaux où les documents administratifs sont très fréquents et volumineux). L'enjeu de raisonner la consommation de fournitures de bureau et **promouvoir des critères environnementaux** est un enjeu rassemblant l'ensemble du GROUPE SOS.

Les actions menées jusqu'en 2020

La Direction Développement Durable a très tôt eu pour projet d'encadrer les consommations de fournitures de bureau. **Depuis 2012, un fournisseur GROUPE SOS a été déployé et un catalogue restreint a été mis en place**. Concrètement, le GROUPE SOS ne donne accès aux établissements qu'à une partie réduite des références produits proposées par le distributeur, et sélectionne les produits sur des critères de qualité, de prix, mais aussi environnementaux. Le travail progressif d'évaluation et de sélection des produits a permis **d'orienter les commandes vers des produits labellisés**.
Parmi un panel de **1 359 produits commandés**, le GROUPE SOS atteint des taux de produits labellisés élevés en 2020, calculés sur la base des consommations réelles en nombre de produits achetés :

- **49 % de produits classés « Arbre Vert »** par notre distributeur (+8 points en quatre ans) ;
- **11 %** de produits bénéficiant de **l'Ecolabel européen ;**
- **2 %** de produits bénéficiant du **label Blue Angel ;**
- **8 %** de produits bénéficiant de **la certification PEFC ;**
- **5 %** de produits bénéficiant de **la certification FSC.**

La classification « Arbre Vert » est le fruit d'un travail d'évaluation mené directement par le distributeur GROUPE SOS. La méthode est basée sur la norme internationale ISO 14020 - le plus haut niveau de normes de la série des déclarations environnementales ISO. Elle est conforme aux pratiques publicitaires de la Chambre de commerce internationale, qui formule des recommandations pour prévenir le « green washing ». La méthode d'évaluation a été approuvée par la SGS (la société d'audit mondiale), qui la reconnaît comme « meilleure de sa catégorie » en termes de vérification des allégations écologiques.
Les labels Ecolabels européens et Blue Angel sont

deux démarches publiques d'évaluation dirigées par la Commission Européenne d'une part et l'Agence fédérale allemande de l'environnement d'autre part. Les deux labels assurent des produits sélectionnés pour leur faible impact environnemental sur toute la chaîne de production (prise en compte de l'impact carbone, de la consommation d'eau ou de ressources) et pour leur caractère recyclé et/ou recyclable et/ou leur origine issue d'une forêt gérée durablement. Les certifications PEFC et FSC sont toutes les deux des garanties de gestion durable des forêts. Elles sont délivrées par des organismes internationaux sans but lucratif. FSC est moins répandu mais plus fiable que PEFC, dans la mesure où les principes directeurs sont plus clairs et davantage contrôlés.

Plus particulièrement sur le papier, et depuis presque dix ans, le GROUPE SOS ne commande que deux références produits intégrant des critères environnementaux. **100 % du papier** acheté par le GROUPE SOS bénéficie de **l'Ecolabel européen**. Une référence produit est produite à partir de **papier recyclé** et est certifiée **FSC**, une autre est certifiée **PEFC**, et les deux sont entièrement recyclables.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : RATIONALISER CHAQUE ANNÉE LE CATALOGUE DE PRODUITS AUTORISÉS, POUR RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LE PLASTIQUE ET RENFORCER LA PART DE PRODUITS LABELLISÉS

Périmètre
GROUPE SOS

Échéance
2025

Dans une dynamique partenariale, la Direction Développement Durable et des Achats a formulé des demandes exigeantes auprès du distributeur. Ces demandes seront accompagnées opérationnellement par le distributeur et nourriront également son innovation. L'objectif est de supprimer chaque année des références produits qui ne répondent pas à des critères environnementaux définis. Trois niveaux de critères vont coexister mais avec un ordre de priorité :

- **Objectif 1 :** supprimer autant que possible les produits en plastique (sauf les produits en plastique recyclé qui sont conservés) ;
- **Objectif 2 :** supprimer autant que possible les produits ne bénéficiant d'aucun label ou aucune certification environnementale (a minima « Arbre Vert ») ;
- **Objectif 3 :** supprimer autant que possible les produits en petits contenants ou non-rechargeables, et les substituer par des grands contenants et des versions rechargeables.

Ce travail de rationalisation sera mené en trois étapes, du plus impactant au moins impactant, et du plus simple au plus complexe :

- Dès 2021, la sélection sera effectuée sur deux catégories de produits représentant 55 % de la consommation, « écriture et correction » et « classement » ;
- Entre 2022 et 2023, la sélection se poursuivra sur quatre autres catégories de produits représentant 28 % de la consommation, « papier », « bloc et cahier », « présentation », « fournitures de bureau » ;
- Entre 2024 et 2025, la sélection se terminera sur les dix dernières catégories de produits représentant seulement 17 % de la consommation.

Cela signifie qu'en 2025, l'ensemble du catalogue aura été remis en cause et rationalisé à partir de critères environnementaux. Dans les prochains rapports, le nombre de références produites supprimées sera publié. L'ensemble des taux de produits labellisés sera impacté mécaniquement, par la restructuration de l'offre.

ENGAGEMENT : MAINTENIR UN TAUX DE 100 % DE PAPIER LABELLISÉ ET RECHERCHER LES RÉFÉRENCES PRODUITS LES PLUS VERTUEUSES DU MARCHÉ

Périmètre
GROUPE SOS

Échéance
2025

Le GROUPE SOS affirme vouloir maintenir un taux de 100 % de papier labellisé (Ecolabel ou Blue Angel) et certifié pour la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC). Néanmoins, de nouvelles références produits peuvent apparaître et se développer sur le marché. Notamment, la Direction du Développement Durable et des Achats a pour projet de rechercher un papier produit en France et idéalement à partir de forêts durables et locales.

L'enjeu de la réduction des déchets plastiques est abordé en page 72, et l'enjeu des impressions en page 70.

N° 22 ENJEU LA CONSOMMATION D'EAU

Investir dans des équipements (économiseurs d'eau…), adopter des éco-gestes et identifier les pistes d'actions permettant de réduire la consommation d'eau par les usagers et les salariés du GROUPE SOS.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 6.4

Notre planète est composée à **72 % d'eau** mais seule **2,8 %** de toute l'eau disponible sur Terre est de **l'eau douce** et 2,1 % provient des glaces et des neiges permanentes, ce qui la rend inexploitable. **À peine 0,7 % de toute l'eau terrestre est donc disponible pour l'être humain.** Elle est en grande partie fournie par les nappes phréatiques, les cours d'eau et les réservoirs naturels ou artificiels[1].
Le premier danger pour nos ressources en eau vient du **changement climatique**. Avec la hausse des températures et une évaporation plus intense, le débit des cours d'eau devrait diminuer de 20 à 30 % d'ici à 2060[2].

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Dans les 600 établissements du GROUPE SOS, les collaborateurs, les bénéficiaires, leurs proches et le grand public, sont directement ou indirectement à l'origine d'un certain nombre **d'utilisations d'eau collectives**.
Quelques chiffres-clés donnés par le Centre d'Information de l'Eau sur la consommation d'eau :

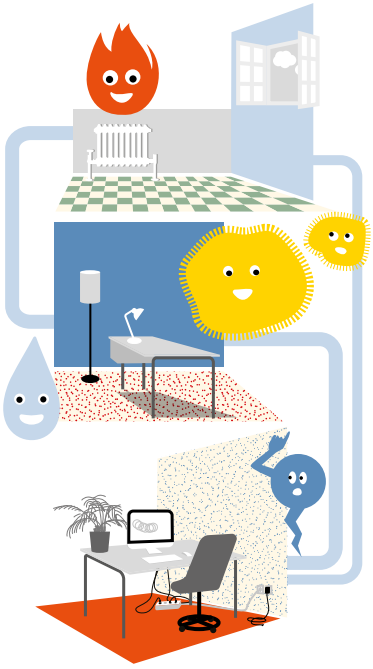
- Maison de repos ou de retraite : 100 à 250 litres/lit/jour ;
- Hôpital, clinique : 300 litres/lit/jour ;
- Restauration collective : 10 à 20 litres par jour et par repas préparé[3].

Économiser l'eau est une nécessité environnementale et financière pour le GROUPE SOS.
Selon les régions, le prix du m^3 d'eau peut varier entre 4 € et 23 €. Les pistes d'économie d'eau sont variées : réduire sa consommation grâce à des équipements limitant le débit, rechercher les fuites d'eau… Les actions de réduction des consommations d'eau auront également un impact sur la réduction des consommations d'énergie nécessaires à la production d'eau chaude.

Les actions menées jusqu'en 2020

GUIDE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉDUISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIE EN AMÉLIORANT LA MAINTENANCE DE VOTRE BÂTIMENT



1. https://www.cieau.com/connaitre-leau/les-ressources-en-france-et-dans-le-monde/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/
2. https://www.leparisien.fr/environnement/pourquoi-ne-faut-il-pas-gaspiller-l-eau-22-09-2015-5097637.php
3. Agence de l'Eau Loire Bretagne et ADEME ; chiffres moyens

En 2018, la Direction du Développement Durable et des Achats a noué un partenariat avec une société spécialisée pour permettre aux établissements de bénéficier de **kits subventionnés grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie** pour réduire les consommations d'eau de 40 % à 60 % (mise à disposition de douchettes et de mousseurs).

En 2019, la Direction du Développement Durable et des Achats a publié un **guide Développement Durable « Réduisez vos factures d'énergie en améliorant la maintenance de votre bâtiment »**. Dans ce guide, un chapitre est dédié aux économies d'eau. Une campagne de sensibilisation avec la création d'un kit d'affiches a également été mis à disposition des établissements.
À travers les contrats de produits d'hygiène et de nettoyage, les protocoles ont été revus pour une utilisation plus raisonnée à la fois de l'eau et des produits utilisés.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ D'UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR METTRE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS HYDRO-ÉCONOMES SUBVENTIONNÉS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE SOS

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2022**

En 2022, étudier les opportunités présentées par le dispositif de financement des Certificats d'Économie d'Énergie pour financer l'achat d'équipements hydro-économes pour les établissements du GROUPE SOS.

ENGAGEMENT : METTRE EN PLACE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2023**

En 2023, construire et déployer une campagne de sensibilisation aux écogestes contribuant aux économies d'eau dans les établissements du GROUPE SOS.

AUTRES ENJEUX ENVIRON-NEMENTAUX

N° 23

ENJEU

INTÉGRATION AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

Contribuer aux projets à vocation environnementale en collaboration avec des associations locales ou en s'inscrivant dans les schémas régionaux santé-environnement.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 11.b

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

L'intégration des établissements du GROUPE SOS en local est au cœur des pratiques et des activités du GROUPE SOS : les secteurs de Transition écologique ou encore Action territoriale en sont le parfait exemple.
Au-delà de ces exemples, l'intégration des établissements du GROUPE SOS aux projets environnementaux de territoire mérite d'être encouragée à travers des outils pratiques de mise en relation de personnes, de compétences, de projets ou encre de structures en local. Grâce à ceux-ci, l'effet GROUPE SOS, avec la richesse de ses compétences et de ses expériences, peut ainsi multiplier les résultats positifs attendus.

Les actions menées jusqu'en 2020

En 2019, la Direction du Développement Durable et des Achats a accompagné quelques structures dans la mise en place de **'clean walks'** (ramassages collectifs de déchets). Ces évènements ont un impact positif sur 3 aspects : le nettoyage de l'espace public, la sensibilisation des participants et spectateurs à la préservation de l'environnement ainsi que la mise en relation de personnes vivant au même endroit.
En 2020, consciente que de nombreuses pratiques vertueuses en matière de développement durable étaient réalisées en local, que les acteurs du développement durable étaient présents partout au sein des établissements du GROUPE SOS, la Direction du Développement Durable et des Achats a créé une plateforme d'échange destinée à connecter les acteurs internes du développement durable chez GROUPE SOS : **le réseau 'Canopée'**.
Ce réseau, permettant le partage de bonnes pratiques, rassemble, à l'heure où ce rapport est écrit, une centaine de personnes et permet la diffusion de 2 à 3 contenus par semaine. Il est destiné à grandir et s'adapter aux besoins et idées de ses membres.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : DÉVELOPPER ET ANIMER LE RÉSEAU CANOPÉE AFIN DE FAVORISER LES INTERACTIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LA MISE EN LUMIÈRE D'ACTIONS LOCALES INSPIRANTES

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Faire connaître le réseau Canopée à une large partie des salariés du GROUPE SOS souhaitant s'informer et s'inspirer des actions mises en œuvre dans les établissements du GROUPE SOS. Dynamiser le réseau en lançant des semaines thématiques.

ENGAGEMENT : TRAVAILLER AVEC LES REPRÉSENTANTS TERRITORIAUX DU GROUPE SOS À LA MISE EN RELATION DES ÉTABLISSEMENTS ENTRE EUX ET AVEC LES ACTEURS LOCAUX EXTERNES SUR LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Sensibiliser et proposer au réseau des représentants territoriaux du GROUPE SOS (en cours de refonte) des actions fédératrices en matière de développement durable.

ENGAGEMENT : METTRE À DISPOSITION UNE BASE DE CONTACTS D'ASSOCIATIONS OU DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DESTINÉS À METTRE EN RELATION DIFFÉRENTS ACTEURS (DONT GROUPE SOS) LOCALEMENT

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Mettre en valeur des annuaires de contacts locaux et actifs sur les territoires en matière de développement durable.

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR LE FORMAT ÉPROUVÉ DES CLEAN WALKS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Éditer un guide de bonnes pratiques qui détaille les étapes nécessaires à un établissement pour organiser une Clean Walk.

ENGAGEMENT : PUBLIER ET AFFICHER, DANS LES 1 000 CAFÉS, UNE CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Proposer une Charte Développement Durable simple et adaptée aux contraintes des 1 000 cafés.

L'enjeu de d'intégration aux projets environnementaux du territoire est également abordé dans la partie enjeu de sensibilisation au développement durable page 90.

AUTRES ENJEUX ENVIRON-NEMENTAUX

N° 24 ENJEU SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assumer un rôle d'influenceur auprès des bénéficiaires, des salariés ou intervenants extérieurs, en intégrant dans les services du GROUPE SOS des programmes de sensibilisation au développement durable, aux éco-gestes, et à la gestion participative des espaces verts.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 4.7



ODD 11.3

On ne peut soutenir que ce que l'on peut nommer. C'est en 1987 que la notion de développement durable est désignée comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs[1]. C'est en 1992, lors de la conférence de Rio[2], organisée par les Nations Unies, que cette notion a été officialisée et précisée à travers les trois piliers économiques, écologiques et sociaux.

La sensibilisation au développement durable est un enjeu fondamental de citoyenneté qui permet de poser les conditions nécessaires de progrès de nos Sociétés contemporaines. Pour accompagner cette sensibilisation, l'État français a introduit le programme d'Éducation au Développement Durable (EDD)[3] afin d'expliquer les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels aux jeunes générations à travers les programmes d'enseignement.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS est un acteur important de la sensibilisation au développement durable, notamment de par :

- ses missions, en particulier auprès des jeunes bénéficiaires et leurs familles accueillies (crèches, établissements d'enseignements professionnels...) ;
- ses missions de conseils et formation (secteur Transition écologique, Auxilia, GROUPE SOS Consulting) ;
- ses pratiques, ou encore ses choix en terme d'achats et de consommation ;
- son influence à travers ses plaidoyers, par exemple.

Les actions menées jusqu'en 2020

Voici les actions de sensibilisation au développement durable réalisées :

- La **formation au Mieux Manger pour Tous** réalisée auprès de **180 personnes ;**
- La **sensibilisation au gaspillage alimentaire** chez GROUPE SOS Seniors auprès de **15 établissements ;**
- La démarche **Ecovision 360** mettant en avant les 26 enjeux développement durable du GROUPE SOS et questionnant les parties prenantes ;
- La mise en place du **réseau Canopée** : le réseau social interne d'information et d'échanges sur les sujets développement durable du GROUPE SOS ;
- La création d'affiches de sensibilisation / stickers (économie d'eau, énergie, changement climatique, etc.).

1. Mme Gro Harlem Bruntland, Première Ministre norvégienne (1987)
2. www.un.org/fr/conferences/environment/rio1992
3. www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : POURSUIVRE LA RÉDACTION ET LA DIFFUSION DE GUIDES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Éditer des guides sur les sujets identifiés ou à identifier tels que : la santé dans la restauration, la réduction des déchets, la sensibilisation au développement durable, les enjeux 'carbone' de l'usage des technologies informatiques et digitales, de la flotte et de la consommation énergétique des bâtiments.

ENGAGEMENT : ÉTUDIER LA FAISABILITÉ D'UNE FORMATION À DESTINATION DES SALARIÉS DU GROUPE SOS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Relayer les enjeux du développement durable chez GROUPE SOS et présenter les experts et outils disponibles. Créer de l'émulation autour de ces sujets.

ENGAGEMENT : RÉALISER UN 'TOUR DE FRANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE'

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Sensibiliser localement les établissements au développement durable et aux outils disponibles pour qu'ils puissent relayer cette démarche auprès de leurs salariés et usagers.

ENGAGEMENT : COMMUNIQUER SYSTÉMATIQUEMENT ET PRÉCISÉMENT SUR LES PRATIQUES DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE SOS AUPRÈS DE SES PARTIES PRENANTES

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Exposer les résultats et ambitions du GROUPE SOS en matière de développement durable auprès de ses fournisseurs, à travers les appels d'offre émis auprès de ses potentiels financeurs, partenaires privés et publics, à travers les appels à projet auxquels le GROUPE SOS répond.

ENGAGEMENT : PROPOSER AUX CSE LA PROMOTION DE CHÈQUES CADEAUX ÉTHIQUES AUPRÈS DES SALARIÉS

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Depuis quelques années, l'offre de chèques cadeaux à utiliser dans des réseaux de magasins éthiques ou écologiques s'est développée. Il apparaît opportun de proposer aux CSE une sélection de ces réseaux afin qu'ils jugent de l'appétence des salariés à bénéficier de ces chèques cadeaux et ainsi donner du sens à leur propre démarche d'achats personnels.

ENGAGEMENT : RÉFLÉCHIR AVEC LES SECTEURS ACCUEILLANT DES PUBLICS JEUNES À LA DÉFINITION D'UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	2025

Solliciter les secteurs et pôles du GROUPE SOS accueillant des jeunes publics et leur proposer un groupe de réflexion sur un ou plusieurs projets éducatifs au développement durable auprès de leurs bénéficiaires. Utiliser et développer des ressources existantes, les compléter par des éléments adaptés aux publics préalablement définis.

ENGAGEMENT : ANIMER UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE ET LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Périmètre **GROUPE SOS**	*Échéance* **2022 - 2023**

Impulser chez les collaborateurs une démarche responsable dans le cadre de leur lieu de travail. Sensibiliser autour des problématiques environnementales des déchets et du gaspillage alimentaire, accompagner et construire en synergie un programme adapté en fonction de leurs besoins et attentes.

Les enjeux de sensibilisation au développement durable sont des enjeux transverses qui, par conséquent, sont abordés dans chacun des autres enjeux du GROUPE SOS.



Le réseau Canopée : une plateforme d'échange destinée à connecter les acteurs internes du développement durable chez GROUPE SOS

AUTRES ENJEUX ENVIRON-NEMENTAUX

N° 25 ENJEU LA BIODIVERSITE DE NOS ESPACES VERTS

Favoriser le développement de la biodiversité dans les espaces verts des établissements du GROUPE SOS (suppression de l'usage de produits phytosanitaires, replantations de petites zones forestières natives sur nos terrains...).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 15.5

La biodiversité des espaces verts concerne l'étude et la prise en compte du tissu naturel (milieu naturel et toutes formes de vie) vivant au sein des espaces verts et en interaction avec le tissu vivant à l'extérieur de ces espaces verts[1].

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Même si les activités du GROUPE SOS sont essentiellement des activités de service, et donc, avec une incidence directe faible sur la biodiversité, le GROUPE SOS constitue une **opportunité importante de mise en œuvre de politique active en faveur de la biodiversité**.
Le GROUPE SOS a un potentiel d'impact positif (ou négatif) / d'influence de plus de 21 500 collaborateurs et 1,7 million de bénéficiaires : autant d'acteurs qui ont tous un rôle à jouer dans leurs activités au sein de GROUPE SOS mais également à titre individuel, en dehors du GROUPE SOS.
La présence géographique du GROUPE SOS, aussi large que diversifiée sur le territoire français métropolitain et ultra marin, est un atout. Il est présent à la fois dans les villes et les campagnes, sur les côtes maritimes, sur les reliefs et dans les plaines, etc. Sur ces territoires, le GROUPE SOS possède un foncier important, constitué notamment d'espaces verts, propice au (re)développement de la biodiversité.

Les actions menées jusqu'en 2020

Le GROUPE SOS a publié auprès de ses établissements, en 2019, une **charte de bonnes pratiques pour promouvoir le 'Zéro phyto'** décrivant les usages possibles afin de supprimer le recours aux produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces vers.
Il a étudié en 2020, la possibilité de recréer des forêts natives sur quelques-unes de ses parcelles inoccupées. Compte tenu du contexte sanitaire et d'un modèle économique non adapté, le projet a été suspendu.
Le GROUPE SOS Seniors a publié un **guide des bonnes pratiques de développement durable intitulé 'Les bonnes pratiques de Dédé'** qui met en avant notamment la mise en place de jachères fleuries ou de ruches dans ses établissements comme à l'EHPAD L'Oasis (Neuilly sur Marne, 93).



1. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10004_brochure-32p_Biodiversite-s-explique_web_planches.pdf

Nos engagements à horizon 2025

Le GROUPE SOS s'engage pour la nature et s'inspire des principes portés par l'initiative 'Entreprises engagés pour la nature' - act4nature France[2] :

- Intégrer de la biodiversité à leur chaîne de valeur ou de production, leur chaîne d'approvisionnement ou encore les décisions d'investissements ;
- Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées ;
- Fédérer et sensibiliser ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager des priorités claires ;
- Inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

De manière concrète, le GROUPE SOS s'engage à favoriser la biodiversité à travers les choix qu'il fait en matière d'alimentation et de restauration ainsi qu'en matière d'utilisation des produits d'entretien (voir pages 36 et 68).
En plus de ces engagements, et concernant l'usage et l'entretien de ses espaces verts en particulier, le GROUPE SOS s'appuie sur les axes issus du Plan français de la biodiversité[3] et prend les engagements suivants.

ENGAGEMENT : ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE (RE)DÉVELOPPER LA NATURE PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE SUR LE FONCIER DU GROUPE SOS (AXE : RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES)

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Le GROUPE SOS s'engage à cartographier le foncier 'non construit' qu'il possède (identifier le nombre de m² non construits). Sur la base de ce foncier cartographié, il s'engage à étudier la possibilité de redévelopper un espace naturel favorable à la biodiversité locale (nombre de m² étudiés / nombre de m² non construits).

ENGAGEMENT : METTRE FIN AUX POLLUTIONS PLASTIQUES (AXE : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE SANS POLLUTION ET À FAIBLE IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ)

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Voir partie III, page 72.

ENGAGEMENT : COMMUNIQUER SUR LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC (AXE : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE SANS POLLUTION ET À FAIBLE IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ)

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

ENGAGEMENT : METTRE EN PLACE UN GUIDE DE SENSIBILISATION, D'ÉDUCATION ET DE BONNES PRATIQUES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES VERTS (AXE : CONNAÎTRE, ÉDUQUER, FORMER)

Périmètre	Échéance
GROUPE SOS	**2025**

Le GROUPE SOS a le projet de publier ce guide, le diffuser à l'ensemble des collaborateurs du GROUPE SOS et le décliner à destination de ses usagers.

Les enjeux de biodiversité sont également traités dans les enjeux suivants :

- ***Intégration aux projets environnementaux du territoire (page 82) ;***
- ***Alimentation et restauration (page 24 à 43) Produits d'entretien (page 68) ;***
- ***Sensibilisation au développement durable (page 90).***

2. https://ofb.gouv.fr/entreprises-engagees-pour-la-nature
3. https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite

AUTRES ENJEUX ENVIRON-NEMENTAUX

N° 26

ENJEU
L'ÉVÈNEMENTIEL ÉCO-CONÇU

Organiser l'écoconception de tous les événements ouverts au public réalisés par le GROUPE SOS (choix des matériaux, approvisionnement en denrées, solution de lutte contre le gaspillage, etc.).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD 12.2 / ODD 12.3 / ODD 12.4 / ODD 12.5

Les activités évènementielles sont fortement consommatrices de ressources et génératrices de déchets. Lieu, transports, matériels, goodies, restauration, déchets, autant de choix possibles et d'impacts négatifs sur l'environnement plus ou moins conséquents.
Parallèlement à ces impacts négatifs, l'organisation d'un évènement, si sa conception est cohérente, peut être un moyen intéressant permettant, par la démonstration, de prouver que des pratiques alternatives sont possibles.
À cet effet, l'Ademe propose un guide des questions à se poser lorsqu'il s'agit d'organiser un évènement[1]. Par ailleurs, le collectif Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evènements (ADERE[2]) propose un outil de sensibilisation et des fiches récapitulatives des alternatives responsables pour concevoir un évènement[3].

Les représentants du secteur de l'évènementiel se sont, quant à eux, associés à l'Afnor afin de définir une norme, la norme ISO 20121, visant à inscrire les évènements dans une logique de développement durable.

Pourquoi cela concerne le GROUPE SOS

Le GROUPE SOS a organisé, en 2019, **350 évènements**, ce qui a rassemblé plus de **40 000 personnes**.

Nos engagements à horizon 2025

ENGAGEMENT : TRAVAILLER AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉVÈNEMENTIEL DU GROUPE SOS À LA RÉDACTION ET COMMUNICATION D'UNE CHARTE ÉVÈNEMENTS ET ACCOMPAGNER LES BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES PAR L'IDENTIFICATION DE PARTENAIRES ET DE SOLUTIONS ADAPTÉS

Périmètre	*Échéance*
GROUPE SOS	**2025**

Plusieurs bonnes pratiques pourraient être discutées et communiquées dans une charte, parmi lesquelles :

- Identifier et communiquer sur des traiteurs évènementiels du domaine du handicap ou de l'insertion ;
- Favoriser l'utilisation des aliments bio, locaux, de qualité par ces traiteurs évènementiels ;
- Limiter drastiquement le recours au plastique à usage unique en le remplaçant par de la vaisselle en carton fabriquée avec des matériaux recyclés issus de forêts gérées durablement ;
- Recourir à des partenaires de récupération des denrées alimentaires non-consommées pour lutter contre le gaspillage qui collectent et redistribuent ces denrées à des associations locales après les événements

1. https://communication-responsable.ademe.fr/eco-evenement/eco-evenement-quest-ce-que-cest/eco-concevoir-un-evenement-questions-se-poser
2. https://evenementresponsable.ademe.fr/home
3. https://www.iso.org/fr/iso-20121-sustainable-events.html





IV.
VERS UNE VISION INTÉGRÉE DE L'IMPACT DU GROUPE

Franchir un cap

Le GROUPE SOS, depuis sa création, s'est continuellement démarqué par sa capacité à entreprendre en faisant des choix engagés et innovants au service de ses usagers et bénéficiaires. Le dernier Rapport Développement Durable du GROUPE SOS, édité en 2017, s'inscrivait précisément dans cette démarche et soulignait la capacité du GROUPE SOS à faire la démonstration sur le terrain que des pratiques vertueuses pour l'environnement émergeaient dans nombre de ses projets et étaient compatibles avec ses activités d'entreprenariat social.

Depuis 2017, le GROUPE SOS a évolué et s'est considérablement développé.

Ce nouveau Rapport Développement Durable 2020 traduit une ambition nouvelle qui vise à **structurer et enraciner la démarche développement durable au sein de l'organisation, en renforcer ses fondamentaux et participe ainsi de la construction d'une résilience à long terme pour le GROUPE SOS.** S'appuyer sur des fondations solides ouvre la perspective de passer à l'échelle les pratiques engagées et innovantes qui fourmillent depuis longtemps au sein du GROUPE SOS.

La démarche Développement Durable prépare ainsi l'avenir du GROUPE SOS en relation avec tout son écosystème. **Accompagner le développement du GROUPE SOS et ses multiples activités en proposant des méthodologies pragmatiques et éprouvées en matière de développement durable** : telle est la proposition que le GROUPE SOS souhaite apporter à ses parties prenantes afin de les accompagner dans leur création de valeur.

Pour la première fois, le GROUPE SOS s'est attelé à établir un **diagnostic clair et partagé avec ses parties prenantes** de ses principaux enjeux environnementaux. Ainsi, les thématiques d'alimentation/restauration, d'énergies/carburants, de santé environnementale et d'économie circulaire ont été définies, déclinées en enjeux concrets et priorisés. Elles ont par ailleurs fait l'objet d'une étude approfondie en matière de risques et d'opportunités.

Pour la première fois, le GROUPE SOS accompagne ses engagements par des **indicateurs de mesure et un pilotage** clairement défini. L'**impact carbone** du GROUPE SOS a également été mesuré et pose les bases d'un nouveau prisme pour orienter progressivement ses priorités

Pour la première fois, le GROUPE SOS a établi une **correspondance directe entre ses pratiques environnementales et achats et les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU**, correspondance qui semble un prélude à une démarche systémique ambitieuse sur l'ensemble des activités et de l'influence du GROUPE SOS.

Ce nouveau Rapport Développement Durable marque ainsi le franchissement d'un cap. Il s'appuie sur les hommes et les femmes qui font le GROUPE SOS, que ce soit ses salariés, qui sont les véritables acteurs du développement durable au quotidien, mais aussi toutes les parties prenantes externes au GROUPE SOS, et notamment son écosystème de fournisseurs.

Les engagements qui sont pris ici en matière de pratiques viennent accompagner les défis considérables que le GROUPE SOS aura à relever pour conduire le développement de ses activités tout en étant à la hauteur des attentes de la société et des défis environnementaux qui l'exigent.

■ Marion Zemanik, Directrice du Développement Durable et des Achats







V.
ANNEXES

Note méthodologique

La présente note méthodologique donne au lecteur une vision détaillée des indicateurs de performance publiés dans le rapport pour l'année 2020 (ou qui sont en projet pour 2021). Elle explicite les définitions des termes, les modes de calcul, et les périmètres pris en compte.

BILAN CARBONE DU GROUPE SOS

Le GROUPE SOS s'est attelé à donner une estimation de son bilan carbone en s'appuyant sur les données fournies par les fournisseurs en contrats-cadres et les données recueillies en interne. Cet exercice ne prétend pas être exhaustif mais permet :

1. d'avoir une première image des thématiques les plus émettrices au sein du GROUPE SOS ;
2. de repositionner ses enjeux par rapport aux émissions carbone et ainsi donner plus de sens aux actions priorisées.

Les données sont en tonnes de CO_2 équivalent.

Deux tableaux différents ont été construits :

- Tableau numéro 1 : émissions réellement connues et périmètre maitrisable sur lequel le GROUPE SOS peut agir (contrats-cadres) ;
- Tableau numéro 2 : émissions estimées hors contrôle de la Direction du Développement Durable et des Achats (hors contrat-cadre), les possibilités d'influencer ou d'améliorer ces émissions sont très limitées et les possibilités de mesurer les progrès sont inexistantes.

Les actions du GROUPE SOS se concentrent aujourd'hui sur nos contrats-cadres soit environ un quart de nos émissions. Il y a donc une grande partie de notre bilan carbone pour lequel nous ne sommes pas actuellement en capacité de mesurer les progrès obtenus.
Ci-après les postes qui ont été analysés ainsi que les facteurs d'émission issus de la base carbone de l'ADEME[1] :

Électricité (contrat-cadre) :

- Consommation 2020 des établissements intégrés au contrat-cadre : 48 277 000 kWh ;
- Origine de l'électricité : 100 % hydraulique – France continentale ;
- Facteur d'émission - hydraulique France continentale : 0,006 kg CO_2e/kWh.

Gaz naturel (contrat-cadre) :

- Consommation 2020 des établissements intégrés au contrat-cadre : 58 714 000 kWh PCS ;
- Facteur d'émission du gaz naturel France continentale mix moyen 2015 : 0,205 kg CO_2e/kWh PCS.

Biogaz (contrat-cadre) :

- Consommation 2020 des établissements intégrés au contrat-cadre : 6 998 000 kWh PCS ;
- Origine du biogaz : 100 % français ;
- Facteur d'émission du biométhane injecté dans le réseau : 0,0395 kg CO_2e/kWh PCS.

Véhicules Location Longue Durée (contrat-cadre) :

- Nombre de véhicules en LLD fin 2020 : 1 097 ;
- Emissions en tonnes de CO_2 eq. fournies par le prestataire directement.

Déplacements avion et train (contrat-cadre) :

- Aérien - 2020 : 89 trajets pour 304 177 km ;
- Ferroviaire - 2020 : 2021 trajets pour 605 323 km ;
- Emissions en tonnes de CO_2 eq. fournies par le prestataire directement (plateforme de réservation de voyages).

Pour compléter ces postes d'émission, la Direction du Développement Durable et des Achats a estimé les émissions des thématiques non couvertes par un contrat-cadre :

Restauration : nous avons pris les hypothèses suivantes

- Environ 30 000 repas servis chaque jour ;
- Environ 300 jours d'activité par an ;
- Moyenne de 2 040 g de CO_2 pour un repas d'un français selon l'ADEME.

1. https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/presentation/siGras/0

Déplacements domicile-travail : nous avons pris les hypothèses suivantes

- 15 000 salariés comptabilisés en ETP au sein du GROUPE SOS ;
- Moyenne de 0,6 tonne de CO_2 eq. par habitant pour les trajets domicile-travail selon l'INSEE.

Électricité (hors contrat-cadre) : nous avons pris les hypothèses suivantes

- Taux de couverture du contrat-cadre par rapport aux dépenses : 87 % ;
- Consommation 2020 estimée : 7 213 804 kWh ;
- Facteur d'émission de l'électricité France continentale mix moyen 2020 : 0,0599 kg CO_2e/kWh.

Gaz naturel (hors contrat-cadre) : nous avons pris les hypothèses suivantes

- Taux de couverture du contrat-cadre par rapport aux dépenses : 78 % ;
- Consommation 2020 estimée : 18 534 153 kWh PCS ;
- Facteur d'émission du gaz naturel France continentale mix moyen 2015 : 0,205 kg CO_2e/kWh PCS.

Véhicules en Location Longue Durée (hors contrat-cadre) : nous avons pris les hypothèses suivantes

- Véhicules achetés ou loués chez un autre loueur spécialisé estimés à environ 400 ;
- Application du même rapport CO_2/véhicule que le prestataire du contrat-cadre : 1,355 tonne par véhicule.

Déplacements avion et train (hors contrat-cadre) : nous avons pris les hypothèses suivantes

- 50 % des dépenses de voyages en train ;
- 80 % des dépenses de voyages en avion ;
- Application du même rapport CO_2/dépenses que le prestataire du contrat-cadre (extrapolation avec un même mix de trajets).

N°1 : ENJEU « SANTÉ » DE LA RESTAURATION & N°3 : ENJEU « ÉCOSYSTÈME » DE LA RESTAURATION

Part de produits bio

- Définition : sont considérés comme « Produits Bio » tous les produits sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises qui répondent aux critères suivants : Label AB ou Eurofeuille ou mention en conversion pour les produits végétaux ;
- Méthode de calcul : en valeur HT d'achats en euros de produits alimentaires par année civile (sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises) qui répondent aux critères bio / valeur HT en euros de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 152 établissements (y compris fournisseurs d'un outil de gestion prévisionnelle des approvisionnements).

Part de produits de qualité

- Définition : sont considérés comme « Produits de qualité » tous les produits sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises qui répondent aux critères suivants : le Label rouge, l'appellation d'origine (AOC/AOP), l'indication géographique (IGP), la Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », uniquement pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production. Précision : les produits portant les mentions « montagne » ou « produits pays » n'entrent pas dans le décompte. Pour les produits portant la mention « fermier », seuls les cas précisés ci-dessus entrent dans le décompte. Jusqu'au 31/12/2029 uniquement, les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2. Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable. Les produits bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » (RUP). Les produits « équivalents » aux produits bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications. Les produits acquis selon des modalités

prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie ;

- Méthode de calcul : en valeur HT d'achats en euros de produits alimentaires par année civile (sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises) qui répondent aux critères de qualité / valeur HT en euros de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 152 établissements (y compris fournisseurs d'un outil de gestion prévisionnelle des approvisionnements).

Part des produits de qualité dont Bio

- Définition : sont considérés comme « Produits de qualité et Bio » tous les produits répondant à au moins un des critères des produits de Qualité et de produits Bio ;
- Méthode de calcul : en valeur HT d'achats en euros de produits alimentaires par année civile (sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises) qui répondent à au moins un des critères « Produit Bio » et/ou « Produit de Qualité » / valeur HT en euros de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 152 établissements (y compris fournisseurs d'un outil de gestion prévisionnelle des approvisionnements).

N°2 : ENJEU « CARBONE » DE LA RESTAURATION

Part des repas végétariens

- Définition : le menu végétarien ne doit pas comprendre de viande, ni de poisson ou mollusques et crustacés, ni en entrée, ni en plat, ni en dessert, ni en ingrédient dans la sauce et la garniture. Il peut comporter des œufs ou des produits laitiers ;
- Méthode de calcul : nombre de repas végétariens servis sur 20 repas successifs = fréquence d'apparition des repas végétariens ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 152 établissements.

Part des Fruits et Légumes frais hors saison

- Définition : sont considérés comme « Légumes et Fruits de saison » tous les produits fruits et légumes frais figurant dans le calendrier des saisons ;
- Méthode de calcul : valeur HT des achats en euros de fruits et légumes frais hors saison / valeur HT en euros de l'ensemble des achats de fruits et légumes frais ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 35 établissements.

Part de produits alimentaires locaux

- Définition : sont considérés comme « produits locaux » les produits transformés ou issus d'exploitations agricoles situées dans la même région administrative ;
- Méthode de calcul : en valeur HT d'achats en euros de produits alimentaires par année civile (sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises) qui répondent aux critères produits locaux / valeur HT en euros de l'ensemble des achats de produits alimentaires entrant dans la composition des repas ;
- Périmètre : tous les fournisseurs ayant un contrat de restauration collective au sein du GROUPE SOS couvrant 85 établissements (y compris fournisseurs d'un outil de gestion prévisionnelle des approvisionnements).

N°4 : ENJEU DE VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES (BIODÉCHETS)

Part d'établissements couverts par une prestation de valorisation des biodéchets

- Définition "valorisation" : sont considérés comme valorisés les biodéchets compostés, méthanisés ;
- Méthode de calcul : nombre d'établissements produisant plus de 10 tonnes ayant une solution en place / total des établissements produisant plus de 10 tonnes par an ;
- Périmètre : tous les établissements produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an, soit environ 20 établissements en 2020 ;
- Estimation plus de 10 tonnes : utilisation du nombre de lits par établissement pour déterminer un seuil à partir duquel un établissement pourrait produire au moins 10 tonnes de biodéchets. Le seuil de 90 lits a été défini car il correspond à environ 200 repas / jour, ce qui est le ratio préconisé par l'ADEME ;

- Cas d'exclusion établissement non-pertinent : établissement utilisant des chèques de service auprès de leurs bénéficiaires, établissement ayant un contrat de restauration en liaison froide avec un prestataire, établissement accueillant ses bénéficiaires en accueil de jour.

Quantité de biodéchets collectée et valorisée

- Définition "valorisation" : sont considérés comme valorisés les bio déchets compostés, méthanisés ;
- Méthode de calcul : somme du poids exprimé en tonnes de l'ensemble des biodéchets collectés par les prestataires identifiés (consolidation de plusieurs prestataires) ;
- Périmètre : tous les établissements disposant d'un prestataire de collecte identifié et pour lesquels la donnée est disponible.

N°6 : ENJEU DE LA COLLECTE DE DONS ALIMENTAIRES

Valeur marchande des dons alimentaires reçus

- Définition "valeur marchande" : est prise en compte la valeur marchande indiquée par notre partenaire pour chaque don réalisé au profit de nos établissements, permettant de quantifier économiquement le gaspillage évité ;
- Méthode de calcul : somme des valeurs marchandes associées à chaque don réalisé auprès des établissements du GROUPE SOS dans le cadre du partenariat avec Phénix ;
- Périmètre : les établissements partenaires de Phénix et ayant reçu des dons alimentaires.

N°7 : ENJEU « CARBONE » DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES DES BÂTIMENTS

Taux de couverture du contrat-cadre électricité verte

- Définition : les indicateurs suivants relatifs à l'électricité se basent sur les établissements intégrés dans le contrat-cadre fournissant 100 % d'électricité d'origine renouvelable française. Le GROUPE SOS reçoit chaque année le certificat de garantie d'origine renouvelable française de l'équivalent de l'électricité consommée dans ses établissements (ayant intégrés le contrat-cadre). Production d'électricité à partir d'une source renouvelable, installée dans la métropole française ;
- Méthode de calcul indicateur 1 : total des dépenses annuelles en électricité via le contrat cadre / total des dépenses en électricité du GROUPE SOS ;
- Méthode de calcul indicateur 2 : consommation des établissements intégrés dans le contrat-cadre en kWh ;
- Périmètre : établissements du GROUPE SOS ayant intégrés le contrat-cadre pour la fourniture d'électricité.

Taux de couverture du contrat cadre gaz

- Définition : les indicateurs suivants relatifs au gaz se basent sur les établissements ayant intégrés le contrat cadre ;
- Méthode de calcul : total des dépenses en gaz des établissements couverts par le contrat cadre gaz / total des dépenses en gaz du GROUPE SOS ;
- Périmètre : établissements du GROUPE SOS ayant intégrés le contrat-cadre pour la fourniture de gaz.

Part de notre consommation de biogaz

- Définition : le GROUPE SOS reçoit chaque année le certificat de garantie d'origine pour le biogaz qui couvre une partie de sa consommation. Production de biométhane à partir d'une source renouvelable, installée dans la métropole française ;
- Méthode de calcul : consommation en biogaz / consommation totale en gaz (d'après le contrat-cadre gaz) ;
- Périmètre : établissements du GROUPE SOS ayant intégrés le contrat-cadre pour la fourniture de gaz.

N°11 : ENJEU CARBONE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Répartition des véhicules en LLD par type d'énergies

- Définition "véhicules en LLD" : est pris en compte le parc total en fin d'année, comptabilisé chez le loueur longue durée en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 1 097 véhicules ;
- Définition "type d'énergies" : sont distingués les véhicules diesels, essences, hybrides classiques, hybrides rechargeables, et électriques ;
- Méthode de calcul : Nombre de véhicule fonctionnant à l'énergie ciblée / nombre total de véhicules en LLD sur le contrat-cadre au 31 décembre ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS sur le contrat-cadre de LLD.

Taux moyen d'émissions de CO_2 par kilomètre des véhicules en LLD (cycle WLTP)

- Définition "véhicules en LLD" : voir indicateur précédent ;
- Définition "émissions de CO_2 par kilomètre" : sont intégrés au calcul les taux officiels issus de l'homologation des véhicules à leur sortie d'usine selon la norme européenne WLTP en vigueur ;
- Méthode de calcul : somme des taux d'émissions de CO_2 au kilomètre de chaque véhicule / nombre total de véhicules en LLD sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS sur le contrat-cadre de LLD.

Bilan carbone de la flotte de véhicules en LLD

- Définition "véhicules en LLD" : voir indicateur précédent ;
- Définition "bilan carbone" : vision globale de l'ensemble des émissions de CO_2 de la flotte de véhicules en LLD à partir de données réelles sur l'année ;
- Méthode de calcul : somme des émissions de CO_2 calculées, pour chaque véhicule mois par mois à partir des données de kilométrage parcouru (issu des relevés kilométriques du loueur) et des taux d'émissions de CO_2 moyen – données fournies par le loueur directement ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS sur le contrat-cadre de LLD.

N°14 : ENJEU DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Part de mobilier NF Environnement

- Définition « NF environnement » : la marque NF Environnement est une marque collective de certification délivrée par Afnor Certification (filiale du groupe Afnor) aux producteurs qui se soumettent volontairement à un cahier des charges de qualité environnementale ;
- Méthode de calcul indicateur 1 : pourcentage des références du GROUPE SOS labellisées NF Environnement achetées : total des références sur les produits labellisés NF Environnement / total des références sur l'ensemble des commandes réalisées sur le contrat-cadre ;
- Méthode de calcul indicateur 2 : pourcentage des dépenses HT du GROUPE SOS pour des produits labellisés NF Environnement : total des dépenses HT sur les commandes de produits labellisés NF Environnement / total des dépenses sur l'ensemble des commandes réalisées sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 62 établissements en 2020.

N°15 : ENJEU « SANTÉ ET ENVIRONNEMENT » DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Part des achats de produits d'entretien d'origine française

- Définition "origine française" : sont considérés d'origine française les produits fabriqués dans une usine implantée sur le territoire métropolitain français, et donc soumise aux standards nationaux ;
- Méthode de calcul : pourcentage des dépenses HT du GROUPE SOS sur des produits d'origine française / total des dépenses sur l'ensemble des commandes réalisées sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 194 établissements en 2020.

Part des achats de produits d'entretien classés "produits verts"

- Définition "produits verts" : sont considérés comme produits verts toutes les références bénéficiant d'au moins un label ou une certification environnementale parmi la liste suivante : Ecolabel, Ecocert, Nordic Swan, FSC, PEFC, NF, NF Environnement ;
- Méthode de calcul : pourcentage des dépenses HT du GROUPE SOS sur des produits verts / total des dépenses sur l'ensemble des commandes réalisées sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 194 établissements en 2020.

Part des achats de produits d'entretien certifiés / labellisés (détail par certification / label)

Chaque certification / label fait l'objet d'un indicateur isolé, répondant tous aux règles méthodologiques ci-dessous.

- Définitions des labels :
  - Ecolabel européen : Attribué par l'Afnor. Validité deux ans. Label écologique officiel européen. Cible les produits et services respectueux de l'environnement et de la santé tout au long du cycle de vie de l'extraction des matières premières à leur utilisation, en passant par leur fabrication,
  - Ecocert : Attribué par Ecocert. Validité un an. La certification garantit des productions respectueuses des écosystèmes vivants, une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, air, fertilité des sols) et de l'énergie ; mais aussi des filières socialement responsables, une meilleure qualité et sécurité des produits. L'attestation ou certification repose sur le cahier des charges ou la norme visée,
  - Nordic Swan : Attribué par un bureau national scandinave. Validité trois ans. Ecolabel officiel des pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande, Danemark et Islande). Il garantit un mode de production écologique en évaluant l'impact d'un produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Les produits labellisés font l'objet de contrôles indépendants. Le label Nordic Swan est réputé et reconnu pour son haut niveau d'exigence,
  - FSC : Attribué par un organisme certificateur accrédité. Validité ponctuelle ou permanente avec des contrôles tous les ans. Forest Stewardship Council – conseil de bonne gestion de la forêt. Ce label intègre la notion de gestion durable des forêts, assurant que l'exploitation des produits des forêts doit être respectueuse de la biodiversité, des ressources en eaux, des sols et des paysages en les valorisant ainsi que le respect des travailleurs du bois,
  - PEFC : Attribué par des organismes certificateurs de la gestion forestière durable avec un audit tous les ans pour maintenir la certification. Program of the Endorsement of Forest Certification – Programme de reconnaissance des certifications forestières repose sur deux certifications complémentaires : la gestion forestière durable et la certification de la chaîne de contrôle,
  - NF : Attribué par Afnor certification ainsi que par des organismes faisant parti du réseau NF mandatés. La validité dépend du référentiel concerné. NF apporte la garantie qu'un produit est conforme à des caractéristiques de sécurité et/ou qualité dans le référentiel de certification auquel il appartient. Le référentiel est constitué de normes françaises, européennes ou internationales ainsi que des spécifications complémentaires concernant le produit ou service et l'organisation qualité de l'entreprise,
  - NF Environnement : La certification est délivrée par Afnor certification selon des critères définis pour chaque catégorie de produits (49 au total). La validité dépend du référentiel concerné. NF Environnement offre une double garantie : la qualité d'usage et la qualité écologique. Elle assure la prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie du produit comme la qualité de l'air ;
- Méthode de calcul : pourcentage des dépenses HT du GROUPE SOS sur les produits bénéficiant de la certification ou du label visé / total de l'ensemble des dépenses réalisées sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 194 établissements en 2020.

N°16 : ENJEU ENVIRONNEMENTAL DE L'IMPRIMERIE

Part d'impressions en couleurs

- Définition « couleurs » : sont considérées les impressions en couleurs, par opposition aux impressions en noir et blanc ;
- Méthode de calcul : nombre d'impressions en couleur / nombre d'impressions total (couleur + noir et blanc).
  - > Sont exclues du calcul les impressions réalisées par des structures professionnelles de la communication, puisque les impressions font l'objet d'une sous-traitance à des imprimeurs dont le choix reste à la discrétion des entités concernées ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 221 établissements en 2020.

Part d'impressions au format A4

- Définition « A4 » : sont considérées les impressions au format classique A4, par opposition aux impressions en grand format notamment A3 ;
- Méthode de calcul : nombre d'impressions au format A4 / nombre d'impressions totales tous formats inclus.
  - > Sont exclues du calcul les impressions réalisées par des structures professionnelles de la communication, puisque les impressions font l'objet d'une sous-traitance à des imprimeurs dont le choix reste à la discrétion des entités concernées ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 221 établissements en 2020.

Ratio de pages numérisées plutôt qu'imprimées

- Définition « numérisées » : sont considérées les pages numérisées (scannées), par opposition aux impressions physiques en papier ;
- Méthode de calcul : rapport entre le nombre de pages numérisées et le nombre d'impressions totales.
  - > Sont exclues du calcul les impressions réalisées par des structures professionnelles de la communication, puisque les impressions font l'objet d'une sous-traitance à des imprimeurs dont le choix reste à la discrétion des entités concernées ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 221 établissements en 2020.

N°17 : ENJEU DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

Suppression des fournitures de bureau en plastique

- Définition "produits en plastique" : sont visés par l'objectif de suppression du catalogue les références de produits en plastique d'origine non-recyclée (le plastique recyclé est accepté) ;
- Méthode de calcul : nombre de références en plastique supprimées au cours de l'année dans le catalogue dédié au GROUPE SOS ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d'établissements).

Suppression des fournitures de bureau en petits contenants et non-rechargeables

- Définition "petits contenants" et "rechargeables" :
  - > Aucune définition précise ne peut être dégagée pour les "petits contenants", les contenants (emballages) étant très hétérogènes selon les typologies de produits visés. La qualification de petits contenants sera proposée au cas par cas par le fournisseur du GROUPE SOS et en cohérence avec l'existence d'alternatives en grands contenants (volumes de produits plus importants),
  - > Un produit est rechargeable dès lors que sa durée d'usage n'est pas conditionnée par la quantité limitée d'un composant ou d'un consommable intégré (exemple : un stylo est rechargeable s'il est possible de changer l'encre sans acheter un nouveau stylo) ;
- Méthode de calcul : nombre de références en petits contenants ou non-rechargeables supprimées au cours de l'année dans le catalogue dédié au GROUPE SOS ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d'établissements).

Part des produits et matériel d'entretien labellisés Ecocert

- Définitions des labels :
  - Ecocert : Attribué par Ecocert. Validité un an. La certification garantit des productions respectueuses des écosystèmes vivants, une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, air, fertilité des sols) et de l'énergie ; mais aussi des filières socialement responsables, une meilleure qualité et sécurité des produits. L'attestation ou certification repose sur le cahier des charges ou la norme visée ;
- Méthode de calcul : pourcentage des dépenses HT du GROUPE SOS sur les produits bénéficiant du label Ecocert / total de l'ensemble des dépenses réalisées sur le contrat-cadre ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d'établissements).

N°19 : ENJEU DE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Taux de couverture des contrats-cadres de recyclage des déchets 5 flux

- Définition "contrats-cadres de recyclage" : sont pris en compte les quatre contrats avec le GROUPE SOS, avec des prestataires spécialisés dans la collecte et le recyclage des déchets 5 flux (papier/carton, bois, verre, plastique, métal) ;
- Méthode de calcul : nombre d'établissements ayant eu recours à l'un des prestataires en contrat-cadre pour au moins un flux de déchets / nombre total d'établissements du GROUPE SOS en fin d'année ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS.

Nombre et quantité de DEEE recyclés ou reconditionnés

- Définition "DEEE" : sont considérés comme Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques les appareils usagés dont se séparent les établissements, fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs. Ce terme regroupe donc un grand nombre d'appareils aux dimensions et poids très variés : machine à laver, téléphone portable, PC et PC portables, télévision, perceuse, distributeur automatique, thermomètre électronique, lampe, outil d'analyse, etc. ;
- Définition "recyclé" : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins ;
- Définition "reconditionné" : opération qui consiste à remettre en état (notamment par le remplacement de pièces défectueuses) des produits usagés et à les remettre sur le marché pour un même usage ou un usage différent à des prix plus compétitifs ;
- Méthode de calcul :
  - Nombre d'appareils collectés pour être recyclés ou réemployés par un prestataire spécialisé en contrat-cadre (ventilé par typologie d'équipements - téléphone portable, PC, PC portables en particulier),
  - Somme des quantités en tonnes ou kg de DEEE recyclés ou reconditionnés par les prestataires en contrat-cadre (consolidation de plusieurs prestataires) ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS ayant recours aux prestataires en contrats-cadres ou partenariats.

Ratio DEEE recyclés vs. reconditionnés parmi les équipements collectés

- Définition des termes "DEEE", "recyclé", "reconditionné" : voir définitions dans l'indicateur précédent ;
- Méthode de calcul : nombre (ou quantité) de DEEE recyclés par les prestataires en contrat-cadre / nombre (ou quantité) de DEEE reconditionnés par ces mêmes prestataires ;
- Périmètre : tous les établissements du GROUPE SOS.

N°20 : ENJEU DU DON ET DU RÉEMPLOI DE MATÉRIEL

Valeur marchande économisée grâce aux dons non-alimentaires perçus

- Définition “dons non-alimentaires” : ensemble des produits ayant été livrés par l’Agence du Don en Nature aux établissements du GROUPE SOS, pouvant comporter des produits textiles, d’entretien, d’hygiène et beauté, jouets, électro-ménager, mobilier etc. ;
- Définition “valeur marchande économisée”: prix de chaque produit neuf sur le marché auquel est soustrait la participation financière de l’établissement lors de la commande (en moyenne 4 % du prix) ;
- Méthode de calcul : somme des valeurs marchandes moins les participations financières pour chaque référence produit livrée dans l’année ;
- Périmètre : tous les établissements de Solidarités, Jeunesse, et les structures d’insertion ayant un compte ouvert auprès de l’Agence du Don en Nature (101 comptes ouverts, dont 54 actifs en 2020).

Part des achats de matériel informatique reconditionné

- Définition “reconditionné” : l’achat de matériel reconditionné consiste à acquérir auprès des fabricants ou revendeurs des produits usagés qui ont été retournés, remis en état (notamment par le remplacement de pièces défectueuses), et remis sur le marché à des prix plus compétitifs. Le reconditionné est une alternative au neuf ;
- Définition “matériel informatique” : sont pris en compte les PC, les PC portables, les téléphones mobiles et les imprimantes. Les accessoires et autres produits sont exclus du calcul ;
- Méthode de calcul :
  - Somme des PC reconditionné achetés / somme des PC achetés dans l’année (reconditionnés, neufs ou d’occasion),
  - Somme des PC portables reconditionnés achetés / somme des PC portables achetés dans l’année,
  - Somme de tous les matériels informatiques reconditionnés achetés / somme des matériels informatiques achetés dans l’année (reconditionnés, neufs ou d’occasion) ;
- Périmètre : tous les établissements ayant eu recours à un prestataire en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, d’une part vendeur de matériel reconditionné, d’autre part distributeurs de produits informatiques neufs ou d’occasion.

N°21 : ENJEU DES FOURNITURES ET PAPIER DE BUREAU

Part des achats de papier écolabellisé et issu de forêts gérées durablement

- Définition “papier écolabellisé” : est considéré labellisé le papier bénéficiant de l’Ecolabel européen et d’une certification de gestion durable des forêts PEFC ou FSC ;
- Méthode de calcul : nombre d’unités de ramettes commandées en papier labellisé / total des ramettes de papier commandées (en nombre de références) ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d’établissements).

Part des achats de fournitures de bureau classées « Arbre Vert »

- Définition “Arbre Vert” : sont classées “Arbre Vert” les références de produits sélectionnées à l’issue d’un travail d’évaluation mené directement par le distributeur du GROUPE SOS (contrat-cadre). La méthode est basée sur la norme internationale ISO 14020 - le plus haut niveau de normes de la série des déclarations environnementales ISO. Elle est conforme aux pratiques publicitaires de la Chambre de commerce internationale, qui formule des recommandations pour prévenir le « green washing ». La méthode d’évaluation a été approuvée par la SGS (la société d’audit mondiale), qui la reconnaît comme « meilleure de sa catégorie » en termes de vérification des allégations écologiques. Tout produit bénéficiant d’un label ou d’une certification environnementale est par ailleurs automatiquement classé en “Arbre Vert” ;
- Méthode de calcul : nombre de références classées « Arbres verts » commandées par les établissements / total des références commandées sur le contrat-cadre. Le taux 2020 est calculé sur la base des 1 359 références produits réellement commandées dans l’année auprès du distributeur ;

- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d'établissements).

Part des achats de fournitures de bureau certifiées / labellisées (détail par certification ou label)

Chaque certification / label fait l'objet d'un indicateur isolé, répondant tous aux règles méthodologiques ci-dessous.

- Définitions des labels :
  - > Ecolabel européen : Attribué par l'Afnor. Validité deux ans. Label écologique officiel européen. Cible les produits et services respectueux de l'environnement et de la santé tout au long du cycle de vie de l'extraction des matières premières à leur utilisation, en passant par leur fabrication,
  - > Blue Angel : Attribué par le jury Umweltzeichen composé de treize membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats). Validité trois ou quatre ans. Ecolabel officiel allemand, géré par l'Agence fédérale de l'Environnement. Réputé très exigeant, son obtention passe par la validation de nombreux critères environnementaux et sanitaires. La certification "Blue Angel" concerne tous les produits en dehors de l'alimentation et de l'industrie,
  - > FSC : Attribué par un organisme certificateur accrédité. Validité Ponctuelle ou permanente avec des contrôles tous les ans. Forest Stewardship Council – conseil de bonne gestion de la forêt. Ce label intègre la notion de gestion durable des forêts, assurant que l'exploitation des produits des forêts doit être respectueuse de la biodiversité, des ressources en eaux, des sols et des paysages en les valorisant ainsi que le respect des travailleurs du bois,
  - > PEFC : Attribué par des organismes certificateurs de la gestion forestière durable avec un audit tous les ans pour maintenir la certification. Program of the Endorsement of Forest Certification – le Programme de reconnaissance des certifications forestières – repose sur deux certifications complémentaires : la gestion forestière durable et la certification de la chaîne de contrôle ;
- Méthode de calcul : nombre de références produits commandées bénéficiant de la certification ou du label visé / total des références commandées sur le contrat-cadre. Le taux 2020 est calculé sur la base des 1 359 références produits réellement commandées dans l'année auprès du distributeur ;
- Périmètre : tous les établissements ayant recours au fournisseur en contrat-cadre avec le GROUPE SOS, soit 325 comptes-clients (ne correspondant pas exactement à un nombre d'établissements).

Tableau de correspondance enjeux Ecovision 360 & ODD

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
ACHATS RESPONSABLES		8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	5
		10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	
		11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	
		16.6 16.7	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	
N°1 : ENJEU « SANTÉ » DE LA RESTAURATION		2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et personnes vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	26
		3.4	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.	
		3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dues à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
N°2 : ENJEU CARBONE DE LA RESTAURATION		**2.4**	D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations, et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	30
		**13.2**	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	
N°3 : ENJEU « ÉCOSYSTÈME » DE LA RESTAURATION		**14.4**	D'ici à 2020, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non-déclarée et non-réglementée, et aux pratiques de pêche destructrices (...), l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	34
		**15.3**	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	
		15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2030, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	
N°4 : ENJEU DE VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES		**12.5**	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	36
N°5 : ENJEU DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE		**12.3**	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récoltes.	40
N°6 : ENJEU DE COLLECTE DE DONS ALIMENTAIRES		**12.3**	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récoltes.	42

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
N°7 : ENJEU « CARBONE » DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES DES BÂTIMENTS		7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	44
		7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	
		13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	
N°8 : ENJEU « CARBONE » DE L'USAGE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE		12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	48
		12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement responsable des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et réduire considérablement leur déversement dans l'eau, l'air, le sol, afin de minimiser les effets négatifs sur la santé et l'environnement.	
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
		13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	
N°9 : ENJEU « CARBONE » DES DÉPLACEMENTS PRO (TRAIN ET AVION)		13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	50
		13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation, les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de leurs effets.	
N°10 : ENJEU « CARBONE » DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL		13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	54
		13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation, les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de leurs effets.	
N°11 : ENJEU « CARBONE » DE LA FLOTTE DE VÉHICULES		13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et planifications.	56
		13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation, les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de leurs effets.	

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
N°12 : ENJEU « SANTÉ » DE LA POLLUTION AUX PARTICULES DES VÉHICULES		**3.9**	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	60
N°13 : ENJEU DE GESTION DES SUBSTANCES ET DÉCHETS DANGEREUX		**3.9**	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	62
		**12.4**	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement responsable des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et réduire considérablement leur déversement dans l'eau, l'air, le sol, afin de minimiser les effets négatifs sur la santé et l'environnement.	
N°14 : ENJEU DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR		**3.9**	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	64
		**11.6**	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale des déchets.	
N°15 : ENJEU « SANTÉ ET ENVIRONNEMENT » DES PRODUITS D'ENTRETIEN		**3.9**	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	68
		**12.4**	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement responsable des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et réduire considérablement leur déversement dans l'eau, l'air, le sol, afin de minimiser les effets négatifs sur la santé et l'environnement.	

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
N°16 : ENJEU ENVIRONNEMENTAL DE L'IMPRIMERIE		**12.2**	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	70
		12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement responsable des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, et réduire considérablement leur déversement dans l'eau, l'air, le sol, afin de minimiser les effets négatifs sur la santé et l'environnement.	
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
		**13.2**	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	
N°17 : ENJEU DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES		**12.2**	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	72
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
N°18 : ENJEU DE RÉDUCTION DES DÉCHETS		**12.2**	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	74
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
N°19 : ENJEU DE RECYCLAGE DES DÉCHETS		**12.5**	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	76
N°20 : ENJEU DU DON ET RÉEMPLOI DE MATÉRIEL		**12.5**	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	80
N°21 : ENJEU DES FOURNITURES ET PAPIER DE BUREAU		**12.2**	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	84
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	
		**15.2**	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement ou le reboisement au niveau mondial.	

Enjeu Ecovision 360	ODD	Cible	Définition de la cible	Page
N°22 : ENJEU DE LA CONSOMMATION D'EAU		**6.4**	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	86
N°23 : ENJEU D'INTÉGRATION AUX PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE		**11.b**	D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	88
N°24 : ENJEU DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE		**4.7**	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	90
		**11.3**	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	
N°25 : ENJEU DE LA BIODIVERSITÉ DE NOS ESPACES VERTS		**15.5**	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	94
N°26 : ENJEU DE L'ÉVÉNEMENTIEL ÉCO-CONÇU		**12.2**	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	96
		12.3	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.	
		12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	
		12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	

Conception graphique : MOUVEMENT UP, L'AGENCE - agence.mouvement-up.fr

GROUPE SOS
Direction du Développement Durable et des Achats
102 C rue Amelot - 75011 Paris
info@groupe-sos.org
www.groupe-sos.org

GROUPE SOS